



HAL
open science

**S'inspirer des États-Unis pour renouveler la participation dans les quartiers populaires français ?
Étude de la diffusion du community organizing
(États-Unis / France)**

Flora Pérez

► **To cite this version:**

Flora Pérez. S'inspirer des États-Unis pour renouveler la participation dans les quartiers populaires français ? Étude de la diffusion du community organizing (États-Unis / France). Science politique. 2017. dumas-01793599

HAL Id: dumas-01793599

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01793599v1>

Submitted on 9 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à Sciences Po Grenoble. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

Afin de respecter la législation sur le droit d'auteur, ce mémoire est diffusé sur Internet en version protégée sans les annexes. La version intégrale est uniquement disponible en intranet.

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Institut d'Etudes Politiques

Flora PEREZ

**S'INSPIRER DES ETATS-UNIS POUR RENOUVELER
LA PARTICIPATION DANS LES QUARTIERS
POPULAIRES FRANÇAIS ?**

Etude de la diffusion du community organizing (Etats-Unis/France)

Année 2016-2017

Master : « Développement et expertise de l'économie sociale »

Sous la direction de Julien TALPIN

**S'inspirer des Etats-Unis pour renouveler la participation
dans les quartiers populaires français ?**

Etude de la diffusion du community organizing (Etats-Unis/ France)



Fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels de Paris, Newsletter n°3, Mars 2014

Flora Perez

Sous la direction de Julien Talpin

*Master Politiques Publiques et Changement Social
Spécialité Développement et Expertise de l'Economie Sociale
2017*

« Il y a deux voies qui mènent à tout : la voie basse et la voie haute. La voie haute est la plus facile. Il suffit de parler des principes et de se montrer angélique à l'égard des choses que l'on ne pratique point. La voie basse est plus la rude. C'est la tâche de faire ressortir une conduite morale de son intérêt personnel. »

Hillary Clinton, « There is only the fight »: an analysis of the Alinsky model" (Wellesley College, 1969)

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	5
TABLE DES ABREVIATIONS	6
INTRODUCTION.....	7
PREMIERE PARTIE : CADRAGE THEORIQUE : LA DIFFUSION DES METHODES PARTICIPATIVES CONTESTATAIRES.....	17
Chapitre 1 : Le community organizing : démocratie « sauvage » ou « d'élevage ? ».....	18
Chapitre 2 : Modèles explicatifs de diffusion de concepts exogènes	26
Chapitre 3 : Éclairages sur la circulation transnationale des méthodes participatives	32
SECONDE PARTIE : CIRCULATIONS ET TRADUCTIONS DU COMMUNITY ORGANIZING EN FRANCE.....	40
Chapitre 1 : Étudier les conditions institutionnelles de la diffusion du community organizing en France.....	41
Chapitre 2 : Les constructions sociales et intellectuelles favorisant la diffusion du community organizing	49
Chapitre 3 : La circulation du community organizing, vecteur et témoin de transformations culturelles	86
CONCLUSION	93
TABLE DES ILLUSTRATIONS	97
BIBLIOGRAPHIE	98
SITOGRAFIE.....	106

REMERCIEMENTS

Je remercie vivement mon directeur de mémoire, J. Talpin pour l'intérêt qu'il a porté à mon sujet, ainsi que pour son suivi et son investissement sur ce travail de recherche.

Je remercie également ma directrice de master, A. Artis, l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, et les enseignants chercheurs du « Label Recherche », pour leurs conseils avisés et leurs encouragements.

Merci également à toutes les personnes rencontrées et interrogées au cours de ce mémoire. Leur investissement professionnel et militant, leur enthousiasme sont source d'inspiration.

Merci enfin à celles et ceux qui ont contribué à la lecture et la correction de ce mémoire.

TABLE DES ABREVIATIONS

ACORN : Association of Community Organizations for Reform Now

ALF/CIO : American Federation of Labor / Congress of Industrial Organizations

CBO : Community Based Organization

CDC : Community Development Corporations

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CIO : Congress of Industrial Organizations

CJS : Coopératives Jeunesse de Services

CNAJEP : Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire

CNAF : Caisses Nationales d'Allocations Familiales

DART : Direct Action and Research Training Center

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DSU : Développement Social Urbain

FSCF : Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France

PICO : People Improving Community through Organizing

QPV : Quartier Politique de la Ville

INTRODUCTION

Ce mémoire est né d'une interrogation : comment expliquer le succès de la notion de « *développement du pouvoir d'agir* » en France ? Ce terme est traduit de la notion anglaise « *d'empowerment* », qui se réfère au pouvoir et au rôle politique, social et économique des individus. Lié à l'histoire de l'éducation populaire, des luttes féministes et pour les droits civiques, ce mouvement est né d'une critique sociale radicale. Il soulève en effet la question du pouvoir des oppresseurs sur les opprimés, reposant sur l'aliénation des individus et groupes marginalisés. Ce mouvement avance une stratégie de conscientisation et mobilisation des individus et des groupes marginalisés pour transformer les rapports de pouvoir. *L'empowerment* désigne ainsi « le processus par lequel un individu et/ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action lui permettant d'accéder au pouvoir individuel et collectif. [Cette notion] articule deux dimensions, celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder » (Bacqué, Biewener, 2013, p.7).

Le terme d'*empowerment* a fait son entrée en France dans les années 2000, dans la littérature et les débats publics. Toutefois, son interprétation dépend du contexte dans lequel il est déployé et du projet politique auquel il est rattaché. Il est de plus en plus utilisé dans des champs tels que le travail social, les mouvements sociaux, ou le management d'entreprises. Dans le cadre du travail social, de la politique de la ville et de l'urbanisme, les professionnels partagent aujourd'hui une reconnaissance et un intérêt pour les démarches suscitant la participation et l'implication des bénéficiaires. Or, certaines de ces pratiques sont directement issues de la culture nord-américaine. C'est par exemple le cas des « Tables de Quartiers », lieux de débats et d'actions collectives qui, à l'échelle d'un quartier, réunissent associations et collectifs d'habitants afin de répondre aux préoccupations et envies d'agir de ceux-ci. Initiée au Québec dans les années 1960, cette démarche a été reprise par la Fédération Centres Sociaux et Socioculturels de France et le Collectif Pouvoir d'Agir¹ qui, depuis 2016, mènent ensemble une expérimentation autour de douze Tables de Quartiers.² Un autre exemple est celui des « Coopératives Jeunesse de Services », un projet d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif dédié aux adolescents pendant l'été. Nées il y a près de trente ans au Québec, trois CJS a été

¹Collectif informel, *Pouvoir d'agir* est un espace d'échanges, de mise en réseau et d'appui, de réflexion et d'action. Créé en 2010 après une lettre ouverte, leur objectif est de « Valoriser les capacités citoyennes des quartiers populaires », en soutenant les mobilisations citoyennes dans les quartiers populaires, et part une action de plaidoyer auprès des pouvoirs publics. (<https://pouvoirdagir.com/about/>)

²Site du Ministère de la Cohésion des Territoires > Politique de la Ville <http://www.ville.gouv.fr/?tables-de-quartier>

expérimenté en Bretagne en 2013. Le programme a été déployé nationalement. En 2017, cinquante CJS étaient mises en place dans huit régions.³

Outre ces expérimentations spécifiques, les pratiques du travail social communautaire - également originaire du Québec, (Comeau, Dupperre, Hurtuise, 2008) - et le concept d'*empowerment* rencontrent aussi un succès diffus dans le champ des politiques sociales, urbaines et d'éducation. Comment expliquer cette volonté des acteurs d'importer des modèles ayant cours outre-atlantique ? Pour M-H. Bacqué et C. Biewener (2013), l'adoption - tardive - du vocabulaire de l'*empowerment* en France serait avant tout une réaction vis-à-vis d'institutions bureaucratiques hiérarchisées, de modes d'encadrement normatifs, de fonctionnements politiques élitistes et fermés.

Cette thèse est défendue par J. Donzelot lorsqu'il compare les politiques urbaines et sociales aux États-Unis et en France. Il dégage ainsi les faiblesses et les impasses de la politique de la ville hexagonale et appelle s'inspirer des pratiques nord-américaines (2003, 2006) : « le discours qui fait des USA un repoussoir, un anti-modèle en raison des partages urbains, sociaux et ethniques dont ils sont effectivement le théâtre, interdit de voir qu'ils sont aussi une matrice de réflexion et de pratiques sur les moyens de composer un ensemble qui permette à chaque partie de vivre tout en ouvrant les barrières qui les séparent » (Donzelot *et al*, 2003, p.353).

L'orientation américaine viserait ainsi à « remettre les gens en mouvement, en permettant aux gens de franchir les barrières qui s'opposent à leur mobilité » - option *people* (2003, p. 56). A l'opposé, les politiques urbaines et sociales en France seraient largement centrées sur le traitement des lieux via l'action institutionnelle - option *place* - et pilotées par l'État qui imposerait ses orientations générales. Les décideurs politiques français gagneraient donc à s'inspirer des politiques nord-américaines envers les quartiers paupérisés. Elles présentent l'avantage, selon J. Donzelot de reposer sur : des démarches *bottom-up* (un mouvement ascendant de la société civile), des *community builders* (experts en mobilisation qui font un travail « d'architecture sociale ») et *une volonté d'empowerment* (l'élévation de la capacité de pouvoir des habitants pour les aider à s'en sortir par leurs propres moyens). Cette différence profonde prendrait ses racines dans deux cultures politiques distinctes, « républicaine » en France, et « multiculturelle » aux États-Unis, et deux conceptions fondamentalement différentes du rôle de la société civile et de l'État. La « citoyenneté », défendue dans le modèle républicain français viserait ainsi à un processus d'émancipation des individus par rapport à leur condition

³Site des « Coopératives Jeunesses de Service » <http://www.cooperer.coop/les-cooperatives-jeunesse-de-services/>

ethnique, à leur quartier, et explique la répulsion pour les politiques « communautaristes ». Cela justifie également des politiques urbaines et sociales reposant sur des financements fléchés vers certains territoires considérés comme prioritaires - option *place*. L'État veillerait ainsi à ce qu'aucun lieu ne soit abandonné, « pour qu'aucun ne soit privé des services que procurent l'égalité citoyenneté de tous » (2003, p 233).

Il semble dès lors difficile de transposer les pratiques nord-américaines dans l'espace français alors que tout semble séparer les traditions politiques et sociales ainsi que les mentalités. Dans leurs réflexions sur la domination et l'aliénation du monde social, les sociologues français auraient laissé peu de place aux acteurs et à leur capacité d'action (Vidal, 2008). Ces pratiques de mobilisation *bottom-up* de la société civile seraient-elle étrangère à la France, où le rapport à l'État reste déterminant et où la dimension de la communauté peine à trouver place ?

La tendance semble aujourd'hui être passée de la comparaison à la circulation des modèles et des pratiques. En effet, dans le champ de politiques urbaines et sociales, il existe un certain engouement parmi les acteurs intervenant dans les quartiers populaires, pour ces concepts, et notamment celui de *community organizing*. L'École Nationale des Travaux Publics de l'État (ENTPE), dans le cadre de la Chaire UNESCO « Politique urbaines et citoyenneté », organisait en 2012 trois jours de conférence internationale consacrés au *community organizing*, réunissant plusieurs centaines de praticiens et de chercheurs. Cette conférence fut suivie en 2013 d'un séminaire organisé par des enseignants-chercheurs à l'Université Paris-Ouest de Nanterre sur le thème : « Le *community organizing*. Politisation et action collective dans les quartiers populaires. » En 2016, la revue *Mouvement(s)* consacrait un numéro entier à ce thème, à travers la présentation de différentes initiatives de *community organizing* en France, ainsi que des contributions d'universitaires étudiant des organisations de *community organizing* aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

Né dans les années 1930 dans les quartiers pauvres de Chicago, le *community organizing* est, dans la tradition de l'*empowerment*, un ensemble de méthodes de mobilisation qui vise à porter la voix des groupes défavorisés en soutenant leur organisation contre les problèmes et les injustices qu'ils vivent au quotidien. Le *community organizing* n'a pas de combat prédéfini, mais ambitionne d'accompagner les revendications issues de la base. Soutenus par des militants professionnels (*community organizers*), les habitants membres de ces organisations façonnent leur propre agenda politique et entrent en dialogue avec les pouvoirs politiques et économiques locaux afin d'obtenir des améliorations concrètes de leurs conditions de vie. Le *community organizing* fait largement partie du répertoire d'action collective des États-Unis, mais a connu

traditionnellement un faible écho en France. Le regain d'intérêt de ces dernières années pour ce concept s'explique par la mobilisation de différents leviers. Tout d'abord, la médiatisation de la campagne présidentielle de Barack Obama de 2008, qui a fait de nombreuses références à son implication dans des organisations de *community organizing* (Ganz, 2008). Ensuite, l'expérimentation d'une association de *community organizing* à Grenoble de 2010. A cela, il faut ajouter des recherches universitaires pour des organisations de *community organizing* aux États-Unis (Talpin, 2016) ou en Grande-Bretagne (Balazar, 2012). Enfin, la référence au *community organizing* dans le Rapport Bacqué-Mechmache commandité par le ministère de la Ville en 2013.

L'expérimentation du *community organizing* à Grenoble a depuis essaimé à Aubervilliers et inspiré une association à Rennes. L'association grenobloise elle a créé un organisme de formation aux méthodes du *community organizing* destiné aux acteurs associatifs ou publics s'intéressant à cette démarche. Cette diffusion du *community organizing* soulève un certain nombre de questions sur l'influence du modèle américain chez les acteurs des politiques urbaines et sociales en France. La circulation transnationale du concept de *community organizing* et ses voies de diffusion des États-Unis vers la France ont déjà pu faire l'objet d'analyse (Talpin, 2015 ; Talpin, Balazar, 2016). Cependant, la récente mise en circulation du concept en France au sein du milieu associatif et institutionnel explique qu'elle n'ait pas encore fait l'objet d'un travail de recherche poussé. Ce mémoire est donc né d'une volonté de proposer des pistes de réflexion sur ces problématiques émergentes : pourquoi cette référence au modèle anglo-saxon suscite-t-elle l'engouement des acteurs ? Dans quelle mesure un modèle culturel exogène peut-il être importé en France ? La diffusion du concept contribue-t-elle à transformer les pratiques des acteurs ?

Intérêt du sujet

Le *community organizing* est un objet d'étude qui soulève des questionnements essentiels à la science politique : Quelles sont les différentes voies de participation politique possibles dans les démocraties contemporaines ? Quelles sont les nouvelles formes d'engagement citoyen de mobilisation collective ? Le *community organizing* touche ainsi au champ des politiques sociales urbaines, du travail social, de l'éducation populaire, des partis politiques ou encore des syndicats. De plus, parce qu'il est issu de la tradition syndicale et du mouvement ouvrier, ce concept pose les questions de l'organisation de contre-pouvoir en termes de transformation sociale. Trente ans de chômage de masse, de précarisation du travail et d'affaiblissement de l'identité ouvrière dans les banlieues auraient été des facteurs majeurs de la distanciation

croissante des couches populaires avec le système politique (Héran, 1997 ; Beaud, Pialoux, 1999, 2003 ; Wacquant, 2006). Comment dès lors agir pour lutter contre les inégalités et les oppressions touchant les couches populaires qui ne font pas entendre leur voix via les instances de la démocratie représentative ?

Suite aux émeutes de l'automne 2005 dans des quartiers populaires en France, qui ont révélé l'incapacité du politique à concrétiser son discours sur le rétablissement de l'égalité républicaine, le rapport Bacqué-Mechmache commandé en 2013 par le ministère de la Ville, a conclu au besoin de la politique de la ville de s'appuyer sur les ressources et les initiatives locales dans les quartiers populaires (Bacqué, Mechmache, 2013). Cette mobilisation scientifique et politique croissante autour de la notion d'*empowerment* est interprétée comme l'indice d'une crise particulièrement aiguë de la démocratie dans les quartiers populaires (Epstein, 2015). C'est aussi une invitation à s'intéresser aux transformations à l'œuvre dans ces quartiers aujourd'hui.

L'application de méthodes « radicales » de participation des habitants, telle que le *community organizing*, semble rencontrer certaines limites dans le cadre des politiques urbaines et sociales. Cette forme d'expérimentation politique est née outre-atlantique dans le contexte d'une société civile dynamique face à un État social minimal, d'une présence importante du religieux dans l'espace public et une représentation de la classe ouvrière mal assurée par le système partisan. Ce projet d'alliance et de politisation des communautés existantes dans les quartiers populaires de façon autonome des pouvoirs publics peut-il prendre forme en France ?

Le *community organizing* vise en effet à créer des alliances de communautés à l'échelle d'un territoire. Les expériences de *community organizing* visent donc à l'émergence de collectifs intermédiaires entre l'individu d'un côté, l'État et le marché de l'autre. Ces organisations placent en position de *leadership* des personnes issues de minorités habituellement difficiles à mobiliser. Pourtant, en France il existe de la part du ministère de la Ville une difficile conversion des demandes sociales des habitants des quartiers populaires en demandes politiques, même si elles sont émises par des groupes d'intérêt suffisamment structurés pour les porter dans les lieux du pouvoir (Donzelot, 2003 Le Galès, 1995). Selon Jacques Donzelot (2003), la politique de la ville, ignorerait les communautés ethniques ou religieuses par doctrine républicaine. Cette politique n'essaie pas de fédérer les forces élémentaires qu'elles constituent, mais dénonce la prétention représentative de l'une ou de l'autre contre le monopole étatique. E. Roche (2010), qui a comparé les dynamiques participatives à Saint-Denis, Berlin et Reggio Emilia (Italie) souligne l'omniprésence sur son terrain français de l'appareil politico-administratif local. La

forte présence de l'État dans la politique de la ville interroge donc la capacité des habitants des quartiers populaires à disposer d'autonomie et de ressources qu'ils pourraient gérer en propre (Merklen, 2009).

De plus, le *community organizing* repose sur une autonomie financière et politique des pouvoirs publics locaux via des financements issus des fondations privées. Le *community organizing* vise ainsi à faire du lobbying auprès des décideurs publics et les amener à engager des réformes favorables aux quartiers pauvres. Il s'agit de la notion anglo-saxonne de l'*accountability* (Fung, 2004). C'est-à-dire le fait, pour les services publics, de rendre compte de leurs actions devant les habitants, d'expliquer leurs difficultés et de solliciter le cas échéant la coopération de la communauté pour améliorer leurs performances. Mais cette constitution de contre-pouvoir locaux est rendue difficile dans un contexte français où, le recours au mécénat privé et l'indépendance financière des associations par rapport aux pouvoirs publics est peu répandue.

Les limites identifiées conduisent-elles dès lors à l'impossibilité de renouveler les pratiques de mobilisation des habitants des quartiers populaires en France ? Cela amène à s'interroger sur les lignes de tension qui apparaissent dans l'importation de pratiques « innovantes » dans un nouveau contexte culturel. En effet, outre quelques initiatives de « greffe » d'associations de *community organizing* en France, divers acteurs associatifs ou institutionnels se forment aux méthodes de mobilisation issues du *community organizing*. L'appropriation par des acteurs institutionnels de méthodes contestataires conduit-elle forcément à leur dénaturalisation et donc à leur désarmement ? A l'inverse, la diffusion de pratiques contestataires ne conduit-elle pas, à transformer le contexte culturel d'accueil ?

Précautions méthodologiques

L'étude universitaire du *community organizing* nécessite de prendre des précautions méthodologiques, à la recherche d'un équilibre entre dimension analytique et normative. Cet objet amène en effet à s'intéresser à la « participation », au « conflit » et aux « quartiers populaires. »

En ce qui concerne la « participation », une riche littérature s'est développée ces dernières décennies. La période au cours de laquelle les recherches se sont multipliées sur le sujet a d'abord été celle des mobilisations sociales autour de la participation dans les années 1970-1980. Puis vint celle de la codification de l'offre institutionnelle de participation dans les années 1990 (débat, concertation, conseils citoyens, participation), qui aurait témoigné d'une nouvelle grammaire de l'action publique (Gaudin, 1999 ; Blondiaux, Sintomer, 2009). Les recherches

sur la participation sont polarisées (Blondiau, Fourniau, 2011) : certaines font de la participation un instrument de gouvernance de l'action publique, quand d'autres, dans une logique de critique sociale s'intéressent aux phénomènes participatifs en raison de leur contribution à la lutte contre les injustices sociales et pour l'égalité, de leur potentiel d'émancipation et de transformation sociale et politique. De plus, le « retour du conflit » se traduit par de nombreux travaux prenant au sérieux les luttes (Melé, 2013) et semble avoir aujourd'hui une position normative dominante dans la littérature sur la participation. Il a fallu prendre du recul sur cette dimension normative dans ce travail d'enquête. Des développements dans ce mémoire sont justement consacrés à une approche réflexive sur la valorisation et la théorisation du conflit pour expliquer la diffusion du *community organizing* en France. Ils invitent ainsi à dépasser la polarisation entre « mouvements sociaux » et « participation institutionnelle ».

Par ailleurs, l'étude des dispositifs de politiques participatives portées directement par les autorités publiques (Gourgues, 2012) semble sous-entendre l'émergence d'un « tournant participatif » contemporain. Pourtant, étudier les dispositifs de participation institutionnelles en démocratie ne conduit-il pas parfois à faire « beaucoup de bruit pour (presque) rien » (Blondiaux, Fourniau, 2011) ? Au contraire, une compréhension large de la participation, permet d'observer que ces interrogations sur le pouvoir d'agir traversent le champ des acteurs sociaux, urbains et éducatifs. Par ailleurs, l'éditorial du N°14 de la revue *Participation(s)* (2016) soulignait justement le manque de contributions sur la transnationalisation des mouvements sociaux et la circulation de formes participatives plus contestataires, dont le rôle n'est pas à négliger. Analyser l'appropriation de pratiques conflictuelles par des acteurs associatifs et institutionnels, conduit ici à s'interroger sur des transformations plus profondes des démocraties contemporaines.

Enfin, l'intérêt pour les quartiers populaires nécessite également de prendre un grand nombre de précautions méthodologiques. Entre « populisme et misérabilisme » (Passeron, Grignon, 1989), les sociologues ont une vraie difficulté à dépasser les préjugés sur la culture de masse et à trouver une manière juste de décrire les cultures populaires. Cette question est au cœur de l'étude du *community organizing*, qui a développé des méthodes de mobilisation jugées particulièrement efficaces auprès des habitants des quartiers paupérisés. Il faut s'interroger sur cette distinction, et rejoindre ici l'analyse de D. Merklen, (2009) sur l'intérêt d'étudier la « politicalité » des quartiers populaires. Selon lui, la « politicalité » reflète « l'identité et la culture politique d'un collectif ou d'un individu mais aussi l'ensemble des pratiques à travers lesquelles chacun descend dans l'arène publique se battre pour ses intérêts et défendre une conception du

bien commun » (p.264). La politicalité des classes populaires se distinguerait donc par des intérêts, des identités et des pratiques politiques différentes de celle des classes moyennes. Nous attribuons souvent une seule politicalité à tous les individus : la citoyenneté. « On réclame aux classes populaires qu'elles aient un comportement citoyen, voulant en réalité qu'elle se comportent comme des classes moyennes » (p.266). Or, « le politique se délocalise vers les quartiers dès lors que les classes populaires se mobilisent pour que leur lieu d'habitation ne soit pas exclu de l'espace public » (p.265). Cette observation traduit l'intérêt d'étudier les transformations du rapport au politique dans les quartiers populaires.

Posture du chercheur

Cet objet de recherche conduit à prendre de multiples précautions dans la posture du chercheur. Tout d'abord, le caractère « innovant » du *community organizing* est à manier avec précaution. Cette méthode s'est en effet développée dans les années 1930, ce qui questionne sa modernité. Par ailleurs, d'autres formes de mobilisation communautaire, de développement du pouvoir d'agir, sont au cœur du projet de l'éducation populaire en France, et mises en œuvre depuis plusieurs décennies par des associations telles qu'ATD Quart-Monde auprès de personnes en situation de grande précarité et d'exclusion sociale. Il s'agit donc plutôt de comprendre pourquoi ces méthodes furent caractérisées comme innovantes par les acteurs qui se les approprièrent, puis comment cette « modernité » a également participé à la diffusion des pratiques.

De plus, l'influence de la recherche en sciences sociales dans la diffusion de ces pratiques n'est pas à négliger. Il existe un risque à produire un discours performatif sur le succès et la diffusion de ces méthodes. Loin de postuler à une généralisation des méthodes du *community organizing*, il s'agit plutôt d'observer, et comprendre pourquoi ce concept anime une galaxie militante. La production d'une cartographie des réseaux de circulation du *community organizing* en France a servi de grille d'analyse afin d'expliquer les conditions institutionnelles qui ont favorisé la diffusion de modèles et de concepts.

Ce mémoire vise ainsi à mettre en lumière la façon dont le *community organizing* apparaît comme une référence étrangère mobilisable par des acteurs associatifs et institutionnels français depuis les années 2010. Il s'agit par-là d'interroger les notions mêmes de « modèle », de « bonnes pratiques », ou « d'essaimage » pour montrer comment celles-ci relèvent de constructions sociales et intellectuelles spécifiques, plutôt que d'un caractère « innovant », qui serait inhérent aux pratiques. Ce mémoire met en lumière comment des acteurs locaux engagés

dans la production d'ingénierie participative, (*Citoyenneté tout terrain – Grenoble*) parviennent à se constituer en « expérimentation locale » (Chelle, 2012) et à susciter l'intérêt d'autres acteurs.

Enfin, le *community organizing* est ici étudié dans sa diffusion entre les États-Unis et la France, puis à travers sa mise en circulation en France. Ce choix méthodologique invite à se placer dans une perspective résolument *interculturelle*. L'objectif n'était pas de comparer la conformité du *community organizing* « à la française » par rapport au modèle d'origine. Ainsi, refusant l'idée d'enfermer les populations dans leurs « modèles culturels » respectifs, considérés comme des totalités hermétiques les unes aux autres, ce travail de mémoire part du postulat que les modèles culturels circulent et évoluent au contact de leurs pays d'accueil. En effet, la notion « d'interculturel » renvoie à un processus dynamique d'interaction entre individus et groupes, porteurs de représentations et de valeurs différentes. Elle implique d'emblée une vision non figée de la culture, de la société, des identités individuelles et collectives (Delcroix, 2001).

Ces questionnements conduisent à une problématique de sciences politiques générale : ***pourquoi des modèles sont-ils entièrement ou partiellement acceptés ou transformés par les acteurs ?***

Méthodologie et plan

Ce mémoire propose une analyse des conditions institutionnelles qui permettent la diffusion et la transformation de pratiques. La « diffusion » est définie ici comme « un processus à partir duquel un élément, ou un ensemble d'éléments, d'ordre politique (idées, paradigmes, institutions, solutions pour l'action publique, dispositifs normatifs, programmes, modèles, technologies, etc.), situé quelque part, dans le temps et dans l'espace, est adopté ailleurs » (Porto de Oliveira, 2015, p. 69). Il s'agit de rendre compte de la complexité des dynamiques de circulations transnationales verticales (de l'international vers le national ou le local) et des dynamiques de circulations transnationales qui sont, elles, horizontales (territoires entre eux, acteurs de même niveau) (Béal et al., 2015). Cela nécessite d'être attentifs aux idées comme vecteur et objet de la circulation, ainsi qu'aux réseaux d'acteurs et aux dispositifs d'action, afin de montrer que les idées ne peuvent être pensées sans les acteurs et les institutions qui les portent.

Ainsi, la première partie sera consacrée au cadrage théorique de l'objet d'étude : la circulation du *community organizing*. Dans cette partie, l'approche méthodologique sera explicitée. La définition précise du *community organizing* justifiera l'intérêt d'étudier les interactions et les

apports conjoints des « luttes » et de la « participation institutionnelle ». Une seconde partie, mobilisera la littérature autour des *public policy transfer* et de la circulation des mouvements sociaux. Elle expliquera l'intérêt d'étudier les conditions institutionnelles plutôt que les réseaux relationnels dans la diffusion du *community organizing*. Enfin, la présentation l'état de l'art sur la circulation transnationale de l'ingénierie participative permettra d'illustrer les contributions que ce travail d'enquête apporte à la littérature existante.

La seconde partie sera consacrée à la confrontation entre les hypothèses de recherche et l'enquête de terrain. Plusieurs hypothèses sur les conditions institutionnelles qui permettent l'appropriation et/ou la transformation de modèles seront présentées. Elles ont été confrontées au travail d'enquête : l'entretien avec des organisateurs salariés de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* et des structures, associatives ou publics qui ont sollicité des formations au *community organizing*. Leurs différentes interprétations et degrés d'appropriation du modèle permettent d'élaborer des pistes de réflexion sur les différentes traductions du *community organizing*. Ainsi, dans une troisième partie, les résultats sont discutés au regard des travaux de recherche sur la participation et les transformations des démocraties contemporaines.

PREMIERE PARTIE : CADRAGE THEORIQUE : LA DIFFUSION DES METHODES PARTICIPATIVES CONTESTATAIRES

Cette partie sera consacrée à la définition du cadre théorique de ce mémoire. Dans un premier temps, sont définies précisément les caractéristiques de l'objet de recherche - le *community organizing* – afin de justifier que ces techniques de mobilisation protestataires doivent être étudiées à la croisée des mouvements sociaux et de la participation institutionnelle (chapitre 1).

Cette étude s'intéresse au transfert du *community organizing* des États-Unis vers la France, et sa mise en circulation en France. Ainsi, cette recherche s'inscrit dans le champ de la diffusion des innovations culturelles. Le cadre théorique sera explicité, afin de montrer l'intérêt dans ce cas d'étudier les conditions institutionnelles de la diffusion du *community organizing* (chapitre 2).

Enfin, l'état de l'art sur la circulation transnationale de l'ingénierie participative, permettra de mettre en lumière les apports théoriques sur lesquels ce travail d'enquête s'est appuyé, avant de justifier de sa contribution à ce champ de recherche (chapitre 3.)

Chapitre 1 : Le *community organizing* : démocratie « sauvage » ou « d'élevage ? »

Dans ce premier chapitre, la polarisation traditionnelle entre les mouvements sociaux d'une part, et les dispositifs de participation publique de l'autre est interrogée. Ces deux champs sont souvent traités de façon distincte dans la littérature scientifique. Celle-ci tend aujourd'hui à valoriser l'étude du « conflit » et des « luttes », ce qui pourrait en partie expliquer le regain d'intérêt pour le *community organizing* (section 1). Pourtant, retracer les références historiques et les spécificités organisationnelles du *community organizing*, amène à le considérer comme un concept à la croisée des luttes urbaines et de la démocratie participative institutionnelle (section 2). Ainsi, cette dichotomie sera questionnée. Ici, c'est l'étude des interactions entre méthodes participatives « contestataires » et « institutionnelles » qui sera privilégiée (section 3).

Section 1 : Critique de la démocratie participative et valorisation du conflit

Dans la littérature autour de la participation, les études sur le « monde sauvage » de la lutte et le « monde domestiqué » du débat organisé (Neveu, 2011) sont polarisées. H. Wagenaar (2014) distingue ainsi « *l'invited participation* » de l'« *uninvited participation* », c'est à dire les situations dans lesquelles les citoyens participent en étant, ou sans avoir été « invités », dans des cas de participation par le conflit par exemple. D. Mermet (2007) polarise quant à lui une démocratie « d'élevage » et une démocratie « sauvage. » Cette distinction implique de prendre parti quand, à la dimension analytique, s'ajoute bien souvent une dimension « normative » (Gourgues et *al.*, 2013). En effet, il paraît difficile de ne pas voir dans les procédures participatives un moyen de « domestiquer » les volontés d'implication des acteurs au cœur des mouvements sociaux (Neveu, 2011), et de canaliser les contestations habitantes dans la construction d'un projet commun (Fauchard et Mocellin, 2012).

La science politique francophone est connue pour pratiquer une critique serrée des dispositifs participatifs institutionnels (Lefebvre, Nonjon 2003 ; Blatrix, 2009). Les études sur les mouvements agonistiques présentent la participation - institutionnalisée - comme le contraire de la lutte : la recherche du consensus nierait le conflit. Les critiques marxistes formulées dès les années 1970 ont qualifié « l'urbanisme participatif » de « comédie urbaine d'une cité sans classe » (Garnier, Goldschmidt, 1978) dénonçant le fait que les dispositifs accroissent le pouvoir des institutions sur les individus, au lieu de leur fournir des armes politique. Ces théoriciens

défendaient ainsi le droit « droit à la ville » des citoyens (Lefebvre, 1968, 1970 ; Castells 1972 ; Harvey, 1973). Des travaux plus récents, s'inscrivant dans une démarche de réforme des dispositifs institutionnels, ont tenté d'expliquer le contraste existant entre les ambitions de la rhétorique et la modestie de la mise en œuvre de la participation. Ils mettent en avant le caractère descendant de la politique de la ville qui n'est pas pensée pour accroître les capacités d'initiative des catégories populaires (Donzelot *et al*, 2003 ; Villechaise, Rui, 2008.) La difficile publicisation des habitants au sein des dispositifs participatifs est également analysée dans une perspective d'ethnographie de la participation (Carrel 2006, 2013 ; Neveu, 2002). Pour d'autres, les dispositifs participatifs sont instrumentalisés par l'acteur public. La figure de l'habitant est dans ce cas mobilisée dans des processus de « mise en acceptation » de projets élaborés en amont (Noyer, Raoul, 2008). La politique de la ville serait particulièrement le lieu de l'instrumentalisation de la participation à des fins de gestion des publics « difficiles », sans que de véritables changements ne s'observent en termes de réduction des inégalités ou de paupérisation (Donzelot, Epstein, 2006 ; De Maillard, Sintomer, 2007). La participation institutionnalisée, en dévalorisant la conflictualité, traduirait une réorientation des politiques sociales en tant qu'interventions « individualisantes et responsabilisantes » dans une tendance à la psychologisation et donc à la dépolitisation des problèmes sociaux (Tissot, 2007).

Ces critiques vont de pair avec une valorisation des mouvements sociaux contre l'offre institutionnelle. L. Blondiaux et J-M. Fourniau ont récemment noté que « l'évolution est allée vers la réhabilitation du conflit » (2014, p. 7) depuis les années 2000. Ce « retour du conflit » se traduit par de nombreux travaux prenant au sérieux les luttes (Melé, 2013). Le *community organizing* est traditionnellement considéré dans la catégorie des « luttes », ce serait une partie de l'explication de son succès, face au désenchantement de la démocratie participative institutionnelle. En effet, le *community organizing* est qualifié comme un « ensemble de pratiques militantes spécifiques, un répertoire d'action et un style organisationnel, qui le rendent particulièrement efficace pour mobiliser les habitants des quartiers paupérisés » (Talpin, 2013).

Section 2 : Le *community organizing* : une organisation rationalisée au service de la transformation sociale

2.1 Une forme minoritaire parmi la nébuleuse communautaire

Plusieurs caractéristiques du *community organizing* amènent à le « classer » dans les mouvements sociaux. Dans une acception large, le *community organizing* renvoie à un « processus qui engage des personnes, des organisations et des communautés vers des objectifs

tels que (...) l'amélioration de la qualité de la vie et la justice sociale » (Orr, 2007). Il s'agit d'un type d'organisation parmi une « nébuleuse communautaire » où coexiste une grande variété de formes d'organisations collectives à l'échelle locale visant à la participation des citoyens à la vie de leur communauté.

Ces *community-based organizations* (CBO) renvoient à des pratiques différentes, plus ou moins conflictuelles : le *community organizing*, les associations de service et le développement communautaire. Les associations de service et le développement communautaire sont plutôt tournées vers la coopération entre associations et pouvoirs publics, dans une perspective de développement économique du quartier ou de rénovation du patrimoine immobilier des quartiers sinistrés. C'est par exemple le cas des *Community Development Corporations* (CDC), nées dans les années 1960 avec le soutien de l'administration Johnson et de son programme de la « Guerre contre la pauvreté ». Par opposition, le *community organizing* apparaît « comme une des formes, minoritaire, politisée et critique, du recours à la société civile aux États-Unis » (Talpin, 2013). Ce mouvement vise à susciter le conflit avec le système politique et économique, avec pour projet politique, l'auto-organisation des quartiers populaires pour réaliser l'émancipation de ses habitants et la transformation sociale (Médard, 1969). Encadrés par des *community organizers* salariés, les habitants façonnent leur agenda et demandent des comptes aux élites économiques et politiques du territoire sur lequel ils s'organisent. Au sein même de cette dénomination, différentes méthodes s'appuyant plutôt sur les communautés ou plutôt sur les individus peuvent être encore définies.

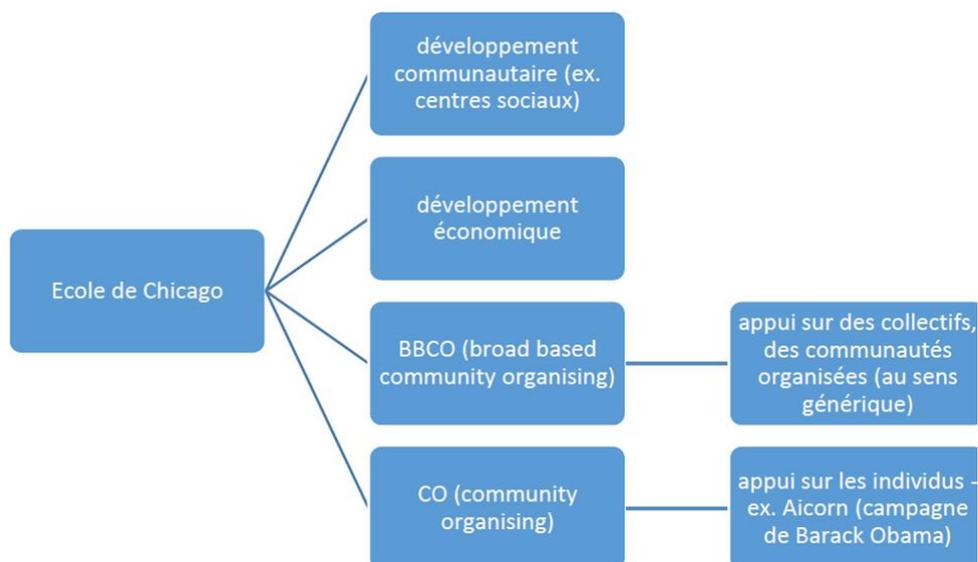


Figure 1 : Situer le *community organizing* parmi les différentes formes de *community-based organizations* (Contenu de formation de Citoyenneté tout terrain – Grenoble, 2016)

2.2 Le community organizing : héritage syndical et défense du mouvement ouvrier

Ce positionnement du *community organizing* parmi la nébuleuse communautaire américaine tient à son histoire et à ses références idéologiques.

Saul Alinsky (1909-1972) est souvent désigné comme « le père » du *community organizing* (Fisher et Kling, 1987 ; Stall et Stoecker, 1998 ; Sirianni et Friedland, 2001). Né dans un ghetto de Chicago en 1909, sa famille est originaire de Russie. Après des études à l'université de Chicago, son intérêt pour la criminologie lui permet d'obtenir une bourse sur la vie des gangs urbains. A partir de 1938, il commence à « organiser » le quartier *Back of the Yards* de Chicago, dans une démarche d'animateur social. Son idée fondamentale est que, pour s'attaquer aux problèmes sociaux, il faut bâtir des « organisations populaires » (*People's Organizations*) où les habitants puissent se mobiliser. Dans son ouvrage *Rules for Radicals*, il annonce « chercher avant tout à développer l'autonomie des pauvres, leur donner leurs propres outils organisationnels et politiques » (Alinsky, 1971, p.9).

Quand il présente sa vision du changement social dans *Reveille for Radicals* en 1945, Alinsky s'inscrit dans le courant des radicaux et de la rénovation du mouvement syndical. En effet, Saul Alinsky était fortement influencé par le syndicaliste John L. Lewis (1880 – 1969), qui a eu un impact important sur le mouvement ouvrier américain. A la tête du *United Mine Workers*, syndicat des mineurs américains (1920-1960) et du *Congress of Industrial Organizations* (CIO) (1935-1940), il avait mené des négociations dans les années trente et été à la tête d'importantes grèves ouvrières dans le secteur automobile en 1937. Alinsky s'inspire des rénovations des tactiques syndicales de l'époque, et les applique à l'échelle d'un quartier. C'est par un travail d'organisation collective et d'union de la communauté que les habitants des quartiers paupérisés vont pouvoir exercer un rapport de force avec les acteurs qui ont de l'influence sur les conditions de vie du quartier – propriétaires, administrations, entreprises –, en vue d'obtenir des concessions de leur part.

Par ailleurs, son action est inspirée des travaux universitaires des réformateurs sociaux de l'école de Chicago, au début du XXe siècle. Ces universitaires tentent de comprendre la désorganisation sociale dans les quartiers paupérisés. Ainsi, pour W. Thomas (1920) les difficultés d'intégration des immigrants polonais proviennent de l'inadaptation de leur culture traditionnelle au contexte urbain américain. Il appelle les immigrants à fonder leurs propres organisations démocratiques. E. Burgess (1926) reprend une partie de cette analyse pour expliquer la délinquance des enfants d'immigrés. Le déracinement de la première génération

rend difficile la transmission à leur descendance de leur culture d'origine, peu adaptée au nouveau milieu social. Ces travaux s'appuient sur des méthodes d'investigation sociologiques relativement innovantes qui vont également nourrir les techniques du *community organizing* : compréhension fine des traditions culturelles et des structures sociales, immersion dans le quartier, identification de *leaders*, et établissement de relations interpersonnelles.

Les méthodes du *community organizing* ont par la suite servi de référence dans le mouvement syndical aux Etats-Unis. Cela s'est traduit dans les années 1960 par l'action de Cesar Chavez (1927-1993) au sein de l'*United Farm Workers Organizing Committee*, la création de syndicats « unionistes », comme le *Service Employees International Union* (SEIU), ou encore la diffusion du *community organizing* au sein du principal syndicat américain : l'AFL/CIO (Talpin, 2016.) Les méthodes de mobilisation auraient en effet permis une remontée des effectifs syndicaux, notamment auprès de populations historiquement peu syndiquées, telles les immigrés.

2.3 Processus d'institutionnalisation et professionnalisation du *community organizing*

Pour autant, le *community organizing* présente d'autres aspects plus institutionnels. En effet, Alinsky s'appuie également sur des formes d'organisations communautaires plus traditionnelle. Les *settlement houses* (Austin et Betten, 1977) ont vu le jour dès le début du XXe siècle, dans les zones urbaines pauvres des grandes villes des Etats-Unis. Dans ces « maisons d'accueil », des personnes issues des classes moyennes venaient partager leurs connaissances et leur culture avec leurs voisins peu rémunérés et peu instruits afin de les aider à surmonter leurs difficultés quotidiennes.

Par ailleurs, on observe aux États-Unis une certaine « institutionnalisation » du *community organizing* par la mise en place de fédérations nationales, ainsi que par leur financement de fondations privées. L'*Industrial Areas Foundation* (IAF), fondé en 1940 à Chicago par Alinsky vise à regrouper différentes organisations à l'échelle d'une ville. Ces structures locales sont fédérées au sein de l'IAF et abordent des questions thématiques (salaires, logement, emploi, sécurité). L'IAF a été reprise et modernisée après sa mort en 1972 par E. Chambers (1930-2015) qui a pérennisé la structure en tant qu'institut de formation permettant de soutenir toutes les organisations locales. H. Boyte note ainsi que « les organisations de l'IAF sont passées de la simple protestation à la prise de responsabilité pour l'initiation de politiques publiques et pour ce qu'ils appellent la gouvernance » (1989, p.99). D'autres organisations similaires ont émergé à partir des années 1970. Des fédérations se sont structurées autour de *faith-based*

organisations. C'est le cas du *Pacific Institute of Community Organization* (maintenant *People Improving Community through Organizing* – PICO), fondé en 1972 par des Jésuites à Oakland en Californie, ou encore du *Direct Action and Research Training Center* (DART). D'autres associations, comme *l'Association of Community Organizations for Reform Now* (ACORN) fondée par Wade Rathke en 1970 reposent sur des adhésions individuelles. Il est difficile, sur l'ensemble de ces organisations, d'avoir une vision homogène des concepts et des pratiques. Ainsi, *l'organizing radical* cible essentiellement des personnes non-mobilisées. Plus proche des mouvements sociaux il a une perspective idéologique affirmée. Il repose davantage sur une constellation d'organisations locales autonomes que sur des fédérations nationales.

	<i>Broad-Based Community Organizing ou Faith-Based Organizing</i>	<i>Organizing individuel</i>	<i>Organizing radical</i>
Fédérations nationales	IAF, Gamaliel, PICO, DART	ACORN	The Right to the City Alliance
Membres	Églises, écoles, associations	Habitants	Habitants ou usagers
Offre de services à la population	Rare	Fréquente	Rare
Place de l'idéologie	Faible	Moyenne	Forte
Investissement dans le jeu électoral	Faible	Fort	Nul
Echelle d'intervention	Locale/étatique/fédérale	Locale/étatique	Locale/Globale
Coopération avec d'autres organisations	Faible	Moyenne	Faible

Figure 2: Typologie des différentes organisations de community organizing aux Etats-Unis (Talpin, 2016)

Par ailleurs, les méthodes du *community organizing* reposent sur des techniques de mobilisation très rationalisées. Celles-ci sont appliquées par *organizers* salariés, dans une logique de professionnalisation du militantisme. Dans les années 1970 et 1980, le « modèle ACORN » s'appuyait sur des *organizers* jeunes, avec une faible rétribution salariale et un fort engagement militant (Balazar, Talpin, 2016). Or, depuis depuis les années 1990, s'observe une revalorisation sociale et salariale, ainsi que la rétribution symbolique du rôle d'*organizer* (Delgado, 1986). La

multiplication des cursus de formation à l'*organizing* interroge les filières d'accès à l'activité, le niveau de la qualification, l'exigence de compétences requises. Cela conduirait à la constitution d'un groupe d'experts de la mobilisation des classes populaires (Petitjean, 2016).

La diffusion du *community organizing* dans le champ des partis politiques vient également interroger sa dimension contestataire. Le personnel politique du parti démocrate ces dernières décennies revendique de s'inspirer du *community organizing*. Hillary Clinton a ainsi rédigé un mémoire d'étude sur les principes d'action d'Alinsky. Barack Obama, dans ses mémoires, fait largement référence à son expérience de jeune *organizer* à Chicago, au sein du *Calumet Community Religious Conference* (CCRC), fondé par plusieurs disciples d'Alinsky. La campagne d'Obama en 2008 est directement liée à l'inclusion dans le dispositif de campagne de nombreux organisateurs ayant une forte expérience des méthodes du *community organizing* (Ganz, 2009). Cette campagne a contribué à la médiatisation de ces méthodes. Ce mode de mobilisation a également pu influencer le mouvement conservateur du Tea Party quand celui-ci a cherché à se structurer (Leahy, 2009).

Ainsi, on observe dans la pratique que le *community organizing* est à la frontière entre l'action directe et la politique plus institutionnelle. Cet entre-deux s'explique d'autant plus qu'il se veut stratégiquement pragmatique pour parvenir à des victoires politiques.

Section 3 : Étudier les contributions entre mouvements sociaux et participation institutionnelle

Ainsi, cette présentation de l'héritage, des caractéristiques organisationnelles et de la postérité du *community organizing*, témoigne qu'il n'est pas si évident de considérer ce registre d'action uniquement comme appartenant au « mouvement social ». Plus largement, il semble même problématique de traiter des relations entre « mouvements sociaux » et « participation institutionnelle », comme s'il s'agissait d'univers clairement distincts et opposés.

En effet, ces deux « sphères » sont en interaction. Les mobilisations associatives ne sont pas isolées de l'espace public. Elles ont contribué à l'entrée de la participation dans le débat public et à sa consolidation juridique (Dagnino et Tatagiba, 2010). Les conflits peuvent ainsi enrichir les processus délibératifs, comme l'a montré l'étude de F. Polletta (2015) sur le *town meeting* portant sur la reconstruction du *Ground Zero* (New York). L'intervention des activistes dans un espace délibératif ont ici permis d'apporter des nouveaux points de vue aux participants, et conduit les organisateurs à adopter une posture plus militante pour que les conclusions du forum

soient prises en compte par les institutions. Ainsi, les mouvements sociaux sont souvent amenés à combiner « confrontation et coopération » pour peser sur la décision publique (Fung et Wright, 2003). La mise en place d'instances de participation permet donc à certains groupes mobilisés de devenir des interlocuteurs des pouvoirs publics (Fung et Wright, 2005 ; Lama-Rewal, 2012). Dans le cadre de la gouvernance urbaine notamment, les stratégies des associations sont renouvelées : « il ne s'agit plus de faire pression sur un adversaire politique à la fois puissant et lointain (l'État) mais de chercher à travailler avec les élus locaux et les services techniques de la ville. Cette redéfinition des priorités entraîne la mise en œuvre d'une expertise associative sur les problèmes et besoins du quartier » (Renaud, 2001, p. 62).

L'interrogation sur le conflit traverse un grand nombre d'études sur la participation (Blondiaux, 2008) et la délibération (Le Goff, 2011 ; Neveu 2011). Dans de nombreux cas, le conflit est loin d'être absent des dispositifs de participations : « quand tout le monde est d'accord dès le début ou quand les gens ne se préoccupent pas d'exprimer un désaccord, la délibération ne peut pas émerger » (Talpin, 2011, p. 144). Ainsi, à la suite des travaux de C. Neveu, sur les relations entre participation et mouvements sociaux, ce constat invite à « dépasser une vision binaire attribuant un ensemble de vices ou de vertus, selon les points de vue, à l'un ou l'autre, et qui reste du même coup prisonnière d'alternatives trop simplistes pour rendre compte de la richesse des phénomènes à l'œuvre » (2011, p. 205). Les dynamiques d'interaction entre mouvements sociaux et dispositifs institutionnels, ainsi que leur contribution respective dans la construction de problèmes publics, présentent donc un objet d'étude à part entière (Bobbio, Melé, 2015). Ce cadrage théorique vient toutefois soulever d'autres questionnements, qui seront abordés en seconde partie de ce mémoire : dans quelle mesure l'appropriation de méthodes protestataires par des acteurs institutionnels traduit-elle les projets des mouvements sociaux ou, au contraire, désamorce-t-elle leurs portées contestataires ? Dans quelle mesure les acteurs sociaux perdent-ils de leur capacité d'action et de leur pouvoir critique en acceptant de coopérer dans de telles instances ?

Ce cadrage théorique permet ici de justifier une analyse du *community organizing* à la croisée des mouvements sociaux et de la participation publique. En effet, en s'appuyant sur l'étude de L. Seguin (2015) sur les positions du collectif 07, il est possible de dire que le conflit dans le *community organizing* est une « stratégie de débat », face à des acteurs davantage tournés vers le dialogue. Cela conduit à analyser la diffusion du *community organizing* en croisant les études sur la circulation des mouvements sociaux et sur les *public policy transfer*.

Chapitre 2 : Modèles explicatifs de diffusion de concepts exogènes

Après avoir défini les contours du *community organizing*, cette seconde partie porte plus précisément sur sa diffusion. En effet, ce travail de recherche porte spécifiquement les dynamiques et les conditions du transfert du *community organizing* en France.

La littérature scientifique portant sur la diffusion des innovations est ici mobilisée. Plusieurs modèles théoriques issus de l'étude de la circulation des mouvements sociaux et des *public policy transfer* seront présentés. Ils permettent d'expliquer pourquoi des concepts et des pratiques sont transférés d'un système social à un autre (section 1). Toutefois, ces cadres théoriques présentent un certain nombre de limites par rapport à l'objet étudié. Les limites des études relationnelles justifient ainsi du choix d'aborder le *community organizing* à travers les conditions institutionnelles de sa diffusion (section 2).

Section 1 : Cadres théoriques de la diffusion des innovations

Il existe dans la littérature scientifique un intérêt conséquent pour le thème des « transferts » de modèles. L'étude des « circulations transnationales » (des techniques, des textes, des savoirs, des experts), est un outil méthodologique utilisé dans les sciences sociales. L'intérêt de l'étude circulatoire est qu'elle fait ressortir la diffusion de normes et des pratiques dans des espaces culturels différents. Elle éclaire également la constitution de réseaux et des structures transnationales susceptibles de favoriser la circulation d'idées ou de modèles. Elle dépasse ainsi certaines limites des travaux monographiques ou comparatifs qui considèrent les espaces nationaux comme des cadres de référence uniques, clos et homogènes. (Vauchez, 2013). La littérature sur la diffusion des innovations porte à la fois sur les dynamiques de transfert *vers* une population (source externe) et la diffusion *au sein* d'une population (source interne.) Si les *public policy transfer* et la diffusion des mouvements sociaux sont étudiés de manière distincte, le *community organizing* invite à actualiser l'étude des dynamiques de circulation, à la croisée de ces deux champs.

1.1 Les dimensions macrosociologiques de la diffusion des modèles

L'étude de la circulation des mouvements sociaux a longtemps été marquée par une dimension macrosociologique. Les premiers travaux sur ce sujet portent sur les mécanismes de formation de foules et de contagion. L'accent est alors mis sur l'importance des émotions populaires.

(LeBon 1897, Tarde 1903, Kornhauser 1959.) La notion de « cycle » a été mobilisée par Tarrow pour expliquer la diffusion des idées développées par le mouvement pour les droits civiques (1989, 1994). Selon lui, les contestataires introduisent de nouvelles pratiques qui donnent le « ton » particulier à chaque cycle (le *sit in* dans le mouvement pour les droits civiques, les occupations d'usine en 1919-1920, les « actions directes » des années 1968-1972 en Italie). D'autres organisations vont ensuite adopter ces innovations. Le concept de cycles permet de comprendre l'évolution des répertoires d'action collective, de leur diffusion à leur banalisation et leur acceptabilité sociale. D. McAdam (1995) éclaire cet état d'interdépendance en distinguant les mouvements « initiateurs » (*initiator movements*) qui déclenchent un cycle de mobilisation, des mouvements « suivistes » (*spin off movements*) qui en tirent leur impulsion.

Cette dimension macrosociologique a également imprégné l'analyse des transferts des politiques publiques. L'institutionnalisme sociologique a ainsi tenté d'expliquer pourquoi certains modèles (le keynésianisme, le multilatéralisme, la privatisation) ou certaines institutions (l'éducation de masse, la sécurité sociale, la souveraineté nationale) se diffusent d'un système social à l'autre. En effet, les niveaux d'interaction et d'interdépendance internationale ne sont significativement pas élevés s'ils sont comparés aux réseaux nationaux ou locaux. Le concept d'isomorphisme institutionnel (DiMaggio, Powell, 1991 ; Bulmer, Padgett, 2005) permet d'expliquer le transfert de modèle par l'existence de pressions institutionnelles ou culturelles (représentations partagées, cadres cognitifs dominants) dans l'environnement international. L'innovation est alors motivée par la légitimation et la mise en adéquation du comportement des acteurs avec leur environnement. La notion d'apprentissage (*lesson learning et lesson drawing*) a tâché d'éclairer le processus par lequel les connaissances attachées aux politiques, aux institutions et aux idées dans un système politique sont utilisées pour le développement de politiques, d'institutions ou d'idées dans un autre système politique (Dolowitz, Marsh, 2000, p. 5). L'institutionnalisation du « débat public » en France serait donc pour une large part dûe à la conjonction des effets d'apprentissage des conflits locaux d'aménagement et de l'expérience du modèle québécois (Revel *et al.*, 2007). Le risque est toutefois pour les travaux de se limiter à mesurer l'adaptation d'un modèle et à constater un transfert réussi, ou au contraire incomplet.

Dans le cas du *community organizing*, il semble plus pertinent de se positionner dans le champ de la sociologie institutionnelle, qui étudie les conditions permettant la diffusion des innovations. Cette approche, notamment formulée par Strang et Meyer (1992) dans un article consacré à la diffusion transnationale des innovations en matière de politiques publiques, se

concentre sur « l'attribution de similarités », construction sociale par laquelle les suivistes s'identifient eux-mêmes aux pionniers (*identity frame*) et aux problèmes qu'ils rencontrent (*injustice frame*). De plus, selon eux, la théorisation d'une pratique facilite sa diffusion en dehors des « voies relationnelles de diffusion. » Dans cette optique, ce sont bien les conditions structurelles qui accélèrent la diffusion d'innovations.

1.2 L'approche par réseaux

Depuis une vingtaine d'années cependant, la sociologie semble connaître une réhabilitation du niveau microsociologique. Les limites des facteurs macrosociologiques dans l'explication de la circulation des mouvements sociaux ont nourri la redécouverte de l'acteur, à la fois dans ses trajectoires et dans ses réseaux de relation (voies de communication, influence et contact direct entre les « pionniers » et les « suivistes »). L'étude des réseaux était déjà présente dans l'analyse du développement du moulin à eau au Moyen-Age ou de l'adoption de nouveaux médicaments par un groupe professionnel (Coleman, Katz, Menzel, 1966).

Ces travaux sur la diffusion des innovations ou des politiques publiques mettent l'accent sur le rôle des acteurs institutionnels, collectifs et individuels. Ceux-ci s'incarnent dans les réseaux transnationaux (Keck, Sikkink, 1998), les élites (Dezalay, Garth, 2002) ou les mouvements sociaux (Della Porta, Tarrow, 2005). Dans ce modèle relationnel, le niveau de diffusion varie selon les niveaux d'interaction entre les ambassadeurs et les adoptants potentiels. La circulation des informations est facilitée par la coexistence de forts liens internes au groupe et de *weak ties* les mettant en relation avec d'autres (Granovetter, 1973 ; McAdam, 1995). Ainsi, Rude (1964) a observé les voyageurs qui transportaient les nouvelles le long des routes entre l'Angleterre et la France entre 1730-1848, tandis que Gould (1991) a mis en lumière le rôle des sociabilités de voisinage lors de la mobilisation pour la Commune de Paris. Tarrow différencie quant à lui une diffusion « ciblée », organisée par des groupes constitués (groupes d'intérêt, l'Église ou des organisations de mouvement social) et une diffusion « spontanée », par contact direct entre individus (Tarrow, 1995, p. 201-206). Ces chaînages de relations, s'ils permettent de mettre en lumière les vecteurs de circulation, n'expliquent cependant pas le phénomène d'imitation. L'appartenance à un réseau apparaît ainsi comme une condition nécessaire mais non suffisante à l'adoption des innovations.

D'autres travaux portent sur les acteurs eux-mêmes. Ils mettent avant le rôle social et militant des individus dans le processus de diffusion. Ainsi, le niveau d'intégration sociale des suiveurs

potentiels est censé accélérer les processus de communication (Pinard, 1971). Crozier et Friedberg ont quant à eux définis les « marginaux sécants » comme des « acteurs parties prenantes dans plusieurs systèmes d'action en relation les uns avec les autres et qui peuvent, de ce fait, jouer le rôle indispensable d'intermédiaires et d'interprètes entre des logiques d'action différentes, voire contradictoires » (1977, p. 86). Tilly et Tarrow, enfin, ont étudié le rôle des « intermédiaires », qui – dans un esprit missionnaire ou par intérêt – mettent en contact des groupes qui sans cela seraient restés disjoints (2008, p. 165).

Section 2. Les limites aux approches rationalistes

Cependant, l'importance accordée aux mécanismes d'influence individuelle dans la propagation de l'innovation postule souvent une stratégie rationnelle des acteurs.

2.1 La rationalité des acteurs dans l'adoption de dispositifs participatifs ?

Ainsi, la diffusion des dispositifs participatifs entre différents systèmes sociaux a pu être vue comme une réponse à l'existence de « problèmes » communs. Des travaux ont illustré des phénomènes de « suivisme » dans l'adoption des pratiques participatives. Les études postulent au volontarisme des acteurs du transfert, considérés comme des importateurs et/ou des exportateurs. Elles privilégient l'hypothèse d'une stratégie rationnelle des acteurs guidés par la volonté d'appliquer un modèle extérieur (Bulmer et al., 2007). Dans cette perspective, des pratiques sont adoptées quand elles paraissent plus efficaces que leurs alternatives, répondant ainsi au besoin d'une stratégie optimale. Or, cette approche rationnelle présente un écueil majeur pour expliquer le transfert du *community organizing* des États-Unis vers la France. En effet, bien que la mise en place du *community organizing* aux États-Unis depuis les années 1930 ait permis la constitution de fédérations qui ont pu contribuer à l'amélioration des conditions de vie au niveau local, et à la satisfaction de certaines revendications au niveau national (Talpin, 2015), la volonté d'appliquer ce modèle extérieur ne peut uniquement se comprendre par la faiblesse de ses alternatives. En effet, une sociologie critique de la participation s'est développée aux États-Unis ces dernières années contre la « nouvelle participation publique ». Cette analyse ne se restreint pas au seul secteur public car, dans le cas américain, près de deux-tiers des dispositifs participatifs sont initiés par des associations, des fondations privées ou des entreprises (Jacobs et al., 2009). La critique formulée ici, est que l'essor de dispositifs participatifs depuis trente ans aux États-Unis, et au-delà, ne s'est pas accompagné d'un approfondissement de la démocratie et de la justice sociale. Au contraire, il y a eu un

renforcement des inégalités politiques et sociales. Les transformations du gouvernement des sociétés contemporaines viendraient alors légitimer et renforcer le creusement des inégalités (Lee, McQuarrie, Walker, 2015). N. Eliasoph (2011) dresse un constat similaire : si le monde civique est souvent paré de toutes les vertus, la fabrique des bénévoles peut aussi se transformer en machine de dépolitisation et d'acceptation des inégalités. De plus, l'essor d'une « industrie de la participation publique » (Lee, 2014) conduit à renforcer le rôle des professionnels de la délibération, ainsi qu'à accroître la fétichisation des procédures dans cette politisation très particulière de la participation. Enfin, la situation sociale et urbaine des quartiers paupérisés des États-Unis n'apparaît pas nécessairement comme un horizon politique optimal. Ainsi, comme l'analyse D. Giband (2006), la société américaine serait passée, du *melting-pot* au morcellement entre de multiples communautés fermées, donnant lieu à une fragmentation de territoires dotés de moyens inégaux, avec une forte concentration des pauvres relégués loin des bassins d'emplois.

Par ailleurs, ces approches, en séquençant l'adoption de ces pratiques, introduisent un jeu de hiérarchie entre le point de départ de la diffusion et celui de la « greffe ». C'est le cas de certains travaux sur la circulation des dispositifs participatifs, dont l'analyse vise à évaluer la conformité des dispositifs par rapport à un d'origine, comme dans le cas du budget participatif (Sintomer et al., 2008, 2013 ; Ganuzza, Baiocchi, 2012).

2.2 L'apport de la sociologie de la traduction

La sociologie de la traduction – ou de l'acteur-réseau - (Callon, 1986 ; Akrich, Callon, Latour, 1988) invite à prendre du recul par rapport au risque de normativité de ces approches. L'intérêt de cette méthode est qu'elle n'est ni séquentielle ni déterministe. Le transfert n'est pas pensé comme un processus rationnel menant à la solution d'un problème, mais comme un processus de traduction qui prend en compte les reformulations, les adaptations, les conflits d'interprétation dont les modèles font l'objet. Cela permet d'étudier des processus d'innovation et de changement au sein d'organisations, sans faire des concepts ou des pratiques des « boîtes noires » qui circuleraient inchangées entre différents univers. Cette méthode conduit donc à s'intéresser aux interactions et aux négociations des acteurs entre eux et avec leurs environnements.

Toutefois, cette méthode demande un rapport avec le terrain particulièrement immersif : l'étude de la démarche du changement demande de prendre en compte, dès le début du projet, l'ensemble des acteurs concernés en fonction de leur contexte spécifique et de leurs interrelations avec celui-ci. Ce qui est difficile à retracer de manière précise dans le cas du *community organizing*. Ce qu'il est souhaitable de garder de cette démarche est l'articulation entre innovation, contexte d'implantation et usages émanant des différentes catégories d'acteurs. Ainsi, entre le point de départ et le point d'arrivée du processus de traduction, les concepts et les pratiques ne demeurent pas stables : le sens de l'innovation s'est déplacé au gré des traductions des acteurs.

Ce cadre théorique invite donc à étudier, en France, le transfert du *community organizing* à travers les conditions institutionnelles et les processus de traduction dont il a fait l'objet. Les processus d'identification entre les acteurs et de théorisation des pratiques sont complétés par un travail d'interprétation des pratiques. Selon P. Lillrank (1995), le processus d'interprétation consiste à traduire des pratiques concrètes en abstraction pour les exporter puis, finalement de les retraduire de l'abstraction vers les pratiques (modifiées). Ceux qui jouent un rôle actif sont soit la source, soit les adoptants, ou parfois les deux (Snow et Benford, 1995).

Chapitre 3 : Éclairages sur la circulation transnationale des méthodes participatives

La justification du cadre théorique a montré l'intérêt d'étudier l'interaction des mouvements sociaux et des dispositifs de participation institutionnels. Il s'agit ici d'analyser la diffusion des pratiques sous l'angle de leurs conditions institutionnelles et des processus de traduction dont elles font l'objet. Dans ce troisième chapitre, il s'agit de montrer pourquoi l'étude de la diffusion du *community organizing* contribue à enrichir la littérature de la « circulation transnationale de l'ingénierie participative ». Une revue de littérature permettra de présenter plusieurs conditions institutionnelles qui favorisent la circulation internationale des méthodes participatives, ici : l'émergence d'un réseau international et la constitution de professionnels de la participation (section 1). Puis, à travers deux exemples de diffusion de méthodes participatives contestataires, le Théâtre de l'Opprimé et *l'empowerment*, il s'agira de montrer les apports de l'étude diffusion du *community organizing* à ce champ d'étude (section 2).

Section 1 : La circulation transnationale des méthodes participatives : entre vecteur et témoin

Il s'agit ici de s'intéresser au travail d'adaptation à des contextes variés réalisé par les entrepreneurs de la circulation. Il faut donc déconstruire l'apparente linéarité du phénomène pour envisager les dynamiques propres de la circulation transnationale de l'ingénierie participative. Ainsi, l'étude par le prisme circulatoire correspond à notre ambition de comprendre que c'est dans le contexte même de leur « circulation », au contact d'acteurs et en tension avec leur environnement, que les concepts se forment et que les pratiques évoluent.

1.1 Les réseaux internationaux : facteurs de circulation

Certaines approches voient dans la diffusion des pratiques de participation, une réponse pratique aux transformations politiques (crises des démocraties représentatives), socioéconomiques et culturelles (nouveaux rapports aux sciences et aux savoirs, effets de la mondialisation contemporaine), et institutionnelles (affirmation des pouvoirs locaux et d'une action publique multiniveaux), auxquelles font face des institutions internationales, les États ou les mouvements sociaux (Neveu, 2007). Pourtant, une autre focale permet de voir dans la « configuration internationale » et dans les réseaux qui font circuler les discours et les pratiques

à travers le monde, des facteurs déterminants dans la circulation de ces méthodes participatives. Ainsi, envisager la participation comme une « offre » déconnectée de demande sociale de participation (Gourges, 2012) amène à dissocier la question de « problèmes sociaux » de celle de la circulation des acteurs, des pratiques et des concepts.

Dans ces circulations « transnationales » interagissent en effet des acteurs publics – États et organisations internationales – et des d'acteurs privés – acteurs marchands, associations, chercheurs etc. Ainsi, les acteurs locaux se tournent de façon croissante vers des expériences exogènes – identifiées comme « modèles » ou « bonnes pratiques » - pour construire des stratégies de distinction. Dans un contexte de globalisation et de restructuration de l'État, la dimension mondiale est mobilisée pour légitimer l'application d'expérimentations participatives (Cornwall, Brock, 2005). Cela participe d'une stratégie de distinction pour les acteurs. Les organisations internationales jouent également un rôle dans la diffusion de cette « norme participative. » Cette dernière est perçue comme une dynamique nécessairement vertueuse pour la qualité de la démocratie, aussi, depuis les années 1990, le PNUD promeut la « participation populaire » (PNUD, 1993). Les recherches sur le budget participatif d'O. Porto de Oliveira montrent par exemple comment les organisations internationales contribuent à amplifier la diffusion du dispositif en l'adossant à des ressources institutionnelles (programmes d'action, réseaux professionnels). En France, l'analyse du Programme nationale de rénovation urbaine et du plan Ville durable de V. Béal (2015) témoigne de l'intensification des circulations de pratiques, de savoirs et d'expériences dans les politiques urbaines, et ainsi l'émergence d'un nouveau modèle de relations centre-périphérie fondé sur le repérage par l'État d'expériences locales « innovantes » ou « exemplaires ». Cette étude met en lumière la validation et la promotion de ces expériences locales par la labellisation et l'inscription dans des répertoires de « bonnes pratiques. » Ainsi, cette diffusion des méthodes participatives transnationales répond autant du mécanisme d'*uploading* (faire remonter des pratiques, les sélectionner et les modéliser) que du mécanisme de *downloading* (diffuser ces « bonnes pratiques », les intégrer aux cadres de l'action publique) » (Beal, Epstein, Pinson, 2015, p. 114).

Cette entrée conduit à voir que les circulations transnationales répondent à des logiques endogènes aux jeux politiques et administratifs, tout autant qu'aux transformations des démocraties contemporaines. Par ailleurs, la circulation transnationale consolide également une professionnalisation de l'expertise participative, qui est moteur dans la circulation de ces expérimentations.

1.2 Consolidation de l'expertise et professionnalisation de la participation

A. Dussuet et E. Flahault (2010) comprennent la professionnalisation comme un processus de construction sociale de la reconnaissance accordée à un individu ou à un groupe, qui acquiert par là le statut de professionnel. Ce processus implique la mise en œuvre de l'expertise détenue dans un domaine déterminé et s'assortit du contrôle de l'activité par l'ensemble des professionnels du champ. La professionnalisation peut donc être traduite par la reconnaissance d'une légitimité à exercer une pratique déterminée. Quel rôle joue le processus de consolidation d'une expertise participative dans les dynamiques circulatoires de l'ingénierie participative ? La particularité de cette expertise participative est de se construire à la frontière des espaces « savants » et « professionnels. » La formalisation de savoirs et de savoir-faire, l'identification de bonnes pratiques et la professionnalisation d'acteurs spécialisés sont les principaux éléments de cette consolidation de l'expertise participative (Payre, Spahic, 2012). A. Mazeaud et M. Nonjon (2016) analysent la façon dont le réseau international IAP2 (*International Association for Public Participation*) promeut la « maîtrise de savoirs et savoir-faire spécifiques comme condition de diffusion et de mise en œuvre d'une participation publique de qualité. » Ces auteures insistent également sur les caractéristiques sociologiques de ces acteurs. Elles soulignent que la circulation est en « partie liée aux modalités de socialisation professionnelle des acteurs intermédiaires, administratifs ou privés engagés dans des réseaux internationaux. » Les contours de ces réseaux constitués d'une diversité d'acteurs (professionnels, techniciens, élus, associatifs, chercheurs et universitaires...) et leurs influences respectives apparaissent toutefois difficiles à mesurer.

En ce sens, la diffusion de la participation doit être rapportée à la professionnalisation croissante des acteurs chargés de la mettre en œuvre. C'est ce que souligne par exemple les travaux d'E. Cheynis (2016) sur l'émergence du tournant participatif au Maroc dans les années 1990. Ce processus de professionnalisation n'est pas sans questionner la standardisation de la participation. Cette naturalisation des liens entre outils et participation (Bonaccorsi, Julliard, 2010) impacte ainsi la signification que les acteurs donnent à la « participation » aujourd'hui.

Section 2 : Contribution à l'état de l'art sur la participation

Ces deux conditions institutionnelles - les références aux modèles exogènes dans les stratégies de distinction et la consolidation d'une expertise participative – apparaissent comme deux éléments contextuels déterminants pour comprendre la circulation du *community organizing*. L'étude de la diffusion du *community organizing* apporte de nouveaux éléments de compréhension sur la « libre conformation » des acteurs au « mot d'ordre » de la participation.

En effet, bien que la « participation » et ses déclinaisons (*empowerment*, pouvoir d'agir, *community organizing*) circulent et connaissent un succès dans les différents univers et espaces sociaux-professionnels, il n'existe pas de vision commune sur la participation. Les stratégies individuelles et collectives dans les circulations horizontales donnent lieu à une « libre conformation » face aux pratiques participatives. Cette observation conduit à mettre l'accent sur les appropriations multiples des procédures. Les contributions scientifiques autour de la circulation de l'ingénierie participative s'intéressent surtout à la place des dispositifs participatifs dans les stratégies des autorités publiques. Or ce travail de mémoire souhaite apporter une contribution sur l'influence et l'appropriation de formes participatives plus contestataires, tel le *community organizing*. L'intérêt de cette enquête est de montrer que des méthodes « radicales », à l'origine basées sur la constitution de contre-pouvoirs locaux et l'interpellation des pouvoirs publics, peuvent être appropriées par des acteurs institutionnels. Ainsi, dans un nouveau contexte culturel et institutionnel, les pratiques évoluent mais participent également à transformer le modèle culturel.

2.1 Exemples de circulation et réappropriations de méthodes participatives contestataires

La circulation des pratiques participatives contestataires entre des systèmes sociaux différents et leur réappropriation par des acteurs peuvent s'illustrer à travers deux exemples : la pratique du Théâtre de l'Opprimé ; et le concept d'*empowerment*.

2.1.1 Circulation du Théâtre de l'Opprimé

Faire un détour par la circulation internationale du Théâtre de l'Opprimé permet de comprendre comment une pratique se diffuse dans des espaces et des contextes socio-culturels disparates. La thèse de C. Poutot (2015) s'inscrit ainsi dans une dimension comparative de la pratique du Théâtre de l'Opprimé. Il s'intéresse à sa création en Amérique latine à travers d'Augusto Boal ; son importation en France, par le biais de différents groupes de théâtre de l'opprimé ; puis en Inde, au Bengale-Occidental, en s'intéressant aux équipes et aux comités qui constituent le mouvement du Jana Sanskriti. La première circulation, du Brésil vers la France dans les années 1980, nous permet d'apporter un éclairage sur la réappropriation par des acteurs des pratiques ayant une dimension contestataire et de transformation sociale. Elle met en avant, dans une certaine mesure, les dynamiques de circulations du *community organizing*.

Initié par Augusto Boal, écrivain, dramaturge et metteur en scène brésilien dans les années 1960 dans les favelas de Sao Paulo, le Théâtre de l'Opprimé conjugue l'expression artistique avec un travail de réflexion collective sur le groupe et la société, en encourageant la participation. Cette forme particulière de théâtre, dans un objectif d'émancipation des couches populaires, vise à des répercussions dans le réel. Cette forme est créée dans le contextes des dictatures latino-américaines de l'époque. Après le coup d'État de 1964, les groupes politiques cherchent à inventer des formes théâtrales permettant de critiquer la dictature brésilienne qui commence à interdire certaines pièces. Boal, forcé à l'exil passe une dizaine d'années à Paris, où il développe de nouvelles techniques théâtrales. Il part du constat que les oppressions subies dans une démocratie sont différentes de celles qui existent en dictature, plus introspectives. Il y a donc eu une « stratégie, déterminée par le contexte social et politique de l'époque de diffuser cette méthode au plus grand nombre possible d'opprimés afin qu'ils se libèrent eux-mêmes du joug de l'oppression » (Poutot, 2015, p.108). Ainsi, « l'invention d'une personne est devenue une pratique à part entière, diffusée à travers le monde » (p.110). Entre les années 1980 et 2000, Boal anime régulièrement des stages de Théâtre de l'Opprimé aux États-Unis et en Europe, afin que d'autre se saisissent de ces techniques. Les praticiens de différents pays se sont au fil des années constitués en réseau : ces groupes entretiennent des liens, pour partager et débattre de leurs expériences. La reconnaissance du Théâtre de l'Opprimé est surtout venue en France d'associations comme le planning familial (MFPF), ATD Quart Monde ou le CLAP (Comité de Liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion des travailleurs immigrés) et des syndicats comme la CFDT.

Aujourd'hui, C. Poutot souligne qu'une multitude de formations aux techniques du Théâtre de l'Opprimé existe : elles ont acquis une certaine notoriété et permettent de donner un « habit culturel » et des apparences participatives dans le champ du développement. Comment toutefois garantir que la méthodologie du Théâtre de l'Opprimé soit bien utilisée dans son intention d'origine ? Adorno (1994) considère également que la professionnalisation engendre un risque de neutralisation de l'activité artistique et politique. Comme le souligne C. Poutot : « il semble maintenant très difficile pour les membres du réseau de pouvoir exercer un contrôle sur la pratique : si tous ces groupes répondent à la désignation de praticiens du Théâtre de l'Opprimé, les contours de cette pratique sont « évolutifs » et amènent de l'hétérogénéité interne, capable d'engendrer de l'innovation, mais aussi de causer la disparition de ce qu'il y a de commun au sein du réseau » (p.106).

2.1.2 L'empowerment « à la française ? »

Le second exemple mobilisé est celui de l'importation de la notion d'*empowerment*, qui a fait son entrée dans la littérature et les débats publics en France dans les années 2000 (Bacqué, Biewener, 2013). Bien que de plus en plus utilisée dans des champs tels que le travail social, les mouvements sociaux, ou le management d'entreprises, cette notion ne renvoie pas à un cadre conceptuel très précis (Le Bossé, 2003). Etudiant l'évolution des interprétations du concept au fil de sa circulation, les auteurs ont décrit la transformation du sens donné à l'*empowerment*. En effet, la notion d'*empowerment* a voyagé entre le Nord et le Sud dans un double mouvement d'internationalisation et de transnationalisation. L'importation des discours s'effectue avec celle d'un ensemble de pratiques qui sont elles-mêmes adaptées par les contextes locaux, amenant par la suite à une transformation des discours et de la théorie. Son intégration au vocabulaire des organisations internationales (Banque Mondiale, ONU) s'est ainsi fait au prix d'une certaine domestication de la notion. Faut-il conclure au dessaisissement complet de la portée transformatrice de l'*empowerment* ? En enquêtant trois champs - le travail social, le développement international en faveur des femmes et les politiques urbaines et sociales - les auteurs distinguent trois compréhensions possibles du terme *empowerment* : radicale, socio-libérale ou néo-libérale.

Or, T. Kirszbaum note que le Rapport Bacqué-Mechmache, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville*, remis au ministre délégué à la Ville en juillet 2013, fait largement référence à l'*empowerment*. Si cette notion suggère de recourir à des pratiques venues d'Outre-Atlantique, le rapport dessine également les contours d'un « empowerment à la française », qui colore le

concept états-uniens des valeurs hexagonales telles que l'« égalité des territoires » (p. 9), en s'inscrivant dans le combat contre « la logique d'intégration européenne, qui impose de repenser le statut et l'organisation des services publics dans une perspective d'inspiration néolibérale de démantèlement progressif de l'État-providence⁴ » (p. 17). Toutefois, T. Kirszbaum s'interroge sur les conditions politiques et institutionnelles en France qui ne seraient, selon lui, pas réunies pour accueillir ces initiatives.

Deux observations générales se dégagent de ces exemples. M-H. Bacqué et C. Biewner semblent proposer un modèle normatif dans lequel il n'est de « bon » *empowerment* que dans sa traduction « radicale ». C'est-à-dire lorsqu'il conteste le système capitaliste, en remettant en cause les inégalités structurelles générées par les rapports sociaux, raciaux et de genre. L'étude comparative sur le Théâtre de l'Opprimé semble, dans la même lignée, s'inquiéter du désamorçage contestataire dont les pratiques originelles pourraient être l'objet. Par ailleurs, l'analyse de la circulation des méthodes participatives contestataires s'accompagne de commentaires sur la difficulté d'acclimater les méthodes d'*empowerment* aux spécificités françaises. Elles s'interrogent dès lors sur la possibilité de traduire ces pratiques.

Or, ce mémoire s'intéresse aux conditions institutionnelles qui favorisent les pratiques participatives contestataires. Nous souhaitons montrer que les modèles exogènes se transforment dans le processus même de circulation : ils sont traduits par les acteurs, afin de répondre aux enjeux qu'ils identifient de leur contexte culturel et institutionnel et participent, dans cette confrontation, à faire évoluer les modèles et les pratiques.

⁴ « La notion d'intérêt commun au cœur du processus de construction des communities aux États-Unis (...) ; l'idée de procéder à un « inventaire des ressources », première démarche à entreprendre dans les actions de « revitalisation » des quartiers américains ; la proposition de créer une fondation dédiée dont les contributeurs bénéficieraient d'exonérations fiscales, soit l'un des principaux mécanismes de financement du développement communautaire aux États-Unis ; les propositions relatives à la représentation des habitants et des entrepreneurs locaux dans les instances de pilotage des projets ou à la représentation des locataires dans les conseils d'administration des organismes d'HLM, soit un modèle proche de celui des community-based organizations et des community development corporations ; l'obligation pour les services publics de rendre compte de leurs actions devant les usagers-citoyens qui emprunte implicitement à la notion d'*accountability* » (Kirszbaum, 2013)

TRANSITION

Cette première partie a mis en lumière les interprétations dont font l'objet les méthodes participatives dans leurs dynamiques de circulations. La valorisation de « bonnes pratiques » et d'expériences modèles dans les processus circulatoires témoignent de l'importance des références à des modèles étrangers dans les stratégies des territoires et des acteurs. Dans le cas des pratiques participatives, la littérature scientifique tend à normaliser et à valoriser le « modèle » d'origine. Lorsqu'il s'agit de concepts et de techniques contestataires, il existe une forme d'inquiétude face à la neutralisation de leur portée contestataire, ainsi que face à la critique du potentiel détournement de leur sens originel.

Dans cette seconde partie, la diffusion du *community organizing* en France sera donc étudiée dans le processus même de sa circulation. Cela permettra d'analyser les conditions institutionnelles expliquant sa diffusion. Étudier la conformation du modèle « exporté » face au modèle « d'origine » ne permettait pas, en effet, de saisir pleinement les dynamiques concrètes de traduction dont font l'objet les concepts et les pratiques.

Ainsi, l'enquête porte ici sur une pluralité d'acteurs associatifs ou institutionnels français du champ des politiques sociales et urbaines. Ceux-ci se sont intéressés et formés aux méthodes du *community organizing*. L'objectif était de mettre en lumière les conditions qui ont accéléré la diffusion de ces méthodes des États-Unis vers la France, puis parmi des réseaux d'acteurs nationaux. Il s'agissait plus particulièrement de comprendre pourquoi ces acteurs s'approprièrent la totalité des méthodes, ou les transformèrent, pour les rendre applicables dans leur cadre professionnel. En effet, si les méthodes « contestataires » ou « radicales » sont confrontées à des contraintes institutionnelles, elles permettent aussi de modifier l'environnement dans lequel évoluent les acteurs. Ainsi, dans la seconde partie de ce mémoire, sont étudiés les mécanismes et les conditions qui amènent des acteurs à s'approprier des expériences exogènes, et à les traduire, pour les adapter à leur milieu et à leurs pratiques.

SECONDE PARTIE : CIRCULATIONS ET TRADUCTIONS DU COMMUNITY ORGANIZING EN FRANCE

Il s'agira dans cette seconde partie, de confronter les hypothèses sur les conditions permettant la diffusion et l'appropriation de modèles exogènes par des acteurs avec le terrain d'enquête. Dans un premier temps, le terrain d'enquête et les méthodes d'investigation seront explicitées, au regard des hypothèses de travail (chapitre 1). Dans un second temps, les résultats de l'enquête sur la diffusion du *community organizing* en France seront présentés (chapitre 2). Enfin, les résultats seront discutés, au regard de l'état de l'art sur la circulation et la diffusion des méthodes participatives (chapitre 3).

Chapitre 1 : Étudier les conditions institutionnelles de la diffusion du *community organizing* en France

Ce premier chapitre présente la démarche hypothético-déductive qui a nourri ce travail d'enquête. Elle s'appuie sur les hypothèses présentées par Strang et Meyer (1992), afin de comprendre les conditions institutionnelles qui expliquent la diffusion des innovations (section 1). Au regard de ces hypothèses, le terrain d'enquête choisi est l'organisme de formation *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*, association pionnière dans le *community organizing* en France. Cette enquête a été réalisée à partir d'entretiens semi-directifs avec des acteurs associatifs et institutionnels formés aux méthodes du *community organizing* (section 2).

Section 1 : Hypothèses

J. Talpin (2013) a noté que l'intérêt français pour le *community organizing* n'était pas absent d'ambiguïtés. Il dresse une typologie des différentes catégories d'initiatives de *community organizing* en France. Les premières sont des interventions locales qui s'inspirent directement du modèle du *community organizing*, s'inscrivant dans une démarche conflictuelle avec les pouvoirs publics (notamment le cas de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*, ou d'associations de l'agglomération parisienne telles que *Stop le Contrôle au Faciès*). D'autres approches, par exemple défendues par M. Kokoreff et D. Lapeyronnie (2013) sont plus proches du développement communautaire. Elles souhaitent « refaire la cité » dans les quartiers populaires, en s'appuyant sur la constitution de collectifs comme interlocuteurs incontournables et avisés.

Le terrain d'étude s'est ici limité à l'appropriation par des acteurs associatifs et institutionnels français du *community organizing* « radical », tel que mis en place par *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*. L'intérêt de l'étude était justement d'analyser ce qui poussait des acteurs institutionnels à s'approprier ces méthodes visant à la mobilisation collective à l'échelle d'un quartier, au développement de contre-pouvoirs locaux, à l'entrée en conflictualité avec les pouvoirs publics et comment ils les traduisaient dans leurs pratiques.

Comme présenté dans le cadrage théorique, l'analyse des chaînages de relations est nécessaire mais insuffisante pour comprendre l'adoption des innovations. Elle ne permet en effet pas d'expliquer les phénomènes d'imitation et de réappropriation des modèles. Un article de Strang et Meyer (1992) apporte la pièce manquante au puzzle. Analysant la diffusion transnationale des politiques publiques, leur première idée est que l'attribution de similarité, construction

sociale par laquelle les suivistes s'identifient eux-mêmes aux pionniers, explique la diffusion d'innovation entre des groupes. La première hypothèse porte sur les liens culturels qui permettaient aux acteurs du *community organizing* de construire un sentiment d'appartenance à une catégorie sociale commune. Le choix de cette hypothèse s'est fait au regard du réseau international de professionnels de la participation dans lequel les acteurs s'inscrivent. L'hypothèse est que la perception de similitudes entre acteurs renforçant l'imitation des modèles.

Le second argument proposé par Strang et Meyer est que la théorisation des modèles favorise leur diffusion. Or, ainsi qu'il a été montré dans la première partie, la valorisation du « conflit » dans la littérature scientifique et la participation de la communauté scientifique dans l'importation du *community organizing* en France sont des éléments contextuels déterminants. La seconde hypothèse est donc que les efforts de théorisation du « conflit » renforce la légitimation et la diffusion du *community organizing*.

Enfin, la troisième hypothèse s'appuie sur la l'ouvrage d'H. Hatzfeld (2011) qui interpelle les principes de « légitimités » et le partage des droits à définir des normes dans la société. Face à la montée en force des « légitimités ordinaires » elle interroge les mutations des légitimités professionnelles et politiques. L'adoption de méthodes organisationnelles innovantes a donc été observée au regard des légitimités professionnelles des acteurs. La troisième hypothèse postule donc que plus des acteurs se sentent remis en cause dans leurs légitimités professionnelles, plus ils sont enclins à adopter des modèles « radicaux ».

Section 2 : Terrain d'enquête et méthodologie

Le terrain d'enquête choisi pour confronter ces hypothèses est l'association pionnière du *community organizing* en France - *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* - et son organisme de formation. Ce collectif a été le premier à se lancer dans l'expérimentation du *community organizing*, à travers le projet SOLIDARITE (2010), devenu par la suite *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*. Inspiré par l'action de *Citizens UK* et par les écrits d'Alinsky, ce collectif de militants partageait une déception à l'égard du travail social, de la démocratie participative ou du mouvement altermondialiste. Il accorde un intérêt particulier à la démocratie directe et à l'autogestion. Suite aux émeutes dans les banlieues durant l'automne 2005, l'expérimentation du *community organizing* est alors considéré comme une innovation pour mobiliser des quartiers populaires sur la thématique du changement social. L'association a opté à ses débuts

pour l'autonomie à l'égard des financements publics (Balazar, Talpin, 2016.) Elle s'est donnée pour objectif de construire avec les habitants de l'agglomération de Grenoble une alliance large, rassemblant différents collectifs dans cinq quartiers de la ville.

À l'inverse du développement communautaire, cette démarche repose sur la reconnaissance des asymétries de pouvoir et des intérêts contradictoires. La force de mobilisation, la mise en place de campagnes et d'actions collectives non violentes, devaient permettre aux citoyens organisés de devenir une force de propositions et de négociation incontournable face aux pouvoirs institutionnels et économiques de ce territoire. Cela les a conduits à mener des campagnes à l'échelle des quartiers avec les habitants qui aboutissent à des « petites victoires ». Les campagnes portent par exemple sur le thème du logement (réhabilitation de logements vétustes, facturation abusive de l'eau, reconnaissance de la précarité énergétique des bâtiments), sur le travail (heures supplémentaires abusives des femmes de ménages) ou encore sur les politiques de jeunesse (guichet administratif unique pour les étudiants étrangers sur le campus, ouverture d'un dialogue sur le maintien des moyens pour la prévention spécialisée).

Ce terrain présentait plusieurs opportunités. Pour des raisons de proximité, il donnait accès au contact direct des membres de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*. L'entretien exploratoire a été réalisé avec un organisateur salarié de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*. Un second entretien a permis de rencontrer une universitaire cofondatrice du projet SOLIDARITE. En 2010, elle a réalisé une thèse sur London Citizens, une organisation britannique de *community organizing*, qui a nourri l'expérimentation grenobloise.

L'enquête a donc porté dans un premier temps sur les mécanismes et les conditions de l'importation du *community organizing* en France à travers l'expérimentation de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*. Le livret rédigé par les membres fondateurs présentait la mise en place de l'expérimentation du *community organizing* en France en 2010. Ce travail permet de retracer, dans une certaine mesure, la généalogie du transfert du *community organizing* en France.

Un entretien a ensuite été réalisé avec un salarié responsable de l'organisme de formation de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*. En effet, en plus de cette « greffe », l'enquête portait sur les formations au *community organizing* que *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* avait développé ces dernières années. Cela a conduit à interroger de nombreux acteurs associatifs et publics formés aux méthodes du *community organizing* sur le territoire national.

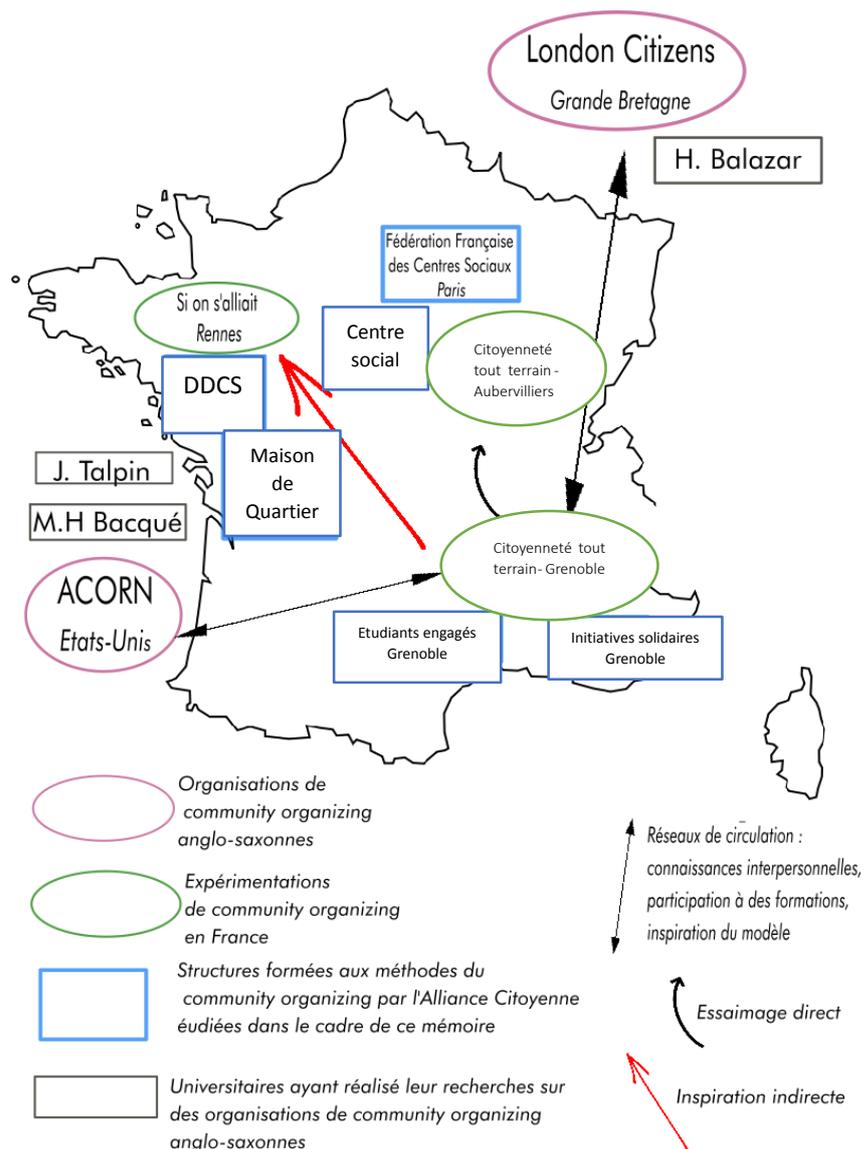


Figure 3 : Cartographie des réseaux de diffusion du community organizing en France étudiés dans ce mémoire (Flora Perez)

La typologie d'acteurs rencontrés est la suivante, deux structures associatives gérant un lieu d'accueil du public en quartier politique de la ville :

La **Maison de Quartier**, est située dans une ville de 50 000 habitants en Vendée. Gérée par une association, elle met en œuvre un projet social de quartier, tourné vers les secteurs « Enfance », « Jeunesse » et « Famille », et développe des actions de proximité. En 2015, la Maison de Quartier était lauréate du projet Fabrique d'Initiative Citoyenne. Porté par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le CNAJEP, ce projet s'est notamment déployé dans les quartiers de la politique de la ville afin de soutenir des structures associatives gérant un lieu d'accueil du public afin de renforcer certaines pratiques : renforcement du lien social et de la citoyenneté de proximité ; le dialogue intergénérationnel et interculturel ; l'engagement bénévole, la prise d'initiative et l'auto-organisation des citoyens. C'est lors de la remise des prix que la Maison de Quartier a bénéficié d'une formation avec *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*, qu'elle a ensuite sollicité pour animer une formation pour ses administrateurs et salariés.

Le **Centre Social** se situe à Paris. Il est géré par une association qui emploie une équipe de six salariés. Selon sa directrice, à la tête de la structure depuis neuf ans, le centre social est né d'une volonté de la mairie et de la politique de la ville. Le centre organise des activités classiques des centres sociaux (cours de français, accompagnement scolaire, accueil des ados etc.) Sa directrice précise que le Centre Social est connu à Paris car il « organise des débats régulièrement sur des questions de société » avec « des sociologues, des anthropologues. »⁵ C'est par ses liens avec le collectif *Pouvoir d'Agir* que la directrice a connu et sollicité *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* pour une formation. La demande était spécifique, puisqu'elle portait sur le projet de renouvellement du diagnostic territorial 2017-2020.

Deux associations interrogées sont situées sur le territoire géographique de proximité de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* :

Étudiants engagés - Grenoble, est une association nationale loi 1901 créée en août 1991. Sa création procède de la volonté de lutter contre les inégalités éducatives et la relégation dans les quartiers populaires en France. Pour cela, l'association propose des espaces d'engagement citoyen pour les jeunes, et pour les étudiants en particulier. Les bénévoles mènent des

⁵Entretien avec la Directrice du Centre Social, Paris

programmes d'action qui contribuent à créer du lien social dans les quartiers, par l'accompagnement à la scolarité dans des familles défavorisées et l'animation de résidences d'étudiants situées dans un quartier politique de la ville. Ces résidences permettent à des jeunes de vivre en colocation et de s'engager avec les habitants dans des quartiers populaires. À Grenoble, en 2015- 2016, 55 étudiants vivaient en résidences. L'équipe d'*Etudiants Engagés Grenoble* compte trois salariés, deux volontaires et environ soixante bénévoles. *Etudiants engagés - Grenoble* siégeait au Conseil d'Administration de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* en tant qu'association jusqu'en 2014. Dans ce cadre, une formation à l'*empowerment* et au porte-à-porte avait été mis en place pour les étudiants résidents.

Initiatives collectives est une association grenobloise qui depuis cinquante ans axe son projet sur le soutien aux initiatives des jeunes et à la vie associative. Elle développe notamment l'accompagnement de projet, l'incitation dans les lycées et l'animation d'une pépinière de 190 d'associations portées par des jeunes de 16 à 30 ans. L'association dispose d'un local permettant d'accueillir les bureaux de vingt associations, dont *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*. Cette proximité, et l'envie de croiser des dynamiques, a conduit le conseil d'administration et la direction d'*Initiatives collectives* à solliciter des formations auprès de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*. Deux types de formations ont été proposés. Une première formation de quatre jours, pour les deux salariés chargés de l'incitation des jeunes dans les lycées et dans le quartier, était tournée vers la mobilisation des jeunes. Une autre formation a été proposée en 2016 aux administrateurs et salariés, sur les négociations, afin de s'outiller dans le cas d'un conflit ouvert avec leur principal financeur public.

Deux organisations « têtes de réseaux » ont également été interrogées. Il s'agit d'une organisation associative et d'une administration déconcentrée de l'État. Ces organisations ont pour caractéristique d'avoir travaillé avec *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* pour former d'autres acteurs territoriaux avec qui ils sont directement en lien.

La **Fédération des centres sociaux et socioculturels de France** (FCSF), tête du réseau des 1 000 centres sociaux qui lui sont affiliés, a pour missions d'assurer le communication auprès des pouvoirs publics, des partenaires et du public sur le projet des centres sociaux, de soutenir le développement des centres sociaux existants, d'accompagner à la création de nouveaux centres, de former les acteurs salariés et bénévoles du réseau, et enfin de développer des stratégies

politiques et un travail prospectif concernant l'avenir des centres sociaux et socioculturels.⁶ L'entretien a été réalisé avec une déléguée de la fédération, responsable de la politique de formation de la FCSF. Arrivée en 2014, elle était auparavant coordinatrice du collectif *Pouvoir d'Agir*.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale. L'entretien a été réalisé avec une conseillère Jeunesse Éducation Populaire, arrivée à la direction départementale en 2014. Elle a notamment animé et coordonné la déclinaison départementale du plan gouvernemental « Priorité Jeunesse. » Chargée de l'animation d'ateliers avec des acteurs associatifs et institutionnels locaux autour du sujet « Rendre les jeunes acteurs et citoyens », elle a invité *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* pour former des acteurs jeunesses territoriaux. Elle avait connu *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* à travers le collectif *Pouvoir d'Agir*.

Les entretiens ont été réalisés avec des membres bénévoles administrateurs et des membres salariés, à différents échelons organisationnels (direction, ou salarié.e.s., chargé.e.s de développement). La grille d'entretien a-t-elle permis d'observer l'intérêt de ces différents acteurs pour les méthodes du *community organizing* ? Qu'est ce qui avait motivé leur demande de formation aux méthodes du *community organizing* ? Quels étaient les contenus de ces formations ? Enfin, en aval de la formation : comment s'étaient-ils appropriés ces méthodes ? Qu'est-ce que ces formations avaient transformés dans leurs structures ? Comment appréhendaient-ils la dimension conflictuelle et le rôle de contre-pouvoir local pour des structures majoritairement financées par l'acteur public ? Cette dimension était particulièrement intéressante à observer dans le cadre de l'administration territoriale déconcentrée (DDCS), qui avait proposé cette formation à des acteurs locaux. En effet, l'inspiration conflictuelle et radicale du *community organizing* pourrait à première vue représenter un frein pour l'acteur public. Les stratégies de formation de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* ont également été interrogées à travers le questionnaire : la formation de méthodes radicales à des acteurs institutionnels, ne représentait-t-elle pas pour ces pionniers un risque de dénaturalisation de la portée contestataire du *community organizing* ?

Les conduites d'entretiens semi-directifs ont été des moments privilégiés d'échange enquêteur/enquêtés pour recueillir ces informations et comprendre la réalité de terrain des

⁶Site de la FCSF : <http://www.centres-sociaux.fr/federation-nationale/missions/>

différentes catégories d'acteurs. La sélection des enquêtés, dans une approche par cas n'a pas eu pour but de tendre à la représentativité mais de donner la parole aux *organizers* salariés et aux acteurs engagés dans la diffusion du *community organizing*. Le contenu des grilles d'entretien était modulé en fonction des informations factuelles, de manière à recueillir l'orientation des postulats de recherche selon les acteurs interrogés. Les approches par les parcours biographiques invitent à replacer les acteurs dans des réseaux associatifs et militants et dans des champs professionnels. Les entretiens-semi directifs ont permis d'interroger les registres lexicaux mobilisés par les acteurs pour mieux appréhender leur compréhension et leur appropriation du *community organizing*.

En plus de ces entretiens, l'enquête s'est appuyée sur un corpus de texte relatif au *community organizing*, à travers des travaux scientifiques disponibles : le n°85 de la revue *Mouvements* (2016/1), intitulé « Ma cité s'organise. Community organizing et mobilisations dans les quartiers populaire ». Ce numéro s'intéressait, à travers de nombreuses interviews d'acteurs de terrains et de contributions scientifiques, au projet politique du *community organizing* en France. L'enquête mobilise ainsi d'autres expérimentations du même type, mises en place par plusieurs collectifs militants de banlieue parisienne. Ici, l'importation du *community organizing* est liée à des voyages de découverte organisés par l'ambassade des États-Unis, qui a invité plusieurs militants associatifs et leaders des quartiers populaires à Chicago afin de découvrir son application en situation réelle.

Les travaux universitaires d'H. Balazar et de J. Talpin portant sur les expériences britanniques et états-uniennes du *community organizing* ont également été mobilisées. Enfin, l'enquête a pu s'appuyer sur une étude des documents directement fournis par les acteurs interrogés, tels que des compte-rendu de réunion, des plans et des synthèses de formation, ainsi que le diagnostic local 2017-2020 réalisé par le Centre Social. Ce diagnostic s'est appuyé sur des méthodes du *community organizing*.

Chapitre 2 : Les constructions sociales et intellectuelles favorisant la diffusion du *community organizing* en France

Ce second chapitre, présente les résultats de l'étude, et les hypothèses ainsi validées ou invalidées. Chacune des trois sections est consacrée au développement des résultats en lien avec les hypothèses de travail.

Section 1 : L'attribution de similarités comme vecteur de diffusion

Cette première section présente les résultats pertinents au regard de l'hypothèse suivante : le processus de construction sociale conduit les adoptants à s'identifier aux pionniers et aux problèmes qu'ils rencontrent. Cela renforce les dynamiques d'imitation et d'adoption des innovations.

1.1 L'inscription dans des réseaux de circulation transnationale

Dans cette hypothèse, « l'attribution de similitudes » favorise l'adoption d'idées et de pratiques. Le transfert du *community organizing* en France peut- alors être replacé dans la circulation transnationale du *community organizing*. Ainsi, les fédérations nord-américaines seraient souvent amenées à accompagner le développement d'une organisation à l'étranger, à la demande de militants locaux. En effet, J. Talpin et H. Balazar (2016) observent qu'il s'agit la plupart du temps davantage d'une « importation » du *community organizing* que d'une « exportation ». Depuis les années 2000, la fédération PICO a ainsi été invitée par des leaders chrétiens locaux à développer des organisations en Amérique Centrale, au Rwanda et en Haïti. ACORN se développe également depuis 2004 à l'international (Canada, Amérique latine, au Kenya, en Inde, en Corée du Sud et plus récemment en Europe). Cette diffusion résulte parfois également de militants locaux, qui s'inspirent de différents modèles.

L'inscription dans les réseaux transnationaux et les circulations est ici étudiée pour elle-même, c'est-à-dire comme variable dépendante permettant de construire des cadres sociaux d'identification entre acteurs. Ainsi, le récit de l'importation du *community organizing* en Grande-Bretagne (Balazar, 2012) présente de nombreuses similitudes avec le transfert opéré en France. Dans les années 1970, Neil Jameson, actuel directeur de *Citizens UK* dirige la *Church of England Children's Society*, une association caritative luttant contre la pauvreté des enfants. Frustré par la bureaucratie et l'inaction de son organisation il découvre, par ses lectures, Saul Alinsky. En 1979, il entreprend un voyage aux États-Unis où il observe l'action de l'IAF. Il

convainc alors Edward Chambers d'accompagner la création d'une organisation anglaise. En 1989, Neil Jameson recueille l'argent nécessaire pour la création de la *Citizen Organising Foundation* (désormais appelée Citizens UK), elle-même affiliée à l'IAF. C'est d'ailleurs depuis Londres que le modèle de l'IAF s'est exporté dans d'autres villes comme Vancouver. Or, un schéma similaire s'observe en France : « c'est parti de sept personnes à Grenoble qui ont lancé le projet avec d'autres. Pour eux c'est parti de la lecture du livre d'Alinsky, qui les a conduits à rencontrer des *organizers* en Grande-Bretagne puis à monter leur association. »⁷

Leurs profils sociologiques sont également relativement comparables à ceux des *organizers* anglo-saxons de *Citizens UK*. Les fondateurs de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* sont issus de famille de classes moyennes, ont suivi des études de sciences sociales et sont politisés à gauche. Leur parcours professionnel s'inscrit dans le champ de la démocratie participative, du socio-culturel (les Centres Sociaux), de l'urbanisme et du travail social. Ils ont également un parcours militant dans des réseaux liés à la désobéissance civile. Ce modèle est au cœur du *community organizing* tel que présenté par S. Alinsky dans *Rules for Radicals* : « les seuls alliés potentiels des pauvres d'Amérique se trouvent dans les diverses couches organisées de la classe moyenne » (1971, p.246). Ces rencontres internationales entre ces membres issus des mêmes milieux socio-professionnels jouent un rôle dans la diffusion des innovations. Ainsi, les fondateurs de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* soulignent cette homogénéité de milieu dans le livret SOLIDARITE :

« Nous sommes tous issu d'un milieu particulier. Lors de notre voyage à Londres en octobre 2010, nous avons été frappés que les organisateurs de London Citizens soient presque tous des jeunes blancs, issus de la classe moyenne éduquée. Puis nous nous sommes regardés et le miroir reflétait la même image. Malgré toute l'expérience acquise lors d'expériences passées, il est impossible de se détacher complètement de son milieu. Nous sommes porteurs d'intérêts, de valeurs et de représentations. » (p.90)

L'appartenance des *organizers* à une même catégorie sociale, partageant un fort capital culturel, est reconnue par les acteurs. Hélène Balazar a ainsi participé à la Summer Academy de *London Citizens*. Ces universités d'été réunissent des étudiants des universités anglaises. Elle reconnaît que c'est un moyen de repérer des potentiels futurs organisateurs, dans le but d'en employer certains. Des rencontres et des formations internationales s'organisent également

⁷« La naissance du "community organizing" en France, Entretien avec Adeline de Lépinay », Revue Contretemps, 25/01/2017, <https://www.contretemps.eu/naissance-community-organizing-france/>

régulièrement, comme le précise l'organisateur salarié de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* : « en juillet dernier on s'est retrouvés, c'était un colloque international avec des Anglais, qui étaient de ACORN aussi. Il y avait aussi des Italiens, des Tchèques, des Canadiens. »⁸

Par ailleurs, les pionniers sont également engagés dans un processus de suivi et d'accompagnement du transfert des modèles :

« Il [le co-fondateur de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*] a rencontré Wade Rasky, qui était l'ancien directeur d'ACORN. » (...) Ce mec là nous a accompagné, il est venu plusieurs fois à Grenoble. S. [une co-fondatrice] a pu partir à Ottawa se former. Il y a vraiment eu un modèle de formation, on a ensuite eu possibilité d'avoir des entretiens téléphoniques un peu réguliers avec le responsable à Ottawa. »⁹

1.2. La traduction des concepts : deux interprétations du community organizing ?

Toutefois, l'attribution de similarités ne nous semble pas suffisant à expliquer la diffusion en France du *community organizing*. L'appartenance au réseau de circulation transnationale et les similitudes sociologiques jouent certes un rôle déterminant. Mais elle n'explique pas que la référence aux quartiers populaires de Chicago des années 1960, et son influence dans la diffusion du *community organizing*. Ainsi, l'attribution de similarités doit être complétée d'un travail de traduction de la part des acteurs, dans une logique de « reterritorialisation » des concepts et des pratiques. Cela s'inscrit dans l'hypothèse que le travail d'interprétation est à la fois conduit par les pionniers et les adoptants, qui jouent tous les deux un rôle actif (Snow, Benford, 1995). Cette approche amène également à s'intéresser aux communautés externes, dont les membres se rémunèrent sur leur travail de promulgation des innovations. Ces communautés (Meyer 1995) font en sorte que leurs cadres d'interprétation soient attractifs pour les décideurs. En France, elles semblent avoir pour point commun le renouvellement de l'action portée par le *community organizing* et se traduit surtout par une volonté de repenser l'action dans les quartiers populaires. Ainsi, l'éditorial du numéro de *Mouvements* consacré au *community organizing* (2016) s'ouvre sur ces lignes :

« Depuis la mort de Zyed et Bouna, rien n'a changé. Il y a toujours autant de brutalités policières, de violences institutionnelles, de racisme structurel qui touchent les habitants des quartiers populaires et les descendants de l'immigration. Plus que jamais il

⁸Entretien avec un organisateur salarié de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*

⁹*Ibid*

appartient à la société civile de s'organiser, de taper du poing sur la table pour obtenir la dignité, le respect de ses droits et la justice qui s'impose. »¹⁰

Or, l'utilisation des méthodes du *community organizing* n'est pas forcément similaire d'un réseau d'acteurs à l'autre. Ainsi, les collectifs *Stop le Contrôle au faciès* ou *Graines de France* se sont constitués suite à une formation aux États-Unis des méthodes du *community organizing*. Cela grâce à l'Ambassade américaine en France qui a organisé dans les années 2000 des voyages aux États-Unis pour des jeunes responsables associatifs venant des quartiers populaires. M-H. Bacqué, interrogée par la revue *Mouvements* (2016), cite certains messages publiés par WikiLeaks, qui témoignent d'une inquiétude de l'ambassade face à la radicalisation religieuse, avec l'idée que la France se trompe en ne laissant pas leur place aux minorités raciales. Dans *Stop le Contrôle au Faciès*, les membres sont plutôt des jeunes d'origine populaire, de groupes minorisés, engagés sur les questions des luttes contre les discriminations. Dans cette variante du *community organizing*, la conquête du pouvoir local est un enjeu : des listes citoyennes (Saint-Ouen, Bobigny ou Sevran) ont porté aux élections municipales des candidats formés aux méthodes du *community organizing*.

1.2.1 Première traduction : le *community organizing* pour défendre les intérêts des quartiers populaires

Ici, le *community organizing* est pensé comme un moyen de renouveler l'action dans les quartiers populaires par les jeunes générations en ascension sociale. En effet, les émeutes de 2005 ont mis en avant la crise politique des banlieues, et ont réinterrogé ce qui faisait « politique » dans les quartiers populaires (Kokoreff, 2003 ; Jobard, 2005). L'intérêt des nouvelles générations militantes pour ces expériences états-uniennes tient d'abord à l'enjeu de la question raciale et à la lutte contre les discriminations des quartiers populaires d'aujourd'hui. La démobilisation électorale qui affecte les quartiers populaires témoigne de la distance croissante entre les milieux populaires et la politique institutionnelle. (Braconnier et Dormagen 2007). Cet écart interroge les rapports entre marginalité urbaine et désertion des formes conventionnelles de participation (Héran, 1997 ; Beaud, Pialoux, 1999, 2003 ; Wacquant, 2006).

Ainsi, les élus des quartiers populaires, sont critiqués pour leurs incapacité à lutter contre les discriminations. Pour O. Masclet (2004), depuis les années 1980, la gauche subit le fait qu'elle

¹⁰ Editorial, « Ma cité s'organise. Community organizing et mobilisations dans les quartiers populaire », *Mouvements* n°85 (2016/1)

ne soit pas parvenue à s'adapter à la nouvelle sociologie des classes populaires, d'avantage issues de l'immigration et précarisée par la montée chômage. Les mobilisations des activistes aux États-Unis constituent une source d'inspiration pour les combats des minorités françaises, qui inspirent des organisations tels que *Stop le Contrôle au Faciès* ou *Graine de France*. Elle est également portée par la *Coordination Pas Sans Nous*, créée en 2014, qui regroupe des acteurs dont l'objectif fondamental est la défense des droits et des intérêts communs des habitants des quartiers populaires sur l'ensemble du territoire français.¹¹

1.2.2 Seconde traduction : le *community organizing* pour renouveler la démocratie participative

Cette situation sociale des quartiers prioritaires vient également questionner la stratégie de la politique de la ville face au désenchantement de la « démocratie participative » institutionnelle (Kirszbaum, 2015). Cette dimension est particulièrement présente dans le cas de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*, dont les initiateurs, sont des militants issus de milieux liés à l'urbanisme et à la démocratie participative. Le rôle des importateurs est déterminant dans la traduction qu'ils vont donner des modèles exogènes.

¹¹Site de la coordination « Pas Sans nous », <https://www.passansnous.org/qui-sommes-nous/>



Le rôle des universitaires dans la diffusion du community organizing à travers le parcours d'une universitaire co-fondatrice du projet SOLIDARITE à Grenoble¹²

En 2007, alors qu'elle étudiait comme élève ingénieure à l'École Nationale des Travaux Publics d'État en option « aménagement et politique urbaines », H. Balazar doit réaliser un stage dans le domaine du logement dans un pays anglophone. C'est l'époque de la mobilisation autour de *Don Quichotte*, les questions du droit au logement sont alors d'actualité. Elle souhaite réaliser son stage dans des associations qui défendent le droit au logement. Elle est mise en contact avec un professeur de l'*University College of London*, qui la renvoie vers ce qui s'appelait alors l'*East London Community Organisation* (Telco). Elle y fait un stage de six mois comme organisatrice de la campagne pour le logement « our homes, our London », dont le but est de sortir de la spéculation foncière de nombreux terrains dans différents quartiers de l'agglomération londonienne et d'obtenir l'autorisation d'y construire des logements abordables pour les plus modestes. Le principe : accroître la pression citoyenne sur la *Greater London Authority* pour faciliter l'obtention de terrains. Marquée par cette expérience, elle souhaite faire connaître ces méthodes originales en France et saisit l'opportunité d'écrire une thèse sur le sujet. Lors d'un de ses séjours à Londres, en octobre 2009, un organisateur de *London Citizens* la met en contact avec un jeune français, puis elle rencontre six mois plus tard une éducatrice spécialisée qui vient s'initier aux méthodes du *community organizing*. Les connexions se mettent en place.

¹²Entretien avec Hélène Balazar, universitaire co-fondatrice de SOLIDARITE

Le parcours d'un organisateur salarié à *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* permet également d'éclairer la volonté de renouveler les dispositifs de démocratie participative et de participation citoyenne :

La critique de la démocratie participative à travers le parcours d'un organisateur à l'Alliance

« Après des études de sociologie et géographie, ce qui m'intéressait c'était de travailler dans tout ce qui était instance de démocratie participative. Après une première expérience à la Communauté Urbaine de Bordeaux, chargé de mission concertation. Suite à un stage que j'avais fait au Grand Lyon qui concernait un peu tout ce qui était mettre à plat les pratiques informelles de concertation et voir par rapport à la loi. J'ai travaillé quatre ans et demi pour un bureau d'étude où on faisait des Agenda 21. L'idée c'était de construire et faire avec les habitants par rapport au développement durable. Jusqu'à avoir envie de démissionner parce que ça n'atteignait pas vraiment mes objectifs, c'était pas très satisfaisant. »

La critique du manque de participation : « Pour donner un exemple concret, d'ici jusqu'à Angoulême, le bureau d'étude était à Voreppe, tu te déplaces pour un atelier de concertation où il n'y a personne. »

La subordination aux élus locaux : « Tu bosses deux ans sur un projet pour une gauche plurielle, jusqu'au jour où il y a des élections et où les Verts ne sont pas d'accord avec le PS et hop ton projet il tombe à l'eau. »

La difficulté d'intégrer la polémique : « Un rapport à la polémique qui était dingue. Par exemple, un atelier de concertation sur l'urbanisme à Quétigny dans la banlieue de Dijon, en creusant un peu les documents d'urbanisme, je me rends compte que sur une commune de 10000 habitants, la moitié de la commune au Nord qui est aujourd'hui des terrains agricoles qui est devenu un parc d'activités. Donc bon là il y a un putain d'enjeu on va en parler quoi ! Bah non il fallait que je parle des nids de poule parce que ça c'est le boulot de la commune. »

Ainsi, l'objectif du projet SOLIDARITE, devenu par la suite *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* a été l'importation d'une organisation locale et pérenne de *community organizing* en France. Revendiquant leur indépendance financière, ses fondateurs ont rejeté tout investissement de la sphère électorale. En effet, l'indépendance financière est un élément

identitaire de ces organisations, afin de pouvoir se constituer en contre-pouvoir. Toutefois, si ce modèle peut fonctionner aux États-Unis grâce à une tradition de mécénat de fondations privées et le financement par les communautés locales, en France, les associations dépendent largement de financements publics (Sandrier, 2001). Le modèle économique a donc dû s'adapter au contexte institutionnel et culturel français, ce qui a motivé la vente de prestations à travers l'organisme de formation.

1.3 La formation comme élément d'un modèle économique mixte

1.3.1 L'adaptation du modèle économique au contexte français

Adapter le modèle économique des organisations communautaires au contexte français présente un certain enjeu. En effet, après le projet SOLIDARITE, *Citoyenneté tout terrain - Grenoble* a cherché à structurer une activité bénévole des *organizers* vers une activité salariée pour développer ses activités. Or, la volonté politique de l'association était de ne pas dépendre des financements publics, afin de garder une indépendance financière et politique. Ainsi que le souligne l'organisateur salarié :

« À un moment on était peut-être dix bénévoles mais ça n'avancait pas (...) pour que ça marche il faut que ce soit une activité salariée, parce qu'on était tous sur notre chômage, en fin de droit. Donc on a besoin de thunes mais on a toujours besoin d'être indépendant, comment on fait ? »¹³

Aujourd'hui, l'association fonctionne avec un budget annuel d'environ cent mille euros qui permet d'embaucher une équipe de cinq personnes pour développer le projet de l'association sur le terrain. Ces ressources financières reposent sur un modèle économique hybride.

Le recours aux fondations privées

Les membres de l'association privilégient le financement par des fondations associatives privées.¹⁴ Le recours aux fondations privées, très marqué dans la culture nord-américaine, reste parcellaire en France. Cette volonté de transposer ce modèle économique, témoigne de la volonté de l'association de s'inspirer au plus près du modèle anglo-saxon et traduit une évolution culturelle des pratiques associatives et militantes.

Le financement par les membres

¹³Entretien avec un organisateur salarié de *Citoyenneté tout terrain - Grenoble*

¹⁴Fondation Abbé Pierre, Fondation Un Monde Pour Tous, Fondation Agir Sa Vie, Fondation Non-Violence XXI, Fondation de France

Plusieurs éléments de ce modèle ont été « acclimatés » au contexte français. Ainsi, au début de l'association, les organisateurs s'inspiraient des méthodes observées en Grande-Bretagne, au sein de *London Citizens*. Ce modèle repose sur la mise en alliance des communautés (associatives, religieuses, ethniques) locales. Si ce modèle assure une partie du financement des organisations communautaires anglo-saxonnes, il n'était pas adapté au contexte culturel et institutionnel de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*, ainsi que le reconnaît l'organisateur salarié :

« Les communautés à Grenoble en tout cas, sont peut-être trop petites pour financer une activité pareille. Il faudrait qu'on soit plus nombreux, ça pourrait peut-être marcher à Paris. A Grenoble c'est un peu chaud. »¹⁵

Cela a conduit l'association à changer de stratégie de mobilisation. Elle se tourne désormais plutôt vers une mobilisation individuelle, grâce à du porte-à-porte, plus proche du modèle nord-américain d'ACORN, qui lui sert aujourd'hui de référence. La stratégie économique consiste ainsi à développer des adhésions et des cotisations individuelles à l'association, dans une recherche d'auto-financement. Selon l'organisateur salarié, dans le contexte français, ce modèle se justifie également par une lecture critique de l'institutionnalisation des syndicats :

« Notre objectif c'est d'avoir la moitié du budget qui soit lié aux cotisants. (...) C'est aussi un super indicateur car quand t'as des membres qui se désadhèrent, tu sais qu'il y a un problème. Et puis y a un peu une lecture aussi de tout ce qui ne va pas dans les syndicats, qui s'éloignent de leur base parce qu'ils ont des sources de financement autres, c'est aussi un garde-fou quoi. »¹⁶

Le recours aux subventions publiques

Le recours au financement public est un sujet de tension pour cette organisation communautaire. En effet, les associations en France sont largement dépendantes des subventions étatiques et des collectivités locales. Cette dépendance financière questionne évidemment la subordination politico-administrative aux pouvoirs locaux, et donc la capacité de contre-pouvoir des associations. *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* revendique son indépendance financière des pouvoirs locaux. Toutefois, l'association a ponctuellement recours à des appels à projets thématiques. Si ce financement sur appels à projets permet de garder une certaine marge de manœuvre, il n'est bien sûr pas sans contradiction. En effet, l'activité de l'association consiste à partir des besoins et des revendications des habitants pour développer des campagnes. Il est

¹⁵Entretien avec un organisateur salarié de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*

¹⁶*Ibid*

donc difficile de prévoir à l'avance les thématiques qui seront abordées. Cela est évidemment source de tension, comme le souligne l'organisateur salarié :

« Même sur des finances publiques on y va quand même au coup par coup. Là, on est financés sur un projet sur les luttes contre les discriminations par la Région, mais aujourd'hui ça ne fait pas partie de nos thèmes de campagnes, donc là on est plus emmerdés. »¹⁷

La vente de prestations

Le développement de formation fait partie de ce modèle économique hybride. Les membres de l'association ont identifié l'intérêt que portaient des acteurs associatifs, institutionnels ou universitaires pour leur activité. Lors des premières années de l'association, les fondateurs étaient régulièrement en déplacement, pour présenter le modèle du *community organizing*. Cela les a amenés à considérer cette activité d'intervention et de formation d'autres acteurs comme une ressource financière potentielle. Les formations représentent aujourd'hui un sixième du financement de l'association. Elles ont comme intérêt de participer à l'auto-financement de l'association, et donc à son indépendance. Comme le reconnaît une organisatrice de *Citoyenneté tout terrain – Aubervilliers* :

« Notre idéal c'est l'auto-financement total, par adhésions et par vente de prestations, parce qu'il faut avoir à l'esprit que les techniques du *community organizing* sont à la mode, et donc on peut vendre des formations. »¹⁸

Une stratégie similaire s'observe chez les initiateurs du think-tank *Graines de France*. Ils ont ainsi fondé le *Studio Praxis*, qui dispense également des formations au *community organizing*, en direction de leaders associatifs de banlieue parisienne.

1.3.2 Les stratégies politiques des formations

L'objectif des formations n'est pas forcément d'essaimer le modèle d'organisations communautaires. Elles visent plutôt à cibler certaines problématiques rencontrées par les structures associatives.

« On peut pas leur dire faire comme *Citoyenneté tout terrain - Grenoble*, de par notre indépendance, de par notre idéologie, tout ne peut pas... C'est plutôt de voir, en quoi ce qu'on fait peut vous éclairer et changer vos pratiques ? »¹⁹

¹⁷Entretien avec un organisateur salarié de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*

¹⁸« La naissance du "community organizing" en France », Revue Contretemps, 25/01/2017, <https://www.contretemps.eu/naissance-community-organizing-france/>

¹⁹Entretien avec un organisateur salarié de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*

Ces formations font l'objet d'une réflexion stratégique et politique interne. Par exemple, le choix de former des acteurs publics des collectivités territoriales semble un objet de « tensions » au sein de l'association. La position des membres salariés ne semble pas encore fixée. Au départ, elle repose sur une volonté militante de préserver toute indépendance des pouvoirs locaux. Ainsi, pour l'organisateur salarié interrogé lors d'un entretien exploratoire en septembre 2017, la réponse est assez catégorique :

« *Citoyenneté tout terrain* ne forme pas les organismes publics. Il y avait eu un appel d'offres à Grenoble il y a plusieurs années, pour mener des formations pour les Équipes de Développement Local, mais on a fait le choix de ne pas y aller. Il y avait un trop fort risque de conflit d'intérêt, comme ce sont souvent des interlocuteurs avec qui on se retrouve en opposition lors de nos campagnes. »²⁰

Or, lors de l'entretien mené avec l'organisateur salarié responsable de l'organisme de formation, quelques mois plus tard, la réponse semble déjà plus nuancée, montrant ainsi que le modèle politique et économique est encore en évolution :

« Pour les structures publiques, au début on se mettait une pression de dingue là-dessus, et on a relâché un peu, peut-être qu'on se dira que c'est une connerie plus tard. Parce que déjà ça reste une goutte d'eau. Et puis est ce qui c'est si mauvais que ça de former les élus, s'ils peuvent se dire qu'il y a besoin de contre-pouvoirs. »²¹

Toutefois, si des services de l'état déconcentrés ont fait appel à des formations, l'association n'a jusqu'à présent pas encore formé d'acteur des collectivités territoriales. La question se pose également pour les Centres Sociaux communaux, dont la dépendance politico-administrative aux mairies est plus importante que les Centres Sociaux associatifs. Comme le précise l'organisateur salarié :

« Les Centres Sociaux communaux ? On n'a pas mis de règles éthiques... On est en train de se dire qu'il ne faut pas être trop radical là-dessus, et que c'est bien si les centres sociaux savent comment s'approprier ces méthodes là à leur sauce, faire un travail de long terme. »²²

Afin de légitimer ces formations, les acteurs de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* ont été amenés à témoigner de leur expertise de la participation des habitants des quartiers populaires, et ainsi, à théoriser leurs pratiques au sein de leurs formations. Cela conduit à la seconde

²⁰Entretien exploratoire avec un organisateur salarié de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*

²¹Entretien avec un organisateur salarié de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*

²²*Ibid*

hypothèse, qui porte sur la théorisation des pratiques du *community organizing*. La théorisation du « conflit » a-t-elle favorisé sa diffusion auprès d'autres acteurs associatifs ou institutionnels ?

Section 2 : La théorisation des pratiques comme vecteur de diffusion

2.1 La reconnaissance d'une expertise

La mise en place de formations s'est accompagnée de la construction d'une expertise de la participation. Dans l'analyse de M. Nonjon (2012), les « militants » des luttes urbaines ont contribué à la diffusion d'un savoir-faire participatif ne reposant pas uniquement sur leurs expériences militantes, mais également sur des compétences intellectuelles (capacité à théoriser leurs pratiques et à les modéliser) et des techniques (produire des outils) transférables dans d'autres univers professionnels.

Or, de nombreux acteurs associatifs et institutionnels s'intéressent à partir des années 2000 aux outils du « développement du pouvoir d'agir. » Comme le souligne l'ancienne coordinatrice du collectif Pouvoir d'Agir :

« Au début du collectif [Pouvoir d'agir] il y avait plutôt un raidissement de certaines personnes, parce que chacun venait avec son approche et sa manière de voir. Entre *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*, ATD Quart Monde avec des méthodes très précises qu'ils expérimentent depuis de nombreuses années ... à côté le Développement Social Urbain (DSU), les Centres Sociaux etc. Il y avait aussi tout ce qui était l'approche DPA, Yann le Bossé.²³ Et tout le monde se reconnaissait bien dans le terme "développement du pouvoir d'agir". »²⁴

Les ambassadeurs du *community organizing* sont donc entrés dans une stratégie de distinction de leurs méthodes. Les organisateurs salariés de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* ont reconnu la possibilité de développer une expertise. Comme le précise l'organisateur salarié :

« De par mon expérience en bureau d'études, je savais que la formation et ce qu'on faisait (...) ça pouvait être très bien rémunéré. Je disais "bah là il y a une aubaine quoi". Donc l'intérêt premier, en tout cas au départ, c'était financier ouais. On était sur une mine d'or, tu vois le côté un peu pionnier, innovant, je savais que les collectivités territoriales...

²³L'approche DPA s'inspire des travaux de Yann Le Bossé sur le développement du pouvoir d'agir. Elle permet de trouver des solutions à des situations d'impuissance, de les dépasser, de créer les conditions pour que les personnes puissent agir par elles-mêmes.

²⁴Entretien avec la déléguée de la Fédération des Centres Sociaux de France, responsable de formation

Même si ce n'est pas tant que ça eût notre public principal aujourd'hui, il y avait moyen de développer ça. »²⁵

En effet, la politique de la ville en France apparaît, dans les recherches comparées, particulièrement marquée par une logique descendante (top-down), empêchant la reconnaissance des ressources du quartier et le développement d'un pouvoir autonome des habitants. La participation dans les quartiers politiques de la ville, se réduit souvent en pratique à de l'information descendante et au développement de liens de proximité (Bacqué, Sintomer, 1999 ; Bacqué, 2005 ; Donzelot, Epstein, 2006). Ces critiques essuyées par la démocratie participative conduisent donc les acteurs à chercher des outils permettant le « développement du pouvoir d'agir » et expliquent en partie l'intérêt pour le *community organizing*. Cette tendance explique que le *community organizing* puisse être appréhendée par les acteurs comme une « technique de mobilisation », ainsi que l'admet Hélène Balazar :

« La petite porte d'entrée pour l'intérêt au *community organizing*, qui est souvent la plus utilisée : comment on fait pour faire participer les habitants ? Comment on fait pour mobiliser ? Tiens ça a l'air de bien fonctionner. Mais normalement le *community organizing*, ce n'est pas une boîte à outils. »²⁶

Par rapport à d'autres approches du « pouvoir d'agir », les organisateurs de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* ont pu se distinguer grâce à leur implication militante et leur ancrage sur le terrain. Cependant, l'effort de conceptualisation et d'intellectualisation de leur approche « conflictuelle » et « radicale » est un aspect de légitimation à ne pas sous-estimer. En effet, la dimension de contre-pouvoir est généralement liée à l'identité même du *community organizing*, ainsi que le décrit une membre fondatrice de *Zonzon 93*. Cette association de la banlieue parisienne, se revendique du *community organizing*, et vise à réduire la délinquance en développant le pouvoir d'agir des jeunes :

« On n'est pas le relais de la mairie et on ne le sera jamais ! Notre rôle, c'est d'interpeller les services de la mairie, de les mettre devant leurs responsabilités. ! (...) Aujourd'hui, Zonzon 93 est devenue l'association à laquelle les Villepintois s'adressent quand il y a l'expulsion d'une famille, l'exclusion d'un jeune de son collège... Peu importe la thématique, les gens viennent nous voir parce qu'ils nous connaissent, ils savent qu'on a la capacité de faire pression sur la mairie notamment. »²⁷

²⁵Entretien avec un organisateur salarié de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*

²⁶Entretien avec Hélène Balazar, universitaire, co-fondatrice de SOLIDARITE

²⁷« Le *community organizing* en France : quel projet politique ? Table ronde avec Laëtitia Nonone, Adrien Roux et L. Real », *Mouvements*, 2016/1 (n° 85),

2.2 Théoriser le recours à la conflictualité

Cela conduit à tester la seconde hypothèse, qui s'appuie sur l'argument de Strang et Meyer (1992) : la diffusion est plus rapide quand il y a un degré élevé de théorisation (complexité et abstraction). La diffusion de l'innovation serait ainsi moins dépendante de réseaux relationnels, car les modèles généraux facilitent la communication et l'influence entre des acteurs non interconnectés. L'idée est qu'une innovation qui est facile à communiquer, et fortement légitimée, a moins besoin de promotion locale par rapport à une pratique qui est difficile à comprendre et à transmettre. Par théorisation, les auteurs entendent « le développement et la spécification consciente de catégories abstraites et la formulation de relations telles que les chaînes de causalités. »²⁸ Les formulations théoriques peuvent aller de simples concepts, à des typologies et des modèles riches, abstraits et complexes. La théorisation est une stratégie pour donner du sens au monde, c'est pourquoi elle est employée par les adoptants potentiels de l'innovation. En adoptant la grammaire du monde et le cadre d'injustice fournis par les pionniers, les successeurs se font les « adaptateurs et les interprètes des leçons culturelles des pionniers » (McAdam, 1995, p. 229).

Ce cadre d'interprétation permet d'expliquer la diffusion du *community organizing*, à travers la « théorisation » d'un modèle de participation et de développement du pouvoir d'agir qui repose sur le conflit. Dès lors, il faut s'interroger sur les références théoriques à l'ouvrage de Saul Alinsky et l'adaptation de ces concepts au contexte français. Il s'agit ensuite de comprendre l'appropriation et l'interprétation de concepts par les acteurs associatifs et institutionnels.

2.2.1 Alinsky, théoricien ?

L'ouvrage d'Alinsky, *Rules for Radicals*, est souvent cité comme référence parmi les réseaux du *community organizing*. Comme le remarque l'ancienne coordinatrice du collectif *Pouvoir d'Agir* : « avant la réédition de Saul Alinsky, avant on se passait un vieux PDF, qu'un fou avait scanné page par page ».²⁹ Durant les entretiens, deux des enquêtés ont cité spontanément l'ouvrage d'Alinsky dans leur référence. L'ouvrage, paru en 1971 avait été traduit une première fois en français en 1976 sous le titre *Manuel de l'animateur social : une action directe non violente*. La nouvelle traduction de ce livre, sous un nouveau titre – *Être radical* –, illustre et

²⁸« By theorization we mean the self-conscious development and specification of abstract categories and the formulation of patterned relationships such as chains of cause and effect » (1992, p.4)

²⁹Entretien avec la déléguée de la Fédération des Centres Sociaux de France, responsable de formation

accompagne ce regain d'intérêt. Cette réédition a été l'objet d'une maison d'édition belge, soutenue par *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*. Par ailleurs, la parution de nouveaux ouvrages sur le fondateur du *community organizing* - *Que ferait Saul Alinsky ? L'inspirateur d'Obama* (Quinqueton, 2011) - témoigne du regain d'intérêt pour cet intellectuel américain.

Ainsi, la diffusion des idées d'Alinsky semble un vecteur important dans la circulation du modèle de *community organizing*. Pourtant, Alinsky se revendique lui-même comme un pragmatique, et non pas un idéaliste : « Un type a dit un jour que j'étais un marxiste, financé par les églises et qui reprenait les méthodes du gang d'Al Capone... Remarquez, je trouve le mélange intéressant... »³⁰, ce qui questionne sur la « théorisation » de sa pratique.

Dans *Rules for Radicals*, il explique les principes qui guident sa démarche : « des observations générales, des propositions, les concepts clés des mécanismes de mouvements de masse et des divers stades du cycle action-réaction caractéristique de toute révolution » (1971, p.44). Ses principes-clefs pour organiser le peuple et lui donner du pouvoir d'agir reposent sur trois éléments, qu'il considère comme des moteurs de la participation et de l'organisation. Tout d'abord, il y a l'*empowerment* individuel et collectif comme base de l'action : « Il n'a qu'une seule certitude : la certitude que si un peuple a le pouvoir d'agir, il parviendra à prendre les décisions qui s'imposent » (p.50). Quand des personnes ont le sentiment qu'elles peuvent modifier leurs conditions de vie, elles commenceraient à s'intéresser aux changements possibles, à se projeter dans l'avenir. Cela le conduit à résumer ainsi sa démarche : « le pouvoir d'abord, le programme ensuite ! » (p.50). L'intérêt personnel est le second principe au cœur de sa pensée de l'organisation collective : « douter du puissant moteur de l'intérêt personnel qui s'insinue dans tous les domaines de la vie politique, c'est refuser de voir l'homme tel qui est pour le voir tel que nous voudrions qu'il soit » (p.99). Enfin, le conflit est le troisième principe sur lequel il s'appuie. « Si l'on devait traduire la démocratie en musique, le thème majeur serait « l'harmonie de la dissonance » (p.109). L'*organizer* doit accepter le conflit – car rien ne mobilise autant que l'antagonisme. Un des moteurs du *community organizing*, serait d'aller « secouer » l'institution.

³⁰Alinsky S., cité in. BEHRENT C. M., « Saul Alinsky, la campagne présidentielle et l'histoire de la gauche américaine », Texte paru dans *laviedesidees.fr*, le 10 juin 2008

2.3 : La « démocratie d'interpellation », version sous-titrée française du « community organizing » ?

2.3.1 Les résistances face au modèle culturel nord-américain

Ces principes fondent l'organisation de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*. Le cofondateur revendique pleinement le conflit comme moteur d'intégration sociale. Il se réfère ainsi aux travaux de Thompson sur la formation des classes ouvrières : c'est la vertu intégratrice du conflit social qui aurait permis d'intégrer les classes laborieuses au sein de la société britannique. Le conflit social ferait ainsi « société. »³¹

Toutefois, ces références à l'organisateur américain ont pu générer des résistances chez les acteurs associatifs français. Le modèle « communautaire » anglo-saxon, de par ses différences culturelles est ainsi plus souvent considéré comme un contre-modèle. Ainsi que le reconnaît l'ancienne coordinatrice du collectif *Pouvoir d'Agir* :

« Les gens sont hyper méfiants. Il y a cinq ans de ça, au lancement du collectif, je ne sais pas combien de personnes m'ont dit "c'est quoi encore ton truc américain." Le fait que ce soit étranger, les gens disent "oui mais ici ce n'est pas la même chose. On ne peut pas faire ça chez nous" Et le fait que ce soit américain, encore plus... »³²

La Conseillère Jeunesse Éducation Populaire note les mêmes réticences : « Au départ, quand on présente d'un point de vue plus théorique, "oui mais bon c'est anglo-saxon." Mais pour moi ça n'a pas duré longtemps, ça a été assez minoritaire. »³³ Elle souligne également une certaine suspicion des acteurs face aux formations professionnelle à la participation : « Le *community organizing*, ça fait un peu terme de "consultant" au début. »³⁴

De plus, les termes de « développement du pouvoir d'agir » et d'*empowerment* ne sont pas encore stabilisés. Ils peuvent donc être interprétés librement par les acteurs, comme le reconnaît la Conseillère Jeunesse Éducation Populaire :

« En fait, le plus compliqué, c'est avec les associations, qui pour partie, croit que c'est ce qu'elles font déjà. Mais les structures qui se sont institutionnalisées, elles défendent le projet de la structure. »³⁵

³¹« Le community organizing en France : quel projet politique ? Mouvements, 2016/1 (n° 85), p. 31-51

³²Entretien avec la déléguée de la Fédération des Centres Sociaux de France, responsable de formation

³³Entretien avec la Conseillère Jeunesse Education Populaire, DDSCS

³⁴*Ibid*

³⁵*Ibid*

Enfin, la caractéristique propre du *community organizing*, qui est de reposer sur l'identification des colères, des revendications, et la constitution de collectifs citoyens capables de mener des campagnes, n'est pas forcément bien accueillie par les acteurs associatifs. Comme le note la déléguée de la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France :

« Les associations ont pu se montrer réfractaires face au terme de conflit. Dire que le conflit ça fait partie de la démocratie, les premières fois que les formateurs parlaient de conflit, les gens disaient "c'est pas possible chez nous. " »³⁶

La Conseillère Jeunesse Éducation Populaire note des résistances similaires de la part « des associations qui disaient "on ne veut pas la révolution." »³⁷

2.3.2 Une conceptualisation spécifique au contexte culturel français

Les ambassadeurs du *community organizing* ont donc développé des stratégies permettant de positionner ces méthodes dans le contexte culturel et institutionnel français. Dans leurs formations, ils se positionnent ainsi, dans une « démocratie d'interpellation », se distinguant donc de la démocratie représentative, de la démocratie participative ou de la vie associative. Le *community organizing* serait complémentaire de ces formes démocratiques, et permettrait également de pallier à leurs limites.

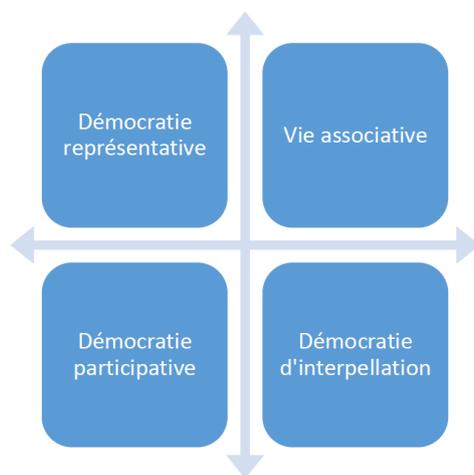


Figure 4 : Positionnement du *community organizing* dans la démocratie d'interpellation (Contenu de formation de Citoyenneté tout terrain – Grenoble, 2016)

Les formateurs mobilisent ainsi des références théoriques françaises, comme la définition de la démocratie du philosophe Paul Ricoeur : « est démocratique, une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêt et qui se fixe comme modalité,

³⁶Entretien avec la déléguée de la Fédération des Centres Sociaux de France, responsable de formation

³⁷Entretien avec la Conseillère Jeunesse Education Populaire, DDCS

d'associer à parts égales, chaque citoyen. »³⁸ Il est intéressant de noter que cette notion de « démocratie d'interpellation » est également développée par les universitaires J. Talpin et P. Cossart dans leur ouvrage sur l'histoire de la lutte urbaine de l'Alma Gare (2016).

La « théorie » du *community organizing* s'inscrit donc dans la réhabilitation du conflit contre le « biais consensuel » des formes démocratiques représentatives ou participatives. Cette sympathie croissante pour la contestation va par conséquent avec une dévalorisation de la participation (institutionnalisée). Cette théorie fait écho aux théories de la « démocratie agonistique » (Lefort, 1986 ; Mouffe, 1999, 2005 ; Laclau, Mouffe, 2001 ; Norval, 2014) et de la « démocratie radicale » (Cini, 2012). Au cœur de ces théories, il y a l'idée selon laquelle la société est composée de groupes, porteur d'un projet hégémonique impossible à concilier avec les autres. Les travaux de J. Talpin (2013) font également référence aux récents travaux de géographie critique marxistes. En dehors de ces références universitaires, il ne semble pas y avoir de référence explicite dans les éléments de discours des acteurs, ou dans les contenus de formation. Cela interroge sur les références marxistes des importateurs du *community organizing* en France. Ces travaux, renouvelant la sociologie urbaine marxiste, (Lefebvre, 1968, 1970, Castells, 1972), portent en effet sur des sujets très similaires. Ils analysent comment la circulation du capital produit un espace profondément inégal à différentes échelles (entre villes et campagnes, entre villes à travers la hiérarchie urbaine, entre pays dominants et pays dominés), le capitalisme se nourrissant de ces inégalités pour assurer l'accumulation du capital. Ces théories sont aujourd'hui mobilisées pour dénoncer les effets des politiques néolibérales sur l'organisation spatiale des villes (Merrifield, Syngedouw 1996 ; Gervais-Lambony, Dufaut 2009). La notion de « justice spatiale », dans le prolongement du « droit à la ville », théorisée par D. Harvey et E. Soja (2010) fait écho aux luttes des « sans-voix. » E. Soja étudie ainsi par exemple des luttes spécifiquement spatiales dans la quête de justice, notamment à travers l'exemple de l'Union des Usagers de l'Autobus (BRU), une organisation au service des travailleurs pauvres et immigrés qui sont très dépendants des réseaux de transport public. Celle-ci a combattu avec succès les discriminations territoriales opérées par l'Autorité Métropolitaine des Transports Publics (MTA), notamment en dénonçant le projet de création très coûteux d'un système ferroviaire en site propre.

Ainsi, le conflit fait l'objet d'une théorisation importante, qui distingue le *community organizing* d'autres pratiques centrées sur le développement du pouvoir d'agir. Cette stratégie

³⁸Contenu de formation de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*, 2016

de théorisation du recours au conflit contribue-t-elle à la communication, à la diffusion et à l'appropriation de ces méthodes ? Ce passage de la justification « théorique » du conflit à son application « pratique » peut représenter un frein pour les acteurs associatifs et institutionnels. En effet, en France, depuis les années 1980-1990, sur le terrain des politiques sociales et des questions « de banlieue », l'émergence de la figure de « l'État-animateur » décrit par Donzelot et Estèbe (1995) a privilégié une dynamique de coopération entre l'État, les collectivités territoriales et les associations dans la conception et la mise en œuvre de ces politiques. Dans ce cadre, les associations « œuvrant pour la politique de la ville » sont aujourd'hui les opérateurs principaux des politiques publiques dans les territoires prioritaires, et des partenaires explicites et revendiqués à travers les contrats de ville (Palau, 2002). Elles bénéficient à ce titre de subventions spécifiques de l'État et des collectivités territoriales, et sont dans une relation de dépendance forte vis-à-vis des pouvoirs publics (Sandrier, 2001). L'influence du *new public management* est également prégnante sur les orientations de la politique de la ville en France. Elles tendent à privilégier la fonction instrumentale d' « opérateurs » soumis à des injonctions de performance et d'efficacité pour la réalisation d'objectifs souvent fixés de manière unilatérale par les financeurs institutionnels (Kirszbaum, 2012). Ainsi, l'autonomie financière et le choix de l'action directe pour faire pression sur les responsables des problèmes identifiés qui marquent la manifestation évidente de la volonté d'indépendance par rapport aux élus locaux, impliquent la précarité des organisateurs, et se pose comme un frein à ce choix de mode d'action par les associations.

Jusqu'où peuvent alors aller les structures associatives dans cet appui aux revendications des habitants et à l'entrée en conflictualité avec les partenaires institutionnels ? Cet élément est au cœur de la problématique : à quel point le modèle du *community organizing* peut-il être appliqué ?

2.4 Des relations très différentes à la conflictualité

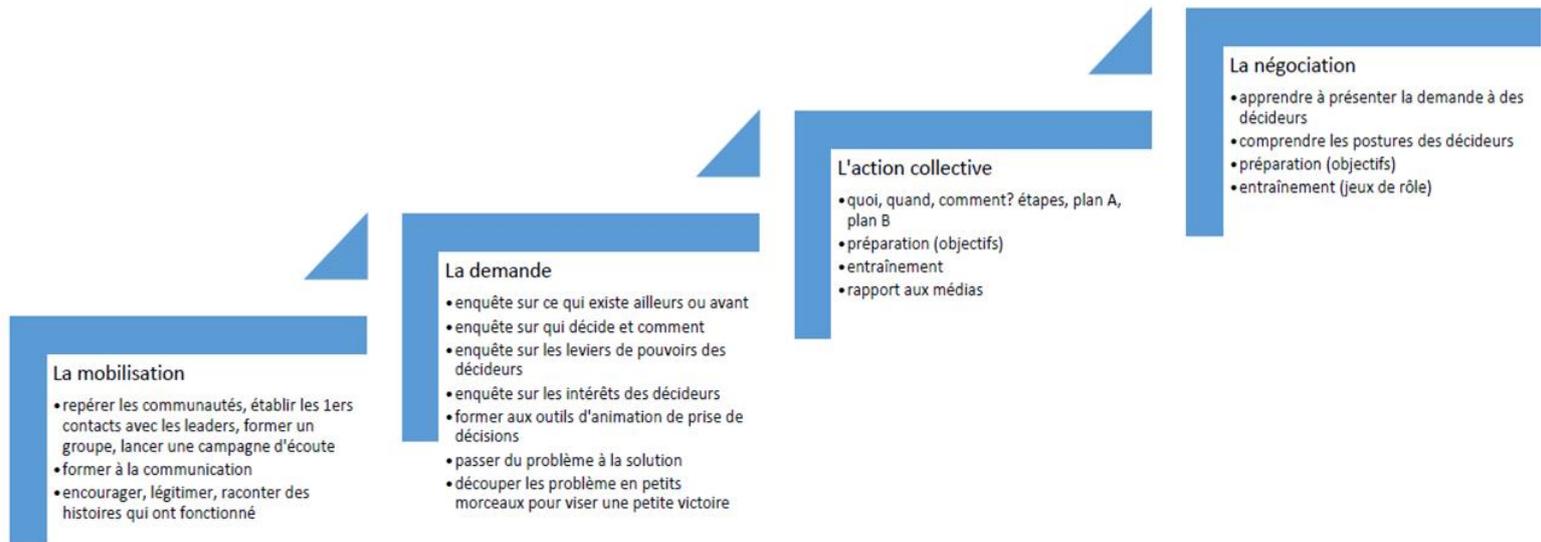


Figure 5 : Les marches du community organizing
Contenu de formation de « Citoyenneté tout terrain – Grenoble » (2016)

Cette appropriation du conflit va différer selon les structures formées. Si les formations sont souvent construites au cas par cas selon les demandes, l'organisateur salarié distingue deux types de formations.

2.4.1 La construction de mobilisation et la structuration de la demande :

La mobilisation et la structuration de revendication correspondent aux « premières marches » du *community organizing*. Ces formations visent les structures qui souhaitent renouveler le lien avec leur public et apprendre à faire émerger des colères et des revendications parmi leurs usagers et les habitants des quartiers. Comme le note l'organisateur salarié, ce genre de formations concerne souvent les Centres Sociaux, qui sont dans une problématique récurrente :

« C'est que les gens qui viennent aux Centres Sociaux sont dans une logique de guichet. Et on n'arrive pas à toucher plus que les habitués. L'enjeu de la mobilisation et d'appropriation de la structure, c'est ce qui les intéresse. »³⁹

Le Centre Social interrogé illustre cette problématique. En 2016, la Directrice a impulsé l'idée de renouveler le projet social 2017-2021 en s'inspirant des méthodes du *community organizing*

³⁹Entretien avec un organisateur salarié de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*

pour créer un diagnostic territorial partagé avec les habitants. La formation, qui a duré trois jours, visait à aller au-delà des usagers du centre social. L'équipe salariée et administratrice du Centre Social a été formée aux méthodes de porte-à-porte. Cela afin d'aller au-devant de celles et ceux qui ne fréquentent pas le centre pour faire part de leurs préoccupations. L'équipe a également été formée à mener des tête-à-tête avec des personnalités du quartier, afin de mieux connaître les besoins du territoire. Enfin, la formation portait sur des techniques permettant de susciter l'implication de chaque habitant dans le projet, en travaillant par exemple sur des phrases d'accroche à utiliser lors des mailings téléphoniques. Ces méthodes ont conduit de nouveaux habitants du quartier à entrer dans le Conseil d'Administration. Suite à la formation, lors de l'écriture du projet social, ces méthodes ont été complétées d'autres outils issus de l'éducation populaire permettant de récolter la parole des habitants du quartier (brigade mobile, ballades urbaines) et de susciter la parole en groupe (groupes d'expression entre pairs, entraînement mental).

L'identification des revendications et des colères des habitants du quartier a été partie intégrante du projet, comme le précise la Directrice du Centre Social :

« On est allé chercher les gens sur l'expression de leur colère, du coup ça plaisait pas trop au début. Mais on avait des assemblées générales, mais c'était bondé ! Nous on avait l'habitude de dire "bon de quoi vous avez besoin, qu'est-ce que vous avez envie de faire..." et en fait on s'est rendu compte que ça marchait mieux de dire "bah qu'est-ce qui vous met en colère". "qu'est-ce qui vous énerve en ce moment dans le quartier" et après on essayait quand même, quand ça ne fonctionnait pas de dire "bon bah qu'est-ce que vous trouvez bien ?" »⁴⁰

Les revendications récoltées portaient sur des éléments de vie de quartier, comme le note la Directrice du Centre Social :

« C'était des soucis qu'on connaissait déjà hein ! C'était des soucis à l'école, des soucis de travaux, d'insécurité, des choses comme ça quoi. Donc on n'était pas non plus archi étonnés de ce qu'on a récolté. »⁴¹

L'équipe du Centre Social a ensuite travaillé à adapter sa posture pour répondre aux revendications des habitants et accompagner leur mobilisation, comme le souligne sa Directrice :

« Nous [le Centre Social] a surtout répondu par des actions de solidarité, de prêt de salles. Sur les travaux, on a fait remonter à la mairie et on n'a pas monté d'actions spécifiques là-dessus. On avait proposé aux locataires en difficulté de se réunir au

⁴⁰Entretien avec la Directrice du Centre Social, Paris

⁴¹*Ibid*

centre, mais ça n'a pas eu lieu. On va commencer une action qu'on appelle la "réussite des enfants", c'est aussi pour mettre en exergue les inégalités scolaires. Et ensuite voir comment on fait, pour être force de proposition à l'école, est ce qu'une association de parents d'élèves autonomes ça peut être une clef. »⁴²

2.4.2 Favoriser la prise d'initiatives et l'engagement des jeunes dans les structures

La construction de la mobilisation a aussi servi de base à la formation, portée par la DDCS en partenariat avec l'Éducation nationale, qui s'inscrivait dans le cadre du Plan Priorité Jeunesse. Les acteurs jeunesse du territoire partageaient le constat que les jeunes avaient des difficultés à se retrouver dans les cadres et dispositifs d'engagement traditionnels ou dans l'offre instituée. Les nouvelles générations tendent plutôt à exprimer leurs initiatives dans des formes qui leur appartiennent. Or, parallèlement, des acteurs professionnels du secteur de la jeunesse et de l'éducation souhaitent davantage développer une citoyenneté active des jeunes, ce qui a soulevé la problématique suivante : comment faire en sorte que les jeunes envisagent les structures jeunesse comme pouvant être l'espace de leurs projets voire d'exercice de leur citoyenneté ?

La formation s'adressait donc aux acteurs professionnels du secteur jeunesse, sur la thématique suivante : « comment s'appuyer sur les principes et les outils du *community organising* pour mobiliser et faire participer les jeunes ? » La formation proposait des outils pour agir concrètement au sein d'établissements, de collectivités ou d'associations pour créer des conditions favorisant la prise de responsabilités, l'initiative et l'engagement des jeunes. Il s'agissait de travailler sur le projet des structures et sa traduction dans l'organisation, ainsi que sur les postures et les outils des professionnels. La formation s'est axée sur l'étude de situations concrètes insatisfaisantes en matière de mobilisation et de participation des jeunes – à travers des débats mouvants, des mises en situations, ou groupes d'interview mutuels – dans lesquels les acteurs étaient amenés à débattre et à se positionner.

Les formateurs se sont ensuite appuyés sur les concepts et les méthodes du *community organizing* qui suscitent la participation. Ils ont par exemple insisté sur les postures qui *donnent envie de venir* des bénévoles mettre en avant de l'intérêt individuel, montrer que cela répondait à un réel besoin, légitimer des sentiments d'injustice, donner des responsabilités aux personnes concernées. Ils ont également souligné les conditions qui *donnent envie de rester* dans un projet collectif ou une association : sentir que sa présence est importante et utile, avoir le sentiment

⁴²*Ibid*

que les choses avancent par le fait que les rencontres débouchent sur des décisions, avoir des petites victoires. Dans la même démarche que pour la formation du Centre Social, les formateurs ont également présenté des outils permettant d'aller-vers les habitants dans un quartier. Dans une dynamique similaire, la seconde partie de la formation portait sur l'accompagnement des initiatives des jeunes, dans une démarche de projet respectueuse de leur participation.

Toutefois, comme le souligne la Conseillère Jeunesse et Éducation Populaire, les démarches d'accompagnement et de concrétisation des revendications sont plus difficiles à s'approprier par les équipements jeunesse et les associations.

« Après je vois bien que dans la réalité, c'est plus facile pour les structures d'obtenir la partie mobilisation, organisation et structuration de la demande. Et peut-être pas jusqu'à organiser une action collective, enclencher un processus de négociation etc. »⁴³

Le risque pour les équipements associatifs non indépendants ou les collectivités, est en effet de se retrouver juges et partis, ainsi que le soulève la Conseillère Jeunesse et Éducation Populaire :

« Comment accompagner une mobilisation, une interpellation quand elle vise notre propre structure ? Comment on se retrouve à la jonction entre l'intérêt qu'on voit pour le public et le risque que ça peut représenter pour notre positionnement, l'institution qu'on représente ? »⁴⁴

Ainsi, comme le souligne l'organisateur salarié de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*, les formations à l'action collective, où s'expriment le conflit, concernerait plutôt des structures militantes, engagées politiquement, dans un projet de transformation sociale (tels des syndicats par exemple). Ces formations portent en effet sur la négociation, la constitution de contre-pouvoir et le développement de répertoires d'action plus variés que la simple manifestation.

2.4.3 La formation à la mobilisation et à la négociation

Parmi les organisations interrogées, *Initiatives solidaires* est la seule association à avoir bénéficié d'une formation à la négociation dans le cas d'un conflit avec des décideurs locaux. Cette formation émanait d'une demande de l'équipe salariée et bénévole. En effet, l'association s'est trouvée en position de conflit avec la municipalité, qui souhaitait que l'association

⁴³Entretien avec la Conseillère Jeunesse et Education Populaire, DDCCS

⁴⁴*Ibid*

emménagement dans des locaux plus petits, ce qui impactait à la baisse l'activité de la pépinière d'initiatives.

La formation visait à apprendre à identifier les étapes d'une mobilisation et d'une négociation, afin que l'association puisse défendre ses intérêts face à son financeur. La formation portait ainsi sur l'analyse des postures du décideur public -ici la municipalité - donnant par exemple à voir des comportements et attitudes que prennent les décideurs pour garder le pouvoir dans la négociation. L'objectif pour l'association était de comprendre qu'il était possible d'opposer un comportement de sa part pour rétablir l'équilibre dans la négociation. La formation portait ensuite sur les étapes de la négociation. Elle mettait notamment l'accent sur les étapes de construction d'un rapport de force, et donc des cercles de mobilisations.

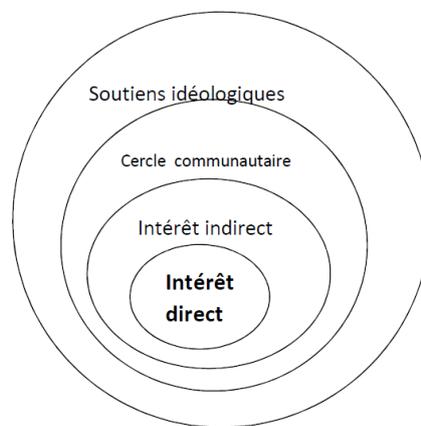


Figure 6 : Les cercles de mobilisations
Contenu de formation de Citoyenneté tout terrain – Grenoble (2016)

Cette prise en compte des intérêts comme moteur de la participation caractérise le *community organizing*. L'objectif était que l'association comprenne les intérêts de chaque cercle de mobilisations (intérêts directs, indirects, cercle communautaire, soutiens idéologiques) afin d'identifier les leviers de pouvoir pertinents à actionner. Cela devait permettre de renforcer le rapport de force de l'association, en formulant des demandes de soutien précises, techniques et adressées aux personnes qui en ont la compétence.

Ainsi, l'appropriation du conflit dépend de la catégorie d'acteurs formée au *community organizing*. Cette relation conflictuelle aux pouvoirs publics locaux pourrait prendre la forme d'un dégradé, allant de la constitution de contre-pouvoir jusqu'au partenariat. La mise en œuvre

du conflit, bien qu'elle soit au cœur du *community organizing* est donc largement différenciée d'une structure à l'autre.

2.4.1 Le conflit : un manque de respect aux partenaires institutionnels ?

L'administratrice de la **Maison de Quartier** souligne que la question de l'appropriation du conflit a été abordée durant la formation. Elle a fait l'objet de dissensus parmi l'équipe salarié et bénévole :

« C'était assez clivant. Il y avait des gens qui disaient : "on doit pas faire ça, il y a des limites. C'est pas le rôle de la Maison de Quartier de faire ça." (...) Parce que c'est un chamboulement dans la tête hein. » On avait une personne notamment, qui a mis des freins tout le temps » (...) Ce qui fait peur à ces gens là (...) C'était ne pas faire de mal à la mairie. Puisque la mairie nous paye etc, on peut pas faire ça. Pour lui, c'est un espèce de respect. »⁴⁵

L'intégration d'une dimension de contre-pouvoir avec les acteurs institutionnels locaux n'est pas évidente, tant pour des logiques de soutien financier, que de partenariat politique.

2.4.2 Mener une action collective : « jusqu'où peut-on aller sans se griller ? »

Pour le Centre Social, la dimension conflictuelle est également au cœur des questionnements sur la recomposition du projet de la structure. Ainsi, pour la Directrice du Centre Social :

« Sachant qu'on est association loi 1901 et qu'on est quand même financé par la ville et par la CAF et que donc on ne peut pas être un syndicat de quartier (...). On réfléchit beaucoup au "jusqu'où on va sans se griller et comment on fait pour y aller quand même". »⁴⁶

Intégrer cette dimension apparaît comme une priorité pour le Centre Social :

« Les méthodes du *community organizing* consistent à collecter les colères des habitants et à nous faire identifier comme un lieu au sein duquel le « chaos » peut se transformer en problème car analysé voire résolu à plusieurs. »⁴⁷

Le positionnement de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF), est également intéressant, car elle proposait en 2017 des modules de formations aux méthodes du *community organizing* aux centres sociaux adhérents. La question du conflit est au cœur d'une

⁴⁵Entretien avec l'administratrice de la Maison de Quartier

⁴⁶Entretien avec la Directrice du Centre Social, Paris

⁴⁷Projet Social du Centre Social 2017-2021, p.11

réflexion plus large sur les pratiques des centres sociaux, en phase de réflexion sur les limites de l'exercice et les marges de manœuvre que les structures peuvent se donner dans le développement du pouvoir d'agir.

« La limite, ça fait partie des questions que je me pose (...). C'est une question qu'on se pose dans l'expérimentation de tables de quartiers. Il y a actuellement un doctorant avec Marie-Hélène Bacqué, qui travaille sur les tables de quartiers, une démarche québécoise. Typiquement il y a des tables radicales, indépendantes très revendicatives, et d'autres très institutionnelles. Et donc ça nous intéressait de tester ça en France, donc il y a un projet que six centres sociaux portent et six associations membres de la Coordination Pas Sans Nous, des asso de quartiers, plus revendicatives, plus remontées. »⁴⁸

2.4.3 Se former à la négociation pour maîtriser les enjeux du conflit

D'autres associations ont fait un usage totalement différent de la notion de conflit. Comme présenté ci-dessus, l'association Initiatives collectives héberge *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*, l'appropriation du conflit servait dans ce cas à construire un rapport de force, pour défendre les intérêts de l'association. Comme le précise la salariée chargée d'accompagnement de l'association :

« Durant la formation, on a travaillé les entretiens avec la ville. On a fait des jeux de situation entre la Ville et Initiatives Collectives. La formation nous a mieux aidé à voir un schéma global, de positionner la Ville dans le rapport de négociation. »⁴⁹

2.4.4 La préférence pour le partenariat

Le salarié d'*Étudiants engagés - Grenoble* présentait une situation très différente. Dans cet entretien, le positionnement de l'association ne semble pas être tourné vers la conflictualité. Au contraire :

« Sans être forcément dans une opposition qui est une position un peu délicate pour Étudiants engagés, parce qu'on est financé par les collectivités, et puis on n'est pas forcément dans cette démarche-là d'action quoi. On est plus dans une action de partenariat ». ⁵⁰

Pour le salarié d'*Étudiants engagés*, le fait d'être financé dans le contrat de ville est un avantage pour un association :

⁴⁸Entretien avec la déléguée de la Fédération des Centres Sociaux de France, responsable de formation

⁴⁹Entretien avec la salariée chargée d'accompagnement à Initiatives collectives - Grenoble

⁵⁰Entretien avec le salarié chargé de développement à Etudiants engagés - Grenoble

« Ca crée quand même du lien, (...), le fait d'être dans ces dispositifs, t'as un lien avec les personnes qui sont chargés un peu du suivi. (...) Le délégué du préfet, Elisa Martin [1ère Adjointe Parcours Éducatif et Tranquillité Publique], sont fréquemment sur le terrain. C'est lié au fait que le projet est pas simple sur un projet pas simple, [Quartier Politique de la Ville « Mistral Lys Rouge Camine»] le délégué du préfet vient nous voir. Le contrat de ville traduit des grands objectifs (...) et nous on a carte blanche... ça concorde de toute façon avec le projet, ça ne pose pas de problème... C'est luxueux pour intervenir. »⁵¹

Ainsi, la conception conflictuelle est intégrée de façon très différente par les différents acteurs associatifs. Le positionnement de l'acteur public sur cette question est révélateur de transformation de l'action publique.

2.4.5 La contractualisation de contre-pouvoir

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale proposait une formation aux acteurs jeunesse territoriaux. Interrogée sur l'appropriation du conflit, la Conseillère Jeunesse et Éducation Populaire ne voit pas d'obstacles à la place du conflit. Selon elle, cette démarche de mobilisation soulève évidemment des questionnements :

« Tout peut être mis en place, avec ce bémol qu'il n'y a pas la même indépendance. Vis-à-vis des groupes, les institutions représentent quelque chose. Ce ne sont pas des acteurs neutres. Mais dans la démarche, la méthode, ça peut aller jusqu'à l'action collective, la négociation. »⁵²

Sa position est qu'il est possible de contractualiser cette démarche :

« Si c'est bien structuré, si le deal est clair, pour moi c'est pas impossible. Tout dépend l'objectif qu'on a. Si l'intérêt qu'on a, c'est développer le pouvoir d'agir, c'est de développer leur compétence, leur confiance en eux, de savoir négocier, si c'est objectif là est prioritaire, on pourrait faire les 4 marches. Mais si l'objectif c'est, développer le pouvoir d'agir des jeunes, mais aussi s'assurer, et ça aussi je peux l'entendre, que ce qu'on propose est bien en adéquation avec les besoins du public, et c'est intéressant qu'ils contribuent, qu'on soit sur un processus de co-construction de politiques publiques, on va peut-être pas aller jusqu'à l'action collective, la négociation etc. »⁵³

⁵¹*Ibid*

⁵²Entretien avec une Conseillère Jeunesse Education Populaire, DDCS

⁵³*Ibid*

2.4.6 Les conseils citoyens et leurs freins

Dans cette optique, il est intéressant de relever la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014, qui prévoyait la mise en place de conseils citoyens dans le cadre des contrats de ville, censés être « associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain. »⁵⁴ Ces conseils citoyens faisaient parties des propositions formulées dans le Rapport Bacqué-Mechmache, et semblaient bien répondre à l'enjeu de créer des instances d'interpellation locale. Ainsi, les conseils citoyens doivent exercer leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics. Mise en oeuvre par le CGET, les conseils citoyens sont en phase de diagnostic depuis 2016. Kaïs Marzouki, chef du bureau de la Participation, de la Vie associative, de la Jeunesse et des Sports du CGET constate une certaine reconnaissance de ces instances : « 1 054 conseils citoyens ont été créés. Alors qu'il y avait une certaine réticence globale au moment de leur création, l'idée que l'on ne peut plus déployer de politiques publiques sans les habitants fait progressivement son chemin. »⁵⁵

Toutefois la déléguée de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, note une transformation du projet depuis sa formulation dans le Rapport Bacqué-Mechmache :

« J'avais participé à la commission Bacqué-Mechmache et c'était pas du tout ça l'esprit. L'organisation de loi fait que ça peut être mis en place de manière complètement verrouillé et c'est dommage. Après le ministère a vraiment encouragé, (...) que les maires ou les adjoints sortent des conseils citoyens. (...) C'est juste que le nom a pas plus au ministre de l'époque qui a voulu appeler ça conseils citoyens et du coup, en discutant avec les associations d'élus au passage, en a fait quelque chose d'un peu classique quoi. Nous on dit "faisons des conseils citoyens comme des tables de quartier, comme *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*, que ce soit vraiment des lieux d'élaboration de pouvoir citoyen" et c'était bien ça. »⁵⁶

La mise en pratique de la démocratie d'interpellation ou d'instances citoyennes indépendantes, dans une démarche « d'accountability » où les services publics rendent compte de leurs actions devant les habitants semble, pour le personnel politique élu, entrer en tension avec leur légitimité électorale. La Conseillère Jeunesse Éducation Populaire témoigne ainsi de la réaction d'une élue municipale à la jeunesse lors de la formation au community organizing :

⁵⁴(Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Art. 7-1).

⁵⁵Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, [En bref #27] *Les conseils citoyens : une révolution démocratique*, octobre 2016

⁵⁶Entretien avec la déléguée de la Fédération des Centres Sociaux de France, responsable de formation

« On a bien vu que l'élue chargée de la jeunesse, au début, au tout début était vraiment très très sceptique. L'action collective, ça va pas du tout... ! Une fois qu'on est rentré vraiment dans la formation, elle a vraiment compris l'intérêt, le cadre dans lequel ça pouvait se passer, y compris pour la collectivité, donc c'est pas du tout impossible qu'une collectivité fasse le choix... Bon elle n'est pas neutre, c'est pas du tout la même chose que si c'est un organisateur indépendant, mais nouvelles choses qui pouvaient être faites. Avoir des retours sur ce qu'elle fait. »⁵⁷

Le contre-pouvoir semble difficilement acceptable par les collectivités locales. Pour l'organisateur salarié de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*, cela vient du fait que les collectivités locales soient inscrites dans des échelles de pouvoirs et de décision politique nationale :

« Ça demande une sacrée distance aux choses, de l' élu de se dire "oui il y a besoin de contre-pouvoir." Par exemple, là avec la Mairie de Grenoble (...) ils ont du mal à comprendre l'idée de contre-pouvoir. J'ai eu une discussion assez folle avec un membre du cabinet du maire [EELV] une fois, qui ne comprenait pas l'idée de contre-pouvoir, car pour lui, le contre-pouvoir c'était eux par rapport à l'État, et ils sont que dans cette vision-là, nationale. »⁵⁸

Ainsi, la théorisation du conflit, si elle est acquise par tous les acteurs, n'est pas mise en place de la même façon. Cette approche différenciée est à étudier au regard de la légitimité professionnelle des acteurs. Plus une légitimité professionnelle est remise en cause, plus les acteurs seraient prêts à s'approprier des méthodes radicales d'entrée dans la participation.

Section 3 : La remise en cause des légitimités professionnelles

3.1. L'expertise et les institutions face aux légitimités ordinaires

Cette hypothèse repose sur l'analyse de H. Hatzfeld (2011), qui met en lien le sentiment de perte de légitimité des métiers du travail social, des bibliothécaires, ou des métiers en lien avec l'action publique (Clarke, Newman, 1997 ; Vion, Le Bianic, 2008) avec la transformation de l'action publique. La légitimité est perçue comme l'expression d'un imaginaire partagé, fondé sur un univers de référence qui, dans un certain contexte, donne du sens à des pratiques et à des relations sociales. Dans le cas des bibliothécaires, par exemple, cette perte de légitimité est due à une transformation de l'imaginaire politique qui a fondé leur légitimité antérieure, celui des valeurs promues par l'État républicain. Cet imaginaire reposait sur un idéal éducatif centré sur le partage de la connaissance (Seibel, 1998). Il s'appuyait aussi le référentiel d'action de l'État après 1945 : moderniser et démocratiser. La légitimité est donc l'association entre une

⁵⁷Entretien avec la Conseillère Jeunesse Education Populaire, DDSCS

⁵⁸Entretien avec un organisateur salarié de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*

profondeur conférée par un rapport à un temps et un imaginaire de référence et une conjoncture singulière où ils prennent sens (Hatzfeld, p.120) Or, les champs d'acteurs qui s'intéressent au *community organizing* sont des milieux professionnels où la légitimité professionnelle et le rapport à l'expertise sont largement remis en question.

3.1.1 L'urbanisme

Comme le rappellent M-H. Bacqué et M. Gauthier (2011), la thématique participative est présente dans l'urbanisme depuis plus de quarante ans, aussi bien en France qu'Outre-Atlantique. La typologie proposée par S.R Arnstein, « A ladder of participation » (1969), déplorait la faible portée des dispositifs participatifs utilisés dans les années 1960 dans les politiques urbaines. Ainsi, cette précocité de l'enjeu de la participation dans le champ des politiques urbaines s'explique par l'articulation de certains processus. Les mouvements urbains ont porté, dans la lignée des « nouveaux mouvements sociaux » une critique sociale, artistique, politique et écologique de l'urbanisme (Castells, 1972). De ces mouvements sont nés une série d'expériences novatrices comme celles des ateliers publics en France ou en Italie, qui mobilisent habitants et professionnels « contre l'État », pour l'élaboration de contre-projets comme celui de l'Alma-Gare à Roubaix (Hatzfeld, 1986 ; Cossart, Talpin, 2016). Ces expériences ont également mobilisé des professionnels qui cherchent à renouveler leurs pratiques (Gauthier, Gariépy, Trépanier, 2008).

Ainsi, les acteurs des politiques urbaines ont été amené à développer une approche réflexive sur leurs pratiques à un moment où la question de l'expertise était remise en cause dans différents champs. Dans l'intervention sociale et dans le domaine de la santé, une série de démarches communautaires se sont développées (Schön, 1983). Les professionnels de la planification ont ainsi eux-mêmes reconnu les limites du modèle de la planification rationnelle globale et cherché de nouvelles voies pour intégrer les préoccupations des citoyens. Par ailleurs, la transformation des modalités de gestion des territoires a amené les urbanistes à travailler dans des contextes institutionnels de plus en plus fragmentés. Les questions de la négociation et de la participation deviennent ainsi déterminantes. Cette évolution des postures professionnelles dans le champ de l'urbanisme soit amenées à évoluer traverse le projet de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*. Un membre co-fondateur de l'association a ainsi fondé à Grenoble une association d'*advocacy planning* dans laquelle de jeunes professionnels travaillant en lien avec les mouvements sociaux s'intéressent particulièrement à la question de la rénovation urbaine dans les quartiers populaires.

3.1.2 Le travail social

Le *community organizing* en France traduit un intérêt pour les démarches participatives urbanistiques. Ces acteurs présentent également un certain renouvellement pour le travail social, ainsi que l'expriment les organisatrices de *Si on s'alliait* - expérience de *community organizing* inspirée de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* implantée à Rennes :

« Il y a beaucoup de limites dans le travail social : on est là pour faire de la paix sociale, faire des loisirs, être dans l'assistantat, etc. et pas du tout pour lutter contre les inégalités politiques, aller dans le sens de l'émancipation des personnes ou transformer leurs conditions de vie. Surtout, j'avais le sentiment qu'il ne fallait pas faire en sorte que les gens se rendent compte de leurs capacités à changer leurs conditions. » (...) « Avec Si on s'alliait, on est dans une démarche militante et on veut se distinguer radicalement du travail social. Dans le travail social classique, les problèmes et les solutions sont définis par les institutions et les personnes concernées ne vont pas souvent avoir leur mot à dire. Le but du travail social n'est pas non plus de créer du conflit : c'est impossible par construction puisqu'il est financé par les institutions publiques locales. A contrario, notre but est de structurer les conflits avec les institutions, à partir des colères des personnes concernées. »⁵⁹

Cet argument est également mis en avant par l'organisatrice de *Citoyenneté tout terrain – Aubervilliers* :

« On est très différents des travailleurs sociaux. Nous, on se mouille dans ce genre de moments, on n'a pas du tout de posture neutre. Quand ils me voient, il faut qu'ils sentent qu'il y a de la rage, de l'énergie, et qu'on peut y aller avec elle. (...) C'est assez impressionnant de constater que ça marche, comparé à des modes militants plus classiques d'interpellation des gens (par exemple la distribution de tracts, l'invitation à des réunions publiques ou à des manifestations), là on ne leur propose pas quelque chose. »⁶⁰

Cette rhétorique traduit la crise de légitimité qui traverse les métiers du social, depuis les années 1980, comme l'ont analysé J. Ion et J.P Tricart (1984, 1992.) H. Hatzfeld, (1998) a montré que cette crise touchait surtout les assistants sociaux de secteur qui travaillaient pour l'État avant la décentralisation. Cela reposerait sur une crise du consensus touchant directement les métiers du social nés de l'après-guerre. Ce consensus se faisait à travers la relation d'aide sociale, qui

⁵⁹Jouffe Y., « L'organisation communautaire : une nouvelle approche du travail social ? Entretien avec Claire et Samia, organisatrices salariées de Si on s'alliait ? », *Mouvements*, 2016/1 (n° 85), p. 65-70

⁶⁰« La naissance du "community organizing" en France, Entretien avec Adeline de Lépinay », *Revue Contretemps*, 25/01/2017, <https://www.contretemps.eu/naissance-community-organizing-france/>

remplaçait l'ancienne assistance. Ainsi, les institutions ont perdu le monopole de l'autorité et du savoir, et ne peuvent désormais plus fonctionner sans prendre en compte les usagers. Elles doivent reconnaître que les usagers disposent d'une part de savoir qui fait d'eux des égaux par rapport aux prestataires. Qu'ils sont des citoyens à part entière et non des administrés assujettis. L'étude plus poussée de l'exemple des Centres Sociaux a permis de mettre en lumière comment les acteurs au sein ces structures institutionnelles mobilisent le *community organizing* pour relégitimer leurs pratiques.

3.1.3 Le cas des Centres Sociaux

Selon J. Donzelot, il existerait au sein des Centres Sociaux, une contradiction entre la vocation d'inviter les habitants à trouver les réponses par eux-même aux problèmes qu'ils rencontrent et la prétention d'inscrire ces initiatives dans un cadre fonctionnel déterminé d'en haut. En effet, les centres sociaux sont des structures de références et des relais privilégiés pour les opérateurs de la politique de la ville de par les activités qu'ils hébergent (permanence des services sociaux, activités récréatives et sportives, alphabétisation et aide au devoir) (2003, p.214). Ce modèle est inspiré des *settlement houses*, nés aux États-Unis au début du XXe siècle, dans lesquels des jeunes gens bien éduqués venaient s'installer pour enseigner aux nouveaux venus les savoir-faire de la vie quotidienne et la civilité requise. Ils servaient alors à un but d'encadrement de la population des migrants qui affluaient dans les villes industrielles du Nord des États-Unis. Les Centres Sociaux apparaissent comme une version légèrement remaniée des maisons, mettant plus nettement l'accent sur l'encadrement de la vie familiale des classes populaires. Ces espaces émanent d'une partie de la bourgeoisie philanthrope qui souhaite recréer un lien entre les classes sociales dans un contexte d'apparition de la question ouvrière et de montée des revendications prolétariennes (Durand, 2005). Cela leur a valu depuis le milieu des années 1970 de relever des CAF pour la gestion et l'agrément (Durand, 1976). Aux États-Unis, ces *settlement houses* auraient été remplacée dans les années 1960 par des *community action agencies*, puis par les CDC, qui font reposer la légitimité de l'institution sur son ancrage dans le quartier et sur l'exigence de la présence d'une majorité de résidents au sein du conseil d'administration.

La Charte nationale des Centres Sociaux, soutient que ces structures doivent être un foyer d'initiatives portées par des habitants, eux-mêmes appuyés par des professionnels. Les circulaires de la CNAF incitent à construire des projets avec les habitants. Les moyens consacrés à cela sont cependant faibles et le financement par actions nécessite un travail administratif important qui éloigne les salariés du terrain. Les Centres Sociaux ne suffiraient

aujourd'hui plus à maintenir le lien social dans les quartiers où la population souffre de se sentir marginalisée et abandonnée. Par ailleurs, les projets initiés par des habitants sont généralement orientés vers le développement de la convivialité et du lien social, le développement associatif local, l'accès à la pratique artistique, aux sorties culturelles ou encore à des activités de loisirs. Ils touchent plus rarement à l'analyse des conditions de vie et d'action collective face aux difficultés du quotidien et aux inégalités qui les engendrent. Parfois, ce qui relève du politique et pourrait se révéler potentiellement subversif est considéré comme non-viable pour une structure qui dépend des financements publics. La forme traditionnelle « d'encadrement social » entre en tension avec les transformations sociales et culturelles des quartiers populaires (Donzelot, 2003, p.218). L'étude de cette opposition permet de dégager des éléments pour l'analyse de ce qu'on pourrait appeler un sens pratique (Bourdieu, 1972) du service public au sein des classes populaires, c'est-à-dire un ensemble de valeurs et de représentations qui sont associées aux institutions publiques et à leur mode de fonctionnement.

Or chez les structures interrogées, le Centre Social, et la FSCS ont été les plus prompts à promouvoir et mettre en œuvre les méthodes du *community organizing*. Il est toutefois impossible de généraliser cette situation à l'ensemble des Centres Sociaux. Il faut ici souligner que l'appropriation de ces méthodes répond également à certaines valeurs militantes et politiques portées par les acteurs, ainsi que le remarque la Directrice du Centre Social : « On [l'équipe du centre social] était assez tous d'accord [pour adopter les méthodes du *community organizing*], parce qu'on a déjà eu beaucoup de soucis au centre social, avec la mairie, on a un peu une étiquette de gauchistes. »⁶¹

Toutefois, cela peut également s'analyser comme transformation institutionnelle. Ainsi, l'appropriation des méthodes du *community organizing* dans le Centre Social s'est traduite par une adaptation immédiate de ces pratiques dans le renouvellement du projet social 2017-2021 :

« Sachant qu'un centre social doit déposer un nouveau de projet social, diagnostic réalisé avec les partenaires et les habitants, avec des données quantitatives et qualitatives (...). Du coup je me suis dit, ça serait peut-être bien de former tout le monde, et de se servir de ces méthodes là pour renouveler le projet social. Et c'est ça qui était innovant parce que ça n'avait jamais été fait en fait. Et du coup S. est venue nous former, elle est venue nous expliquer les méthodes, donc on a tout de suite tester, directement le porte-à-porte par exemple, pendant la formation. Donc après on a fait du porte à porte, du tête-à-tête, du repérage de leaders etc. Donc a là plusieurs leaders, qui sont des femmes, qui

⁶¹Entretien avec la Directrice du Centre Social, Paris

vont entrer au conseil d'administration, donc ça a vraiment eu un impact nous, déjà sur le renouvellement du conseil d'administration, sur notre façon de faire. »⁶²

Un même déplacement des postures s'observe dans le discours de la déléguée de la Fédération des Centres Sociaux de France :

« Nous côté Centres Sociaux on se disait "c'est super ce qu'ils font [« Citoyenneté tout terrain – Grenoble »], mais nous ce n'est pas possible", on va se griller. Et donc on s'est vu, comme complémentaire de ces dynamiques-là. C'était aussi une manière de s'interroger sur nos pratiques. Je pense qu'on était vu comme des institutionnels. Les gens autour du *community organizing* voyaient les centres sociaux comme des vendus, où rien de bougeait etc. Et je pense que les centres sociaux sont à la fois institutionnels et peuvent accompagner des démarches et des dialogues, faire en sorte que des revendications d'habitants se réalisent, se concrétisent, être dans une approche des territoires un peu constante. Et c'est aussi un lieu un centre social. Je pense qu'il y a eu de leur côté un intérêt, de la même manière que nous on s'est dit, on va faire table rase mais en adaptant ce qui existe. »⁶³

Ainsi, plus une structure est remise en question dans sa légitimité, plus elle paraît tendre à adopter des méthodes radicales. Cette contribution est particulièrement importante au regard du constat que porte J.M. Mignon (2010) sur les associations traditionnelles d'éducation populaire. Dans son analyse, la relation contractuelle entre structure socio-culturelles et municipalités, dans la mesure où les activités se trouvent en concordance avec le choix des élus et reçoivent des subventions correspondantes, annihile toute part de contestation et de contre-propositions. Dès lors, sa thèse est que « les actions de ces mouvements d'éducation populaire ne [sont] pas concordance avec des formes de citoyenneté en gestation, qui sont au centre des combats sociaux et culturels existants » (2010, p.160). Or, l'enquête montre qu'il n'est pas forcément pertinent de catégoriser des associations « institutionnelles » d'un côté, et mouvements « récents et plus réactifs » de l'autre, mais au contraire d'observer comment le dialogue s'instaure entre ces deux types d'organisations.

3.2 La transformation des postures professionnelles

Dans l'analyse des structures formés au *community organizing*, il apparaît que les questionnements de légitimités traversent plusieurs champs : l'urbanisme, l'éducatif, le socio-culturel, le social. Le *community organizing* permet donc de requestionner les postures

⁶²*Ibid*

⁶³Entretien avec la déléguée de la Fédération des Centres Sociaux de France, responsable de formation

professionnelles dans ces structures. Ce déplacement des postures s'observe à deux égards : la prise en compte des habitants du territoire, et l'accompagnement de leurs initiatives.

3.2.1 Une prise en compte différente du territoire

La différente prise en compte du territoire est visible chez l'association *Étudiants engagés*, qui a utilisé les méthodes du *community organizing* dans la formation des bénévoles habitant les résidences étudiantes dans les quartiers populaires et qui participent à l'animation de la vie de quartier :

« Il y avait possibilité que des bénévoles se mettent sur le porte-à-porte, pour aller rencontrer les habitants, avec pour objectif dans une première phase de l'année, déjà d'aller à l'écoute des habitants, savoir qu'elle est leur vie dans le quartier, quelles sont leurs envies... pas forcément sous l'aspect colère, mais plutôt envie. Premier temps de diagnostic comme ça en porte à porte, pour dans un deuxième temps, dire on va monter des projets à partir de ce diagnostic, avec les habitants, si possible, mais au moins à partir de la parole des habitants. »⁶⁴

Cette méthode de diagnostic territorial a été concrètement mise en œuvre dans le cas du Centre Social :

« Un important travail relationnel nous a aidé à investir toutes les strates qui composent le quartier, en passant par les communautés asiatiques fortement présentes. Chacune des communautés a été invitée par le biais de ses représentants à siéger au sein d'une instance en charge de définir les objectifs du projet social. (p.9) » (...) « Les méthodes utilisées pour ce renouvellement de projet social représentent une rupture quant aux années précédentes. Nous avons certes rencontré les partenaires, collecté les éléments statistiques, échangé lors de réunions mais nous avons accordé une place plus grande à la parole des habitants. Nous avons souhaité aller chercher ceux qui n'avaient pas « voix au chapitre », ceux que l'on n'entendait pas, ceux qui ne participent pas aux conseils de quartier ni aux réunions institutionnelles. Nous sommes allés à la rencontre d'habitants, que nous ne connaissions pas. En tapant à leur porte. En les interpellant dans la rue. Nous nous sommes assis dans leur salon, dans leur association, même dans leur église. Nous avons écouté longuement leurs colères, leurs problèmes, leurs envies. » (p.5) ⁶⁵

3.2.2. L'avènement de « l'accompagnement » comme posture professionnelle

Un autre levier de transformation des postures professionnelles est finalement celui de passer d'animateur à accompagnateur de projets, ainsi que le traduit le projet de diagnostic territorial :

⁶⁴Entretien avec le salarié chargé de développement d'*Étudiants engagés* - Grenoble

⁶⁵Projet Social 2017-2020, Centre Social

« Leur analyse [celle des habitants] des situations ne vaut pas moins que la nôtre, « spécialistes des diagnostics territoriaux », nous en avons acquis la conviction et avons tenté de nous faire « tout petits », de faire de ce nouveau projet avant tout, le leur. » (p.9)

Elle se connaît également chez Étudiants engagés, pour qui la formation au *community organizing*, avait pour objectif d'outiller les bénévoles pour aller chercher la parole des habitants et sortir de la « méthodologie de projet » :

« Pouvoir être plus au clair sur "comment on fait quelque chose" et pas forcément "comment on fait un projet". La notion de projet elle est compliquée, on ne parle que de ça dans le contexte du volontariat, et c'est pour ça que je parlais d'actions simples en lien avec les habitants. [...] Il faut arrêter de revenir sur la méthodo' de projet systématiquement, alors qu'ils [les étudiants en résidence dans les quartiers populaires] viennent là pour être habitant, pour être bénévole soit, mais encore plus être habitants en fait. »⁶⁶

L'analyse de M. Paul (2004) permet de voir dans cette inflexion des postures, la montée en force de « l'accompagnement » comme posture professionnelle. En effet, M. Paul analyse le succès du terme « d'accompagnement » à travers de vastes champs professionnels comme participant d'un nouveau paradigme. Celui-ci serait le reflet d'un avènement social réel, qui porte comme objectif l'autonomisation de la personne, la création d'une relation d'empathie et d'intelligence réflexive. C'est désormais en termes de relation et de cheminement qu'il faut penser l'accompagnement : on perçoit là un changement de logique professionnelle, non plus centré sur l'action d'expertise mais désormais centré sur la personne. Derrière cette apparence informelle et subjective, se dessine un fondement professionnel : la nécessité de mieux s'ajuster à la singularité de l'Autre. Les nouvelles légitimités professionnelles reposeraient donc sur la capacité des acteurs à développer une citoyenneté active chez leurs usagers.

Les formations au *community organizing* relèvent ainsi de ce registre. La conseillère Jeunesse Éducation Populaire de la DDCS dresse un constat similaire, de décalage des postures professionnelles :

« Ce qui est ressorti du bilan, c'est ce que ça avait bousculé les représentations et les postures positivement. Les professionnels avaient été bousculés sur certains réflexes, dans le fait de partir des besoins. D'être dans l'aller-vers, dans l'écoute, accompagner des actions de mobilisations. On sentait que ça avait percuté quelque chose chez les professionnels. »⁶⁷

⁶⁶Entretien avec le salarié chargé de développement d'*Etudiants - Engagés*, Grenoble

⁶⁷Entretien avec la Conseillère Jeunesse Education Populaire, DDCS

Toutefois, cette inflexion des postures semble difficile à s'approprier, ainsi que le témoigne cette mise en situation avec des acteurs jeunesse, lors d'une formation au *community organizing* :

« On sent un réflexe inconscient de ne pas vouloir « faire à la place de », mais presque quand même. (...) On a fait une mise en situation. Un groupe de jeunes demande un rendez-vous avec le maire, il leur a été proposé un rendez-vous avec le Directeur des Sports, et l'animateur réunissait les jeunes pour préparer le rendez-vous, en tout cas voir ce que le groupe choisissait de faire. Et assez rapidement sur cette mise en situation il y a eu un débat. Il y a eu des organisateurs qui ont considéré que par exemple, les jeunes ne pouvaient pas refuser d'aller au rendez-vous sous prétexte que c'était pas le maire. Les jeunes pouvaient dire légitimement qu'ils ne voulaient pas voir le Directeur des Sports mais le maire. Donc il y a des animateurs qui disaient "non mais attends, ça c'est pas possible." Dans l'intérêt des jeunes hein, mais ils disaient "mais s'ils font ça ils n'auront plus jamais de rendez-vous." Pour que le projet "réussisse", ils avaient du mal à concevoir que les jeunes puissent faire autre chose que ce qui leur paraissait le plus pertinent en fait. »⁶⁸

Dès lors, le *community organizing* doit-il se résumer à une posture professionnelle ? Interrogé, le co-fondateur de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* répond que le cadre institutionnel reste un élément distinctif important entre le travail social et le *community organizing* :

« Là où le *community organizing* produit quelque chose que le travail social ne fait pas, ou qu'il est plus difficile de faire dans le cadre institutionnel, c'est toutes les questions de dignité, de reprise de confiance en soi, de fierté, d'exigence. (...) Et ça c'est très important, ce sentiment de reprise de pouvoir sur soi et sur la société, ce qui construit ensuite une capacité de s'opposer. On ne bosse pas pour l'insertion dans la société mais les membres de nos associations, en gagnant le droit de cité, reprennent place dans la société. Passer par le collectif, la prise de décision, c'est une première étape pour cela. »⁶⁹

Ainsi, les hypothèses de départ semblent toutes validées. L'attribution de similarité entre les pionniers et les suivistes a favorisé la diffusion transnationale du *community organizing*. Toutefois, le concept a fait l'objet de traduction pour être approprié pour répondre aux problématiques de la participation dans les quartiers populaires français. La théorisation du conflit a également été un vecteur de sa diffusion. Toutefois, le concept a lui aussi été interprété pour correspondre aux références culturelles françaises, et n'a pas été approprié de la même manière par les acteurs. La remise en cause des légitimités professionnelles dans le champ de l'urbanisme, du travail social et des Centres Sociaux permet d'expliquer une volonté d'adopter des méthodes « radicales. »

⁶⁸Entretien avec la Conseillère Jeunesse Education Populaire, DDCS

⁶⁹« Le *community organizing* en France : quel projet politique ? » *Mouvements*, 2016/1 (n° 85), p. 31-51

Chapitre 3 : La circulation du *community organizing*, vecteur et témoin de transformations démocratiques

Ce troisième et dernier chapitre ouvre la discussion sur les résultats obtenus. La discussion portera sur l'approche interculturelle de la diffusion des innovations (section 1), sur la professionnalisation de la participation (section 2) avant de s'interroger sur les transformations des démocraties contemporaines (section 3).

Section 1 : La circulation des modèles, dans une perspective interculturelle

1.1 L'interculturalité : confrontation et hybridation des modèles

L'étude de la circulation du *community organizing* contribue à plusieurs égards aux travaux sur les méthodes participatives. Tout d'abord, elle a montré l'intérêt d'étudier les dynamiques circulatoires dans une approche interculturelle. Cette étude a bien mis en lumière que les modèles culturels qui circulent évoluent aussi au contact du pays d'accueil. La circulation est à analyser comme un *processus dynamique d'interaction* entre individus et groupes, porteurs de représentations et de valeurs différentes. Elle implique d'emblée une vision non figée de la culture, de la société, des identités individuelles et collectives (Delcroix, 2001).

Cette interaction agit par une confrontation des modèles culturels, comme le souligne la déléguée de la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France :

« Ça peut créer quelque chose, qui fait que même des gens qui sont éloignés de ça, feraient un virage sur leurs pratiques, leurs manières de voir aussi les mouvements citoyens, donc ça peut faire que du bien. Après avec plus ou moins de chocs selon les institutions. » (...) « Citoyenneté tout terrain – Grenoble », même auprès de personnes très différentes, même auprès d'élus, d'institutions, le fait qu'ils aient une approche très "radicale" mais au sens d'Alinsky, du terrain, de construire du pouvoir, construire du contre-pouvoir ça fait un petit effet de choc à des personnes qui sont pas du tout là-dedans, mais qui trouvent ça intéressant parce que leur approche elle est cohérente, elle est hyper cohérente, elle est argumentée. »⁷⁰

Ainsi, la diffusion de ces modèles joue également un rôle d'hybridation. Cela par la mise en circulation et l'acceptation sociale de certains concepts, notamment celui de « communauté », comme le souligne la déléguée de la FSCF :

⁷⁰Entretien avec la déléguée de la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France, responsable de formation

« Le terme communautaire il fallait le justifier quand on l'employait. et maintenant, il faut toujours auprès des partenaires, des élus. Déjà on l'emploie moins souvent qu'entre nous, dans les réseaux associatifs, d'approche communautaire, développement communautaire, ça passe quoi. On sait que c'est collectif, que c'est territoire. »⁷¹

1.2 Les formations comme espaces de transformations des concepts

Il est également important de souligner que les formations à destination des acteurs associatifs et institutionnels a modifié la stratégie politique de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* dans la diffusion de ses techniques :

« Au début il y avait quand même un mouvement chez *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* que le *community organizing* soit pas, récupéré ou dévié de sa nature première de contre-pouvoir. Ils étaient "méfiants", du fait que des réseaux plus institutionnalisés puissent le récupérer. C'est les "réformateurs" contre les "radicaux". »⁷²

Citoyenneté tout terrain – Grenoble a ainsi pu trouver un enjeu dans la formation de Centres Sociaux ou de partenaires institutionnels, qui peuvent constituer des alliés complémentaires. Le contact du concept de *community organizing* à la réalité de terrain des acteurs a transformé cette pratique. Le fait même de solliciter différents protagonistes suppose de traduire et donc de déplacer, de transformer le projet, mais aussi les différents acteurs qui en sont parties prenantes. La formule de P. Freire, qui réfléchit sur les processus d'apprentissages entre formateurs et formés dans un contexte éducatif, illustre cette situation dialectique : « le formateur se forme et se re-forme dans son implication à l'acte de former, tout comme le formé se forme et forme le formateur » (Freire, 2006 p.41).

Le modèle du *community organizing* a été transformé lorsqu'il a circulé en France. Si la diffusion du concept connaît une plus grande ampleur, elle se fera probablement bien plus sous la forme d'une transformation des postures professionnelles, que par la création de contre-pouvoir locaux indépendants des pouvoirs locaux de *community organizing*, comme *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*. Ce modèle suscite toutefois l'engouement de certains acteurs par la marge de manœuvre qu'il permet, comme nous l'exprimait l'administratrice de la Maison de Quartier :

⁷¹Entretien avec la déléguée de la Fédération des Centres Sociaux de France, responsable de formation

⁷²*Ibid*

« Je vous avoue, après les quarante-huit heures [de formation] de « Citoyenneté tout terrain – Grenoble » je me disais, bon je suis veillé maintenant, je me disais « bon je monte une association « Citoyenneté tout terrain » ici ». ⁷³

De plus, la Directrice du Centre Social a partagé dans l'entretien son objectif de monter une association « *Citoyenneté tout terrain* » dans son arrondissement :

« On a plusieurs assos de jeunes, plusieurs assos d'habitants avec lesquelles on travaille, et ce serait de monter une association, pour avoir une force d'interpellation plus grande et être moins aussi isolée. » ⁷⁴

Section 2 : Le *community organizing* : experts en mobilisation des quartiers ?

La consolidation d'une « expertise professionnelle » de la participation est également au cœur de cet objet de recherche (Nonjon, 2006). Les formations au *community organizing* analysées dans ce mémoire apportent quelques pistes de réflexions sur cette dynamique.

A l'heure actuelle, les formations font partie du modèle économique d'associations, qui cherchent à assurer leur indépendance par rapport au pouvoir public. Cette professionnalisation à travers la prestation des formations peut aussi servir des entreprises à but lucratif. Ainsi, *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* s'inquiète d'entreprises qui essaient de s'approprier ces méthodes de mobilisation : « des structures, soi-disant militantes récupèrent nos contenus, c'est juste pour les faire vivre eux. »⁷⁵ D'autres critiques ont pu être émises à propos de la démarche du *Studio Praxis*, organisme de formation aux méthodes du *community organizing* créé par les fondateurs de *Stop le Contrôle au Faciès*. Ces critiques s'interrogent sur le rôle de ces structures dans l'émergence de leaders sociaux des quartiers. La construction de carrières politiques ne risque-t-elle pas de réduire l'action politique à de simples techniques de marketing ? Faute de réduction des inégalités, ces critiques reposent sur le fait, que « grâce à ces structures du « made in america » on aura peut-être Obama dix ans après les USA. » ⁷⁶

Toutefois, la formation a des « techniques » de participation est une demande explicite des associations. Les professionnels en quête de renouvellement de leurs pratiques témoignent d'un réel besoin de formations aux outils d'organisation collective et de mobilisation, ainsi que le souligne la Directrice du Centre Social :

⁷³Entretien avec l'administratrice de la Maison de Quartier

⁷⁴Entretien avec la Directrice du Centre Social

⁷⁵Entretien avec un organisateur salarié de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*

⁷⁶Site de « Quartiers Libres », « Made in America : Studio Praxis, pour une poignée de dollars » 10/06/2016
<https://quartierslibres.wordpress.com/2016/06/10/made-in-america-studio-praxis-pour-une-poignee-de-dollars/>

« On a aussi pris les techniques de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* pour le rappel téléphonique. Nous on disait "oui bonjour, alors est ce que vous savez qu'il y a réunion ce soir." Alors que là avec la méthode de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* c'est "Oui, bonjour Natifa, ce soir on a besoin de toi, faut vraiment que tu sois là à la réunion." C'est vrai que leur technique nous ont permis de mieux accrocher avec les gens, de faire en sorte qu'ils se sentent dans le projet. »⁷⁷

Pour l'administratrice de la Maison de Quartier, la formation aux méthodes d'animation de l'équipe de la structure était également déterminante : « On a appris à s'écouter, à gérer le temps. Il y avait des choses très carrées, et ces choses très carrées, elles servent. On les met en application entre nous. »⁷⁸

Toutefois, quand elle favorise la concentration du pouvoir de décision dans les organisations ou dans les mains d'un petit groupe de militants salariés fortement diplômés, la professionnalisation du travail militant ne risque-t-elle pas de reproduire la domination sociale et politique au sein des organisations ? Les organizers et les salariés des structures associatives sont conscients de cette ligne de tension. L'organisateur à *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* revient ainsi sur le livret SOLIDARITE, produit suite à l'expérimentation du community organizing à Grenoble partir de 2010 :

« C'est un peu comme si les habitants du quartier étaient des rats de laboratoires et que tu disais "ouais si tu mets une carotte là ça les fait bouger." C'est vexant pour les gens de voir ça. Des gens du conseil d'administration qui étaient en défiance, qui sont tombés sur ce livret là, ça les a heurtés. C'est comme si c'était centré sur l'expérience individuelle de l'organisateur alors que c'est censé être des outils pour les personnes qui vivent des oppressions. »⁷⁹

L'organisatrice de *Citoyenneté tout terrain – Aubervilliers* soulève également les inégalités de posture au sein de ce modèle organisationnel :

« Pour le moment, on est dans une phase transitoire puisqu'on a commencé sans être payés, donc les gens qui ont pu se permettre cela étaient issus de la classe moyenne, cela n'est pas sans poser problème. [...] Par ailleurs, on est en très grande majorité blancs, et ce problème s'est posé à Grenoble où le conseil d'administration s'est plaint de cette situation. Il y a donc des tentatives pour ouvrir les postes à des racisés, et pour l'instant

⁷⁷Entretien avec la Directrice du Centre Social, Paris

⁷⁸Entretien avec l'administratrice de la Maison de Quartier

⁷⁹Entretien avec un organisateur salarié de *Citoyenneté tout terrain – Grenoble*

on ne trouve pas. Mais ça demeure un objectif. La question raciale est donc très discutée, mais pour le moment on n'arrive pas à dépasser un état de constat. »⁸⁰

Toutefois, ces inégalités ne sont pas le seul fait du *community organizing*. Elles traversent plus largement le rapport que les acteurs de la politique de la ville entretiennent avec la participation des habitants des quartiers populaires. Ainsi, comme en témoigne le salarié d'*Étudiants engagés*, il existe une injonction à la participation aux associations locales dans les quartiers populaires :

« Je m'interroge, moi par exemple, en tant qu'habitant à Lille, je ne me suis jamais investi auprès de partenaires avoisinant, j'ai jamais été citoyen militant, participé à des CA ou si je le faisais je le faisais à l'extérieur de mon quartier en fait. Et je trouve qu'il y a un impératif, dans les quartiers populaires, à ce que les habitants investissent les assos existantes, alors que ceux qui disent ça, et moi en partie, on le fait rarement en fait. Et du coup pour moi le pouvoir d'agir c'est bien vivre son quartier, investir l'espace, rencontrer son voisin. »⁸¹

Ces exemples montrent les « tensions » liées la participation dans les quartiers populaires. Les inégalités de posture entre acteurs se posent à la fois dans les dispositifs institutionnels et dans les organisations plus militantes. Or, cette focale sur l'action en direction des quartiers populaires peut-être mise en perspective avec l'ouvrage *Rules for Radicals*. En effet, Alinsky conclue à l'importance de se « concentrer sur l'organisation de la classe moyenne » :

« Quand les trois quarts de la population s'identifient à la classe moyenne et de par le statut économique, lui appartienne, il est bien évident que c'est son action ou son manque d'action qui déterminera la direction du changement. De larges portions de classe moyenne, celles qui représente la majorité silencieuse, doivent être mises en branle. » (1971, p.237)

⁸⁰« La naissance du "community organizing" en France, Revue Contretemps, 25/01/2017, <https://www.contretemps.eu/naissance-community-organizing-france/>

⁸¹Entretien avec le salarié chargé de développement d'Étudiants Engagés - Grenoble

Section 3 : Une transformation démocratique plus profonde ?

3.1 De l'intérêt général à la société des particularités ?

La diffusion du *community organizing* serait-elle le témoin d'une transformation plus profonde des démocraties occidentales ? Pour H. Hatzfeld (2011), la crise de légitimité de certains milieux professionnels concerne plus profondément l'intérêt général. L'intérêt général est censé dépasser la diversité et la contradiction des intérêts, être source d'une règle générale et garantir l'impartialité des décisions fondées sur la rationalité. En France, il aurait constitué un fondement de la légitimité politique. Or, ce sont aujourd'hui les trois modalités d'expression de l'intérêt général qui sont remises cause : son caractère d'agrégation d'intérêts particuliers transcendés par la puissance publique, le fait qu'il soit le produit de la volonté des citoyens et qu'il soit le fruit d'une démarche scientifique et rationnelle. P. Rosanvallon, dans l'interprétation qu'il donne des changements démocratiques de la fin du XXe siècle voit dans la montée de l'individualisme et le recul des institutions (États, partis politiques, syndicats), l'avènement de la « société de la particularité. » Il observe ainsi un transfert de la « généralité » (froide, mécanique et insensible) » (2008, p.196), vers une attention à la particularité, qui assure aux individus une « égalité des possibles et de capacités » (p.191), ainsi que la valorisation de la proximité.

Cette crise de l'intérêt général impacte le militantisme politique et les grandes associations. L'intérêt des bénévoles et des militants pour les méthodes du *community organizing* est révélateur de cette crise. Les fondatrices de *Si On s'Alliait* évoquent ainsi l'origine des différents bénévoles au sein de leur association :

« Certain.e.s viennent du monde du travail social (Mission locale, service social, centre social...), d'autres ont eu des expériences dans des grosses associations (GENEPI, AFEV, CIMADE...), d'autres viennent du militantisme politique (syndicat, collectif de chômeurs, collectif de soutien aux personnes sans papiers, collectif sur le mal logement...). Ce qui nous a aussi réunis c'est la critique de ce qu'on vivait dans ces différentes organisations et dans notre militantisme. »⁸²

⁸²Jouffe Y., « L'organisation communautaire : une nouvelle approche du travail social ? Entretien avec Claire et Samia, organisatrices salariées de Si on s'alliait ? », *Op. Cit.*

3.2 Tensions entre les légitimités électorales et les légitimités ordinaires

Les légitimités électorales, qui reposaient traditionnellement sur le mécanisme de vote et de représentation souffrent également de cette remise en cause de l'intérêt général (Rosanvallon, 2008). En effet, la légitimité des élus locaux a pu s'appuyer sur des légitimités militantes de proximité, mais qui sont fortement distendues, avec la disparition de structures de relais militants (Mischi, 2002). Il existe encore aujourd'hui une forte distinction, entre la légitimité électorale et d'autres légitimités, celle de l'expert ou de l'association. De plus, la légitimité électorale repose sur la production du consensus, qui exclurait la manifestation de désaccord. Quels que soient les modes d'engagement, les représentants politique ne s'envisagent jamais comme des acteurs légitimes parmi d'autres : « l'élection demeure une source de légitimation fondamentale que les différencie des divers groupes sociaux » (Rui, 2004, p.201).

L'essor des légitimités ordinaires amène aujourd'hui à considérer l'individu comme un « sujet » politique. Il remet en cause la logique surplombante de la légitimité, qui confère une supériorité de place à ce qui est légitime. Ainsi, comme le souligne P. Rosanvallon : « la seule solution pour que les gouvernants retrouvent une légitimité ainsi mise à mal est de renforcer radicalement leur légitimité-capital (...) C'est donc dire que la construction d'institutions attentives à la particularité, proches de citoyens, s'impose comme une question prioritaire pour consolider les démocraties et les rendre mieux gouvernables » (2008, p.277). Cela conduit à s'interroger sur les transformations à venir des légitimités électorales.

La multiplication et la reconnaissance des « légitimités ordinaires » produisent aujourd'hui une pluralité de normes qui cassent les hiérarchies admises. Les revendications de légitimité sont productrices de lien et de sens. Elles créent des communautés de référence, qui déstabilisent les modèles sociaux existants. Elles ouvrent en même temps, de nouveaux espaces de relations, de circulation ; d'échanges horizontaux, de confrontations d'opinions, et de constructions interactives de savoirs (Hatzfeld, 2011, p.206).

CONCLUSION

Cette enquête a tâché d'analyser la manière dont les acteurs associatifs français s'approprièrent des méthodes d'*empowerment* « radical » issues de la culture nord-américaine. Le « puzzle » consistait à comprendre comment ces techniques, importées dans le contexte français se transformèrent et participèrent à l'évolution de la culture d'accueil.

Le cadre méthodologique a été défini afin d'éviter une approche trop normative quant à la transformation de ces pratiques. Le *community organizing* a été étudié comme une pratique à la croisée du mouvement social et de la démocratie « institutionnelle. » L'objectif était de ne pas reproduire une polarisation normative de ces deux champs, mais plutôt d'étudier leurs interactions et leurs contributions respectives à la transformation des pratiques professionnelles et des démocraties contemporaines. Par ailleurs, en se concentrant sur les mécanismes de diffusion de ces méthodes, l'étude des conditions institutionnelles a été préférée à des approches théoriques centrées sur des postulats d'apprentissage et de rationalité des acteurs. Cela a conduit à s'intéresser aux constructions culturelles et sociales expliquant le transfert des méthodes participatives contestataires.

Les circulations ont ainsi été étudiées *pour elles-mêmes*, afin d'éviter de comparer la réussite de la « greffe » du modèle d'importation au nouveau modèle. En effet, les travaux sur la circulation des méthodes participatives contestataires hésitent bien souvent entre dimension analytique et dimension normative, voyant dans l'institutionnalisation ou dans la professionnalisation, le désamorçage de la portée conflictuelle de ces méthodes. Le choix d'une approche interculturelle visait à échapper à cet écueil, en évitant de hiérarchiser des modèles et des concepts culturels. Les apports de la sociologie de la traduction ont permis de montrer que les modèles sont forcément transformés et réappropriés par des acteurs, à travers des opérations d'intéressement, selon leurs contextes institutionnels. Ces concepts participent également à transformer leur contexte culturel d'importation.

L'enquête sur la diffusion du *community organizing* en France, auprès d'associations et d'acteurs institutionnels formées à cette méthode par *Citoyenneté tout terrain – Grenoble* a éclairé ces questionnements. Elle a montré en quoi l'attribution de similarités se construit dans les réseaux transnationaux de professionnels de la participation et renforce ainsi l'appropriation de ce modèle. Cette hypothèse a été complétée par l'observation du processus de traduction du *community organizing* dans le contexte français. Cette enquête a illustré le fait que la théorisation du conflit participe aussi à sa diffusion parmi les acteurs, en construisant une

« grammaire du monde » commune à ceux-ci. Toutefois, cela ne conduit pas forcément une même appropriation du conflit avec les acteurs politiques et économiques locaux. Cette appropriation différenciée – allant du rejet du conflit à son application totale, en passant par sa contractualisation – est à corrélérer avec les légitimités professionnelles des acteurs appliquant ces méthodes. Ainsi, plus des champs professionnels - travail social, urbanisme - et des structures - centres sociaux- se voient remis en cause dans la légitimité qui a fondé leurs pratiques, plus ils seraient enclins à adopter des méthodes radicales, afin de fonder une nouvelle « légitimité » dans un nouveau contexte social et culturel. Ainsi, le *community organizing* traduirait bien une transformation des postures professionnelles dans le champ du social, de l'éducatif, avec l'avènement d'une nouvelle norme sociétale, celle de « l'accompagnement » du développement d'une citoyenneté active, remettant ainsi en cause des postures professionnelles trop ascendantes. La transformation de ces légitimités professionnelles traduirait également des mutations plus profondes des démocraties contemporaines, dans lesquelles la reconnaissance des légitimités ordinaires viendrait particulièrement remettre en question les légitimités électorales et l'intérêt général qui sont des socles traditionnels.

L'importation du *community organizing* en France gagnerait à faire l'objet de plus amples recherches. Dans une perspective historique, il aurait en effet été intéressant d'approfondir l'étude de la construction du dialogue transatlantique sur les pratiques militantes et associatives. Une étude plus poussée des réseaux internationaux permettrait également de mieux appréhender les stratégies d'influence des acteurs dans la promotion du modèle culturel nord-américain.

L'observation approfondie de formations aux méthodes du *community organizing* permettrait également de saisir les prises de positions et les débats internes qui animent les équipes bénévoles et salariés d'associations. De plus, l'entretien avec différentes catégories d'acteurs formés aux méthodes du *community organizing* permettrait d'éclaircir la portée de ces méthodes contestataires dans d'autres champs, notamment celui des syndicats ou l'éducation nationale. Des entretiens avec des élus locaux permettraient également de mieux saisir la perception de ces méthodes par les acteurs publics territoriaux.

Enfin, il semble primordial d'éclairer comment les premiers concernés – les habitants des quartiers populaires – s'approprient ces méthodes. Cela permettrait de mieux cerner les tensions à l'œuvre entre professionnalisation de ces pratiques et prise de pouvoir par les habitants. Par ailleurs, il serait opportun d'analyser plus profondément, à travers ce terrain, l'influence des références transatlantiques sur les générations actuelles des quartiers populaires. En effet, M-H. Bacqué a illustré que la référence au cinéma américain (notamment *Malcom X*, de Spike Lee

ou encore les concours d'éloquence mis à l'écran dans *The Great Debatters*), ou encore la référence au mouvement hip-hop avaient contribué à la reconnaissance des Noirs dans le monde culturel (Ladzou, Bacqué, 2009). Ainsi, une nouvelle génération de militants dont certains sont mobilisés dans différents mouvements - comme le collectif Émergence ou ACLEFEU - semble tirer son influence dans le modèle culturel américain, à travers les figures du mouvement des droits civiques ou dans des personnalités culturelles absentes de l'histoire politique française.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	5
TABLE DES ABREVIATIONS	6
INTRODUCTION.....	7
PREMIERE PARTIE : CADRAGE THEORIQUE : LA DIFFUSION DES METHODES PARTICIPATIVES CONTESTATAIRES.....	17
Chapitre 1 : Le community organizing : démocratie « sauvage » ou « d'élevage ? ».....	18
Section 1 : Critique de la démocratie participative et valorisation du conflit.....	18
Section 2 : Le community organizing : une organisation rationalisée au service de la transformation sociale	19
Section 3 : Étudier les contributions entre mouvements sociaux et participation institutionnelle	24
Chapitre 2 : Modèles explicatifs de diffusion de concepts exogènes	26
Section 1 : Cadres théoriques de la diffusion des innovations	26
Section 2. Les limites aux approches rationalistes	29
Chapitre 3 : Éclairages sur la circulation transnationale des méthodes participatives	32
Section 1 : La circulation transnationale des méthodes participatives : entre vecteur et témoin...	32
Section 2 : Contribution à l'état de l'art sur la participation	35
SECONDE PARTIE : CIRCULATIONS ET TRADUCTIONS DU COMMUNITY ORGANIZING EN FRANCE.....	40
Chapitre 1 : Étudier les conditions institutionnelles de la diffusion du community organizing en France	41
Chapitre 2 : Les constructions sociales et intellectuelles favorisant la diffusion du community organizing.....	49
Section 1 : L'attribution de similarités comme vecteur de diffusion	49
Section 2 : La théorisation des méthodes comme vecteur de diffusion.....	49
Section 3 : La remise en cause des légitimités professionnelles	77
Chapitre 3 : La circulation du community organizing, vecteur et témoin de transformations culturelles	86
Section 1 : La circulation des modèles, dans une perspective interculturelle.....	86
Section 2 : Le community organizing : experts en mobilisation desquartiers ?	88
Section 3 : Une transformation démocratique plus profonde ?	91
CONCLUSION	93
TABLE DES ILLUSTRATIONS	97
BIBLIOGRAPHIE	98
SITOGRAFIE.....	106

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Situer le <i>community organizing</i> parmi les différentes formes de community-based organisations)	20
Figure 2: Typologie des différentes organisations de <i>community organizing</i> aux Etats-Unis .	23
Figure 3 : Cartographie des réseaux de diffusion du <i>community organizing</i> en France étudiés dans ce mémoire.....	44
Figure 4 : Positionnement du <i>community organizing</i> dans la démocratie d’interpellation	65
Figure 5 : Les "marches" du <i>community organizing</i>	68
Figure 6 : Les cercles de mobilisations	72

BIBLIOGRAPHIE

Adorno T.W., *Introduction à la sociologie de la musique*, Genève, Contrechamps, 1994

Akrich M., Callon M., Latour B., « A quoi tient le succès des innovations ? L'art de l'intéressement. Le choix des porte-parole. Gérer et Comprendre », *Les Annales des Mines*, 1988, pp.4-17 & 14-29

Alarcón P., Font J., « Where Are the Boundaries of Deliberation and Participation? A Transatlantic Debate », *Journal of Public Deliberation*, 10 (2), article 11, 2014

Alexander E.-R., « After Rationality, What ? A Review of Responses to Paradigm Breakdown », *Journal of American Planning Association*, 50 (1), 1984, p. 62-6

Alinsky S., *Être radical. Manuel pragmatique pour radicaux réalistes*, Bruxelles, Aden, 2011. [1971]

Arnstein, S. R., "A Ladder of Citizen Participation," JAIP, Vol. 35, No. 4, July 1969, pp. 216-224.

Bacqué M-H., « Empowerment et politiques urbaines aux Etats-Unis ». *Géographie, économie, société* 8 (1) : 107-24., 2006

Bacqué M-H. et Biewener C., *L'empowerment : une pratique émancipatrice ?*, Paris, La Découverte, 2013

Bacqué M-H, et Denjean J-M. s. d. « Les émeutes urbaines, signe d'échec de la politique de la ville ? » *Mouvements* no 44 (2) : 115-20., 2006

Bacqué, M-H et Gauthier M., « Participation, urbanisme et études urbaines, Abstract ». *Participations*, n° 1 (octobre) : 36-66., 2011

Bacqué, M.-H., Mechmache M., *Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera plus sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires, Rapport au ministre délégué chargé de la Ville*, juillet 2013

Bacqué M-H, et Sintomer, Y., « L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social », in C. Neveu (dir.), *Espace public et engagement politique*, Paris, L'Harmattan, 1999

Béal, V. Epstein R., et Pinson G « La circulation croisée ». *Gouvernement et action publique*, n° 3 (novembre): 103-27, 2015

Beaud S., Pialoux M., - *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris, La Découverte, coll. « La Découverte/Poche », 2012 [1999]

——— « 4. Racisme ouvrier ou mépris de classe ? Retour sur une enquête de terrain », *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*. La Découverte, 2006, pp. 72-90

Bertrand A-M., *Le bibliothécaires face au public*, Editions de la Bibliothèque publique d'information, 1995 En ligne

Austin M. J. et Betten N., « Intellectual Origins of Community Organizing, 1920-1939 », *The Social Service Review*, vol. 51, n° 1, p. 155-170. 1977s

Blatrix C., « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, vol. 74, no. 2, 2009, pp. 97-119

——— « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective ». *Politix* 15 (57) p.79-102, 2002

Blondiaux, L. s. d. « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège ». *Mouvements* no18 (5): 44-51.

——— « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège ». *Mouvements* no18 (5): 44-51. 2001

- « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout ». *Mouvements*, n° 50 (septembre): 118-29, 2007
- « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? » *Raisons politiques*, n° 30 (juin): 131-47. 2008
- Blondiaux L., Fourniau J.M., « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations* 2011/1 (N° 1), p. 8-35.
- Blondiaux, Loïc, et Yves Sintomer. « L'impératif délibératif », *Rue Descartes*, vol. 63, no. 1, 2009, pp. 28-38.
- Bobbio, L., et Melé P. « Introduction. Les relations paradoxales entre conflit et participation ». *Participations*, n° 13 (janvier): 7-33. 2016.
- Bonaccorsi J., Julliard V., « Dispositifs de communication numériques et nouvelles formes de médiation du politique, le cas du site web d'Idéal-EU » in M. Aghababaie, A. Bonjour, A. Clerc, G. Rauscher (dir.). *Usages et enjeux des dispositifs de médiation*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2010, pp. 65-78.
- Bonaccorsi J. et Nonjon M., « La participation en kit » : l'horizon funèbre de l'idéal participatif », *Quaderni*, 79 | 2012, 29-44.
- Boyte H.C., *CommonWealth : a return to citizen politics*, New York, Free Press, 1989.
- Braconnier C., Dormagen J-Y., *La démocratie de l'abstention*, Folio, Paris, 2007
- Bulmer S., Padgett S., "Policy Transfer in the European Union: An Institutional Perspective", *British Journal of Political Science*, Vol. 35, No. 1 (Jan., 2005), pp. 103-126
- Bulmer S., Dolowitz D., Humphreys P., Padgett S., *Policy Transfer in the European Union*, Londres, Routledge, 2007
- Burgess, E. W., Factors determining success or failure on parole. In A. A. Bruce (Ed.), *The Workings of the Indeterminate Sentence Law and Parole in Illinois* (pp. 205–249). Springfield, Illinois: Illinois State Parole Board, 1928
- Callon M., « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, n°36, 1986, pp.170-208
- Carrel M. *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, ENS Editions, 2013
- « Faire participer les habitants ? La politique de la ville à l'épreuve du public », *Annuaire des collectivités locales*, Volume 26 Numéro 1, pp. 649-656, 2006
- Castell R. *La métamorphose de la question sociale*, Paris, Folio, 1995
- Castells M., *The City and the Grassroots*, University of California Press, 1983
- *La Question urbaine*, Paris, Maspero, 1972
- Chelle E. « Expérimentation sociale : la tentation américaine », *Information Sociales*, 2012, p.24-30
- Cheynis, É., « Les pionniers de la participation au Maroc. Espace de reclassement et constitution d'un savoir autonome », *Participations*, vol. 14, no. 1, 2016, pp. 37-59.
- Clarke J., Newman J. *The managerial state : power, politics and ideology in the remaking of the social welfare*, London, Sage, 1997
- Cini L., *Società civile e democrazia radicale*, Firenze, Firenze University Press 2012.
- Coleman J., Katz E., Menzel H., *Medical Innovation: A Diffusion Study*, New York, Bobbs-Merrill, 1966.
- Comeau Y., Duperre M., Hurtubise Y. et al., « Les contributions de la formation à la structuration du travail social communautaire au Québec », *Pensée plurielle*, 2008/1 (n° 17), p. 55-66.

- Cornwall A., Brock K., "What Do Buzzwords Do for Development Policy? A Critical Look at 'Participation', 'Empowerment' and 'Poverty Reduction'", *Third World Quarterly*, Vol. 26, No. 7, 2005, pp. 1043-1060
- Cossart P., Talpin J., *Luttes urbaines. Participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare.*, Paris, Editions le croquant, 2015
- Crozier M., Friedberg E., *L'acteur et le système*, Editions du Seuil, Paris, 1977
- Cottin-Marx, S. et Patricia O., « L'importation des notions d'empowerment et de community organizing en France ». *Mouvements*, n° 85 (mars), 2016, 138-45.
- Dagnino E., Tatagiba L., « Mouvements sociaux et participation institutionnelle : répertoires d'action collective et dynamiques culturelles dans la difficile construction de la démocratie brésilienne », *Revue internationale de politique comparée*, 17 (2), 2010, p. 167-185.
- Davis, M. 1998. *Ecology of Fear*, New York, Metropolitan Books, Henry Holt and compagy.
- De Maillard J., Sintomer Y., "The limits to local participation and deliberation in the French 'politique de la ville'", *European Journal of Political Research*, Volume 46, Issue 4, June 2007, Pages 503-529
- Della Porta D., Sidney G., *Transnational Protest and Global Activism*, Rowman & Littlefield, 2005
- Delcroix C. « L'interculturalité, une logique d'action pour adapter le modèle républicain » in R. de Villanova, M-A Hily, G. Vareo (dir.), *Construire l'inter-culturel ? De la notion aux pratiques*, l'Harmattan, 2001
- Delgado G., *Organizing the Movement : The Roots and Growth of ACORN*, Philadelphie, Temple University Press, 1986.
- Dezalay Y., Garth B., *The internalization of palace wars*, University of Chicago Press, 2002
- Dimaggio P., Powell W., *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, The University of Chicago Press, 1991
- Dolowitz, Marsh D., « Learning from Abroad: The Role of Policy Transfer in Contemporary Policy-Making », *Governance*, 13 (1), 2000, p. 5, et « Who Learns What from Whom? A Review of the Policy Transfer Literature », *Political Studies*, 44, 1996, p. 343-357
- Donzelot J., *Quand la ville se défait : quelle politique face à la crise des banlieues ?*, Éditions du Seuil, 2006 ;
- Donzelot J., Estèbe P., *L'Etat animateur, Essai sur la politique de la ville*, Editions Esprit, Collection Ville et société
- Donzelot J., Epstein R., « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine », *Esprit*. « Forces et faiblesse de la participation », no 326, 2006, p. 5-34.
- Donzelot J. Wyekens A., Mével C., *Faire société, La politique de la ville aux Etats-Unis et en France*, Seuil, Paris, 2003
- Dufaux F., Gervais-Lambony G., « Justice Spatiale », numéro spécial, *Annales de géographie*, n° 665-666, Armand Colin, 2009
- Dumoulin L. et Saurugger S., « Les policy transfer studies : analyse critique et perspectives ». *Critique internationale*, n° 48 (octobre): 9-24. 2010
- Durand C., *Histoire des centres sociaux*, Paris, Syros, 1976
- Durand R., *Les équipements socioculturels de proximité*, L'Harmattan, 2005

- Dussuet A. et Flahault A. « Entre professionnalisation et salarisation, quelle reconnaissance du travail dans le monde associatif ? », *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 111, septembre 2010, p. 35-50
- Eliasoph N., *Making Volunteers. Civic Life after Welfare's End*, Princeton, Princeton University Press, 2011
- Epstein, R., « La “nouvelle politique de la ville” au prisme des évaluations du passé », in Kirszbaum, T. (dir.), *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*, La Tour-d'Aigues : Éditions de l'Aube, p. 158-171., 2015
- Fauchard., Mocellin P., *Démocratie participative : progrès ou illusions ?*, Paris, L'Harmattan, 2012
- Fisher R. et al., “We Are Radical : The Right to the City Alliance and the Future of Community Organizing”, *Journal of Sociology and Social Welfare*, 40 (157), 2013, p. 157-182.
- Fisher R., *Let the People Decide. Neighborhood Organizing in America*, New York, Twayne Publishers, 1994.
- Fisher R. et Kling J, « Leading the people: Two approaches to the role of ideology in community organizing », *Radical America*, vol. 21, n° 1, 1987 p. 31-45.
- Freire P., *Pédagogie de l'autonomie*, Paris, Eres, 2006
- Fung A, *Empowered Participation : Reinventing Urban Democracy*, Princeton, Princeton University Press, 2004
- Fund A., Olin E., *Deepening Democracy. Institutional Innovations in. Empowered Participatory Governance*, Volume IV, The Real Utopias Project., 2003
- Fung A., Wright E., « Le contre-pouvoir dans la démocratie participative et délibérative », in Bacqué M.-H. et al . (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative* p.51, 2005
- Granovetter M., “The Strength of Weak Ties”. *American Journal of Sociology*, Volume 78, Issue 6 (May, 1973) 1360-80.
- Ganuza E., Baiocchi G., « The Power of Ambiguity: How Participatory Budgeting Travels the Globe », *Journal of Public Deliberation*, 8 (2), 2012 p. 1-12.
- Garnier J.P., Goldschmitt D., *La comédie urbaine*, François Maspero, Paris, 1978
- Ganz M, “Organizing Obama : Campaign, Organizing, Movement”, *American Sociological Association Annual Meeting*, San Francisco, 2009.
- Gaudin J-P., *Gouverner par contrat*, Presses de Sciences Po, 1999, nouvelle ed. 2007
- Gauthier M., Gariépy M., Trépanier M.-O. (dir.), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme. Planification territoriale, débat public et développement durable*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008.
- Giband, M. 2006. *Géographie sociale des États-Unis*, Paris, Éditions Ellipses.
- Gould R., “Multiple Networks and Mobilization in the Paris Commune, 1871”, *American Sociological Review*, Vol. 56, No. 6 (Dec, 1991)
- Gourgues G. - *Les politiques de démocratie participative*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble., 2013

——— « Des dispositifs participatifs aux politiques de la participation. L'exemple des conseils régionaux français », *Participations*, 1 (2), p. 30-52, 2012

Gourgues G. Rui S., Topçu S., « Gouvernamentalité et participation. Lectures critiques », *Participations*, 2/2013 (N° 6), p. 5-33.

Hamel P., « Les pratiques planificatrices dans le contexte actuel. Comment interpréter l'appel à la participation ? », *Revue internationale d'action communautaire*, 15 (55), 1986, p. 65-76M

Hatzfeld H. *Les légitimités ordinaires, Au nom de quoi devrions-nous nous taire ?*, Paris, L'harmattan, 2011

——— *Construire de nouvelles légitimités en travail social*, Paris, Dunod, 1998

——— « Municipalités socialistes et associations. Roubaix : le conflit de l'Alma-Gare », *Revue française de science politique*, 36, 1986, p. 374-392.

Harvey D., *Social Justice and the city*, Edition: REV, University of Georgia, 1973

Héran F., « Les intermittences du vote - Un bilan de la participation de 1995 à 1997 », Insee première, n° 546, Insee., 1997

Ion J., Tricart J.P., *Les travailleurs sociaux*, La découverte, 1984, 1992Jouffe Y., « L'organisation communautaire : une nouvelle approche du travail social ? » *Mouvements*, n° 85 (mars 2016): 65-70.

Keck M.E., Sikkink K., *Activists Beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, Ithaca, Cornell University Press., 1998

Kirszbaum T., (dir) *En finir avec les banlieues ? Le désenchantement de la politique de la ville*, La Tour-d'Aigues : Éditions de l'Aube., 2015

——— « Vers un empowerment à la française ? A propos du rapport Bacqué-Mechmache », *La Vie des idées*, 12 novembre 2013

Kokoreff M., Lapeyronnie D., *Refaire la cité. L'avenir des banlieues*, Seuil, La République des idées. 2013, 106 p.

Kornhauser, *The Politics of Mass Society*, Glencoe III., The Free Press, 1959

Laclau E., Mouffe C., *Hegemony and socialist strategy*, Londres/New York, Verso. 2001

Lama-Rewal S., « Le conflit sur l'usage du sol à Delhi : un révélateur des enjeux du renouvellement de la participation en Inde », *Participations*, 2012, p. 147-166.

Le Bon, G., *The Crowd: A Study of the Popular Mind*. Kessinger Publishing Co., Whitefish, 1897

Le Bossé Y., « De l'« habilitation » au « pouvoir d'agir » : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment », *Nouvelles Pratiques Sociales*, Volume 16, Numéro 2, 2003, p. 30-51

Le Galès P., « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 45, no. 1, 1995, pp. 57-95.

Le Goff A., « Démocratie délibérative, contestation et mouvements sociaux. L'idée d'un "activisme délibératif" et ses implications », *Archives de Philosophie*, 74 (2), 2011, p. 241-257.

Leahy M., *Rules for Conservative Radicals : Lessons from Saul Alinsky, the Tea Party Movement, and the Apostle Paul in the Age of Collaborative Technologies*, New York, C-Rad Press, 2009

Lee C., *Do-It-Yourself Democracy: The Rise of the Public Engagement Industry*, Oxford, Oxford University Press, 2014

- Lee C., McQuarrie M., Walker E. (dir.), *Democratizing Inequalities: Dilemmas of the New Public Participation*, New York, NYU Press, 2015
- Lefebvre H., *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard, 1970
- *Le Droit à la ville I*, Paris, Editions Anthropos, 1968
- Lefebvre, R., Nonjon, M., « La démocratie locale en France », *Sciences de la société*, n° 60, 2003
- Lefort C., *Essais sur le politique. xixe-xxe siècles*, Paris, Seuil, 1986
- Lillrank P. *The transfer of management innovations from Japan*. *Org. Stud.* 16:971.8, 1995
- MacAdam, D.. “‘Initiator’ and ‘Spin-off’ Movements: Diffusion Processes in Protest Cycles.” Pp. 217-39 in *Repertoires and Cycles of Collective Action*, edited by Mark Traugott. Duke University Press., 1995
- Madzou L. et M-H. Bacqué, *J'étais un chef de gang. Suivi de Voyage dans le monde des bandes*, La Découverte, 2009.
- Masclat O. *La Gauche et les cités, Enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La Dispute, 2003
- Mazeaud A. et Nonjon M., « Vers un standard participatif mondial ? Enjeux, conditions et limites de la standardisation internationale de la participation publique », *Participations* 2016/1 (N° 14), p. 121-151.
- Médard J-F, *Communauté locale et Organisation communautaire aux États-Unis*, Paris, Armand Colin, 1969
- Melé P., « Analyse des conflits et recherches françaises : le moment agonistique ? », in P. Melé (dir.), *Conflits de proximité et dynamiques urbaines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 21-50. 2013
- Merklen D., *Quartiers populaires, quartiers politiques*, Paris, La Dispute, 2009
- Mermet L., « Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in M. Revel, C. Blatrix, L. Blondiaux, J.-M. Fourniau, B. H. Dubreuil, R. Lefebvre (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, p. 369-380, 2007
- Merrifield A., Syngedouw E. *The Urbanization of Injustice*, Londres, Lawrence and Wishart, 1996
- Mischi J., *Structuration et désagrégation du communisme français*, Thèse de science politique, Marc Lazar (dir.), EHESS, 2002
- Mignon J-M., *Une histoire de l'éducation populaire*, La Découverte, Paris, 2001
- Mouffe C., *On the political*, New York, Routledge, 2005,
- « Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism ? », *Social Research*, 66 (3), p. 745-758., 1999
- Neveu C., « Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? » *Participations*, n° 1 (octobre): 186-209, 2011
- (dir), *Cultures et pratiques participatives*, Paris, L'Harmattan, 2007
- Nez H., « Revendiquer un droit à la parole : les usages de la ressource juridique dans les mobilisations de citoyens ». *Le sujet dans la cité*, n° 3 (mai): 48-58, 2015
- « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif ». *Sociologie*, n° N°4, vol. 2 (décembre). <https://sociologie.revues.org/1098?lang=en>. 2011

- Norval A. J., « Deliberative, Agonistic and Aversive Grammars of Democracy: The Question of Criteria », in S. Griggs *et al.* (dir.), *Practices of Freedom. Decentred Governance, Conflict and Democratic Participation*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 60-84., 2014
- Obserchall A. *Ideologies, Interests, and Identities*, Transaction Publishers, 1993
- Orr M., « Community Organizing and the Changing Ecology of Civic Engagement », in ORR M. (dir.), *Transforming the City: Community Organizing the Challenge of Political Change*, Lawrence, University Press of Kansas, 2007, p. 1-27.
- Parkinson J., *Deliberation in the real world*, Oxford Scholarship, 2006
- Passeron J-C. et Grignon C., *Le Savant et le Populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Gallimard/Le Seuil, 1989
- Paul M. *L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique*, Paris, l'Harmattan, 2004
- Petitjean, C., « Experts en mobilisation des pauvres ? La professionnalisation du *community organizing* à Chicago », *Mouvements*, vol. 85, no. 1, 2016, pp. 71-79.
- Polletta F., « Public deliberation and political contention », in C. W. Lee, M. McQuarrie, E. T. Walker (dir.), *Democratizing Inequalities: Dilemmas of the New Public Participation*, New York, New York University Press, 2015 p. 222-245
- Porto de Oliveira O., « La diffusion globale du budget participatif : le rôle des « ambassadeurs » de la participation et des institutions internationales », *Participations* 2016/1 (N° 14), p. 91-120.
- *Ambassadeurs de la participation : la diffusion internationale du Budget Participatif*, thèse pour le doctorat de science politique, Université de la Sorbonne Nouvelle, Institut des Hautes Études de l'Amérique latine. 2015
- Quinqueton T., *Que ferait Saul Alinsky ?*, Paris, Desclée de Brouwer, 2011
- Raoul B., Noyer J., « Concertation et “figures de l’habitant” dans les discours des projets de renouvellement urbain », in *Études de Communication*, n° 31, p. 111-130, 2008
- Renaud, Y. 2001. « De la contestation à la concertation », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 89, p. 62-69
- Revel M., Blatrix C., Blondiaux L., Fourniau J.-M., Hériard Dubreuil B., Lefebvre R. (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007
- Paul M., *L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique*, Paris : L'Harmattan, 2004
- Payre R., Spahic M., « Le tout petit monde des politiques urbaines européennes. Réseaux de villes et métiers urbains de l'Europe : le cas du CCRE et d'Eurocities », *Pôle Sud : revue de science politique de l'Europe méridionale*, 37, 2012, pp. 117-137
- PNUD, 1993, *Rapport sur le développement humain 1993. La participation populaire*, New York, Programme des Nations unies pour le développement.
- Poutot C., *Le théâtre de l'opprimé : matrice symbolique de l'espace public*. Sciences de l'Homme et Société. Normandie Université ; Université de Caen, 2015
- Roche E., *Territoires institutionnels et vécus de la participation en Europe. Le cas des quartiers périphériques (Berlin, Reggio Emilia, Saint-Denis)*, Thèse dirigée par Marie-Vic Ozouf-Marignier, EHESS – CRH, Paris, 503 p., 2010

- Rodham H. « There is only the fight »: an analysis of the Alinsky model, mémoire non publié (Wellesley College, 1969), 10. Disponible en ligne <http://www.gopublius.com/HCT/HillaryClintonThesis.html>. 8-9
- Rosanvallon P., *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Seuil, 2008
- Roux, A., « Community organizing : une méthode « résolument américaine » ? » *Mouvements*, n° 85 (mars 2016): 53-64
- Rude G., *The Crowd in History, 1730-1848*. New York: Wiley, 1964
- Rui S., *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Armand Collin, 2004,
- Seguin, L., « Entre conflit et participation : double apprentissage dans un mini-public et un mouvement de contestation, » *Participations*, n° 13 (janvier 2016): 63-88.
- Schön D., *The Reflective Practitioner. How Professionals Think in Action*, New York, Basic Books, 1983.
- Schutz A., Miller M. (eds), *People Power. The Community Organizing Tradition of Saul Alinsky*, New York, Vanderbilt University Press, 2015.
- Seibel B., *Au nom du livre : analyse sociale d'une profession, les bibliothécaires*, Paris, La Documentation Française, 1998
- Siméant, Johanna. 1994. « Immigration et action collective. L'exemple des mobilisations d'étrangers en situation irrégulière ». *Sociétés contemporaines* 20 (1): 39-62. doi:10.3406/socco.1994.1364.
- Sintomer Y. et al. (dir.), *Participatory Budgeting in Asia and Europe*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2013
- Sirianni C., Friedland L., *Civic innovation in America: Community empowerment, public policy, and the movement for civic renewal*, Univ of California Press, 2001
- Snow DA, Benford RD, *Alternative types of cross-national diffusion in the social movement arena*. Paper presented at the Conference on Cross. National Influences and Social Movement Research, Mont Pelerin, SW, 1995
- Sommier, I., *Diffusion et circulation des mouvements sociaux*. La Découverte, 2010
- Strang D., Meyer W. J., « Institutional Conditions for Diffusion », *Theory and Society*, 22 (4), 1992, p. 487-511.
- Stoecker R. and Stall S., « COMMUNITY ORGANIZING OR ORGANIZING COMMUNITY?: Gender and the Crafts of Empowerment » *Gender and Society*, December 1998 12: 729-756,
- Soja E.W., *Seeking Spacial Justice*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2010.
- Tarrow T., *Democracy and Disorder: Protest and Politics in Italy, 1965-1975*. Clarendon Press. 1989.
- *Power in Movement*. Cambridge University Press., 1994
- Talpin, J. « Améliorer le quartier ou changer la société ? À propos de deux expériences contrastées de *community organizing* à l'échelle californienne », *Mouvements*, 1/2016 (n° 85), p. 129-137
- *Community organizing : de l'émeute à l'alliance des classes populaires*, Paris, Raisons d'agir, 2015
- « Mobiliser les quartiers populaires. Vertus et ambiguïtés du *community organizing* vu de France », *La Vie des idées*, 26 novembre 2013

- Tarde G., *The laws of imitation*, New York H. Holt and Company, 1903
- Tissot, S., *L'État et les quartiers : genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris : Seuil, 2007
- Tilly C., Tarrow S., *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*. Paris, Les presses de SciencesPo, 2008
- Thomas W.I., *The Polish Peasant in Europe and America*. Boston, Centenary, 1920
- Vaucheux, A. « Le prisme circulatoire. Retour sur un leitmotiv académique ». *Critique internationale*, n° 59 (juin 2013) : 9-16.
- Vidal J., *La fabrique de l'impuissance, La gauche, les intellectuels et le libéralisme séculaire*, Paris, Ed. Amsterdam, 2008
- Villechaise-Dupont, A., et Rui S., « Rénover les quartiers, renouer avec les catégories populaires ? », *Revue Projet*, vol. n ° 303, no. 2, 2008, pp. 31-37.
- Vion A. ; Le Bianic T. (dir), *Action publique et légitimités professionnelles*, LGDJ, 2008
- Wacquant L., *Parias urbains. Ghetto – Banlieues – Etat*, Paris, La Découverte, 2006
- Wade L.C., *Settlement Houses*, Encyclopedia of Chicago, Chicago Historical Society, 2004
- Wagenaar H., « The Agonistic Experience: Informality, Hegemony and the Prospect for Democratic Governance », in S. Griggs et al. (dir.), *Practices of Freedom. Decentred Governance, Conflict and Democratic Participation*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 217-248, 2014

SITOGRAPHIE

Contretemps, « La naissance du "community organizing" en France, Entretien avec Adeline de Lépinay », 25/01/2017, <https://www.contretemps.eu/naissance-community-organizing-france/> consulté le 06/06/17

Coopérer.cop / Les coopératives jeunesses de services <http://www.cooperer.coop/les-cooperatives-jeunesse-de-services/> consulté le 24/04/16

Coordination Pas Sans Nous / Accueil <https://www.passansnous.org/> consulté le 29/05/17

Collectif Pouvoir d'Agir/ About (<https://pouvoirdagir.com/about/>) consulté le 04/04/17

Ministère de la Cohésion des Territoires / Politique de la Ville
<http://www.ville.gouv.fr/?tables-de-quartier> consulté le 27/04/16

Quartiers Libres / « Made in America : Studio Praxis, pour une poignée de dollars »
10/06/2016 <https://quartierslibres.wordpress.com/2016/06/10/made-in-america-studio-praxis-pour-une-poignee-de-dollars/> consulté le 01/06/17

Résumé

Cette enquête porte sur l'influence du modèle culturel anglo-saxon dans le renouveau de la participation des habitants des quartiers populaires en France. Elle étudie la mise en circulation du community organizing en France dans les années 2010. Il s'agit ici de comprendre les conditions qui favorisent le transfert d'innovations culturelles étrangères, et la transformation des pratiques dans un contexte culturel différent. Il s'agit par-là d'interroger les notions mêmes de « modèle », ou de « bonnes pratiques » pour montrer comment celles-ci relèvent de constructions sociales et intellectuelles spécifiques.

Community organizing - Participation – Pouvoir d'agir – Conflit - Quartiers Populaires

Abstract

This study seeks to understand how north-american cultural model can influence the organisation and empowerment in french working-class districts. We here focus on the diffusion of community organizing in France, during the 2010's. This aims at analysing the conditions that underspin the flow of social practices among actors. Thus, we highlight that “models” or “good practices” depend on specific constructions of social and intellectual categories.

Community organizing – Participation - Social movements – Empowerment – Working-class districts